



Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Première année de Master de science politique
Parcours Communication publique et démocratie participative

Le faire campagne des candidats aux élections sénatoriales.

Les campagnes sénatoriales de 2017 en Île-de-France.

Mémoire préparé sous la direction de M. Guillaume Courty

Rédigé et soutenu par Alexandre Millet

Année universitaire 2020/2021

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Guillaume Courty, d'avoir accepté de me suivre et de m'encadrer pour ce mémoire. Je le remercie pour son temps et sa patience, son aide méthodologique et théorique, ses conseils et ses mots motivants, et de m'avoir donné confiance en mes capacités de mener à bien cette étude. Je remercie aussi Anne-Cécile Douillet d'avoir accepté d'être la deuxième lectrice et jury de ce mémoire.

Mes remerciements vont également à mon entourage qui m'a soutenu à chaque étape du mémoire. Je pense également aux quelques camarades du Master que j'ai eu la chance de rencontrer et d'apprendre à connaître pendant cette année socialement et « univéristairement » particulière. Notre soutien mutuel n'a pu nous être que bénéfique.

Enfin, je remercie toutes les personnes présentes pour répondre à mes questions, notamment celles qui avaient déjà réalisé un mémoire et qui ont accepté de me conseiller.

- J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt. -

Sommaire

Remerciements	3
Introduction	6
Partie I : Le profil sociologique des têtes de liste aux sénatoriales : évolution ou constante ?	18
A- Enquête sur le profil des candidats aux élections sénatoriales de 2017 dans la région Île-de-France	18
1) Un profil sociologique dominant : la droite et les hommes en tête (de liste).....	18
2) Les têtes de listes aux sénatoriales sont-elles systématiquement des professionnels de la politique territoriale ?.....	23
B- Les élections sénatoriales sont-elles en train d'évoluer ?	28
1) La concurrence sénatoriale.....	28
2) La non-surprise électorale : des résultats attendus dès le début de la campagne.....	31
Partie II : Le notable en campagne	35
A- Une élection parmi les notables territoriaux	35
1) L'émergence d'un « sur-notable » ?.....	35
2) Procédures classiques de déclaration de candidature.....	38
B- La cour du notable en campagne	40
1) Le processus de recrutement des colistiers par les têtes de listes : la recherche d'autres notables locaux.....	40
2) Les ressources sociales des candidats aux sénatoriales : amis et sympathisants	44
C- Les supports électoraux aux sénatoriales	46
1) L'utilisation modeste des réseaux sociaux et de la presse locale aux sénatoriales	46
2) Les supports phares de la campagne sénatoriale : les documents papiers et numériques.....	49
Partie III : Les élections sénatoriales : « une campagne de réseau »	52
A- Des interactions électorales non-uniformes sur le territoire francilien	52
1) Rencontres avec les grands électeurs : modalités et sélection	52
2) Les échanges inter-notables des sénatoriales	56
B- Diviser pour mieux se rassembler : la devise de la campagne ?	60
1) La construction d'une relation grand électeur-candidat.....	60
2) Les élections sénatoriales : la quintessence des querelles intra-parti ?	64
Conclusion	67
Bibliographie	69
Annexes	75
Tableaux statistiques	75
Supports électoraux	85
Grille d'entretien	113
Liste des entretiens	116

Introduction

« Le Sénat n'est qu'une maison de retraite pour privilégiés de la politique. »¹ C'est ainsi que Noël Mamère décrit la chambre haute du Parlement français : le Sénat. Dans son plaidoyer contre « la politique d'autruche » des hommes politiques de l'époque, l'ancien membre d'Europe Écologie Les Verts et ex-député français associe institution sénatoriale avec vieillesse et avantages. Cette association rejoint les nombreuses assimilations d'auteurs et de citoyens entre sénateur et la persona stéréotypée : « le sénateur français est un homme aux cheveux gris, qui a exercé dans la fonction publique et cumule des mandats »². Pour comprendre d'où vient ce stéréotype, un détour par la présentation du Sénat semble primordial. Ainsi, il sera possible d'en comprendre les missions et ce qui est attendu des élus qui y siègent, mais aussi de se rendre compte si un lien a été établi entre cette idée type du sénateur conservateur et la manière dont se réajuste la chambre haute.

Indispensable institution du pouvoir législatif français, le Sénat partage cette autorité avec l'Assemblée nationale selon le système bicaméral appliqué en France. Ensemble, ils forment le Parlement français dont l'article 24 de la Constitution de la Cinquième République française définit le rôle comme suit : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. » L'Assemblée nationale est constituée de 577 députés. Le Sénat est lui constitué de 348 sénateurs et « assure la représentation des collectivités territoriales de la République » selon le même article. Les élections sénatoriales permettent à chaque sénateur élu de représenter une quantité similaire de français.

Très intrigué par la communication publique et politique en période électorale et la communication de crise, j'aimerais travailler en tant que directeur de communication dans une institution gouvernementale ou dans une agence de consulting en communication politique et de crise. Afin d'en apprendre plus sur ces sujets, mais aussi en espérant faire de ce mémoire un point d'entrée sur un terrain professionnel qui me plaît, je m'intéresse à la présentation de soi des candidats lors de campagnes électorales. Et plus particulièrement aux

¹ Mamère, N. (1999). *Ma république*. Paris : Seuil.

² Schnatterer, T. (2016). Les sénateurs français, parlementaires fantômes ?. *Pouvoirs*, 159(4), 93-100.

stratégies de communication mises en place par les équipes de campagne dans la construction de l'image de leur candidat auprès des électeurs mais aussi dans les médias et l'opinion publique. La présentation de soi d'un candidat, la façade qu'il compose, est primordiale pour créer un contact, une relation avec les électeurs. Elle s'inscrit dans la dynamique électorale. En effet, le « faire campagne » consiste en la « mise en œuvre concurrentielle d'ensembles de pratiques, de techniques et de savoirs visant à solliciter le suffrage des électeurs, dans une séquence temporelle précédant le vote »³ et implique l'organisation d'une communication publique, politique. C'est ce processus qui m'intéresse, et notamment les répercussions qu'il peut avoir sur le vote des électeurs.

Dans son étude sur l'évolution de l'intention de vote des citoyens américains lors des campagnes présidentielles de 1940 et 1944, Lazarsfeld a montré que rare sont les électeurs dont la perception des candidats et l'intention de vote changent lors d'une campagne électorale⁴. Il y aurait même généralement une consolidation du choix de vote initial. L'introduction de soi d'un candidat, point de départ de la relation candidat-électeur, est fortement impliquée dans la perception du candidat par l'électeur. Si cette introduction est perçue comme négative, alors il sera probablement difficile pour le candidat de contrebalancer cette mauvaise représentation de lui-même au cours de la campagne. Il s'agit donc d'un travail important de stratégie de communication, et parfois de manipulation, en amont de la campagne. J'aimerais étudier toute cette machine communicationnelle et son application. Les campagnes sénatoriales étant un peu nébuleuses pour moi qui ne suis pas un grand électeur, j'aimerais comprendre comment s'inscrivent ces dynamiques de communication lors de celles-ci.

La littérature actuelle nous en apprend cependant que très peu sur le sujet. « Les sénateurs français, leur perception de leur rôle représentatif et de leur mandat, ainsi que leur comportement, n'ont encore quasiment pas fait l'objet d'études. »⁵ Tinette Schnatterer évoque dans son article qu'il n'y a que peu de travaux sur les sénateurs et que, parmi ceux qui existent, ils adoptent essentiellement des approches historique et statistique. Ces écrits tentent de déterminer le profil sociodémographique⁶ des sénateurs sans s'entretenir avec

³ Desrumaux, C. & Lefebvre, R. (2016). Pour une sociologie des répertoires d'actions électorales. *Politix*, 1(1), 5-16.

⁴ Lazarsfeld, P. F., Gaudet, H., & Berelson, B. (1948). *The people's choice: How the voter made up his mind in a presidential campaign*. New York : Columbia University Press.

⁵ Schnatterer, T. (2016). Les sénateurs français, parlementaires fantômes ?. *Pouvoirs*, 159(4), 93-100.

⁶ Véron, J. (1983). Démographie du Parlement français de 1958 à 1980, *Population*, 38(3), 553-564.

aucun d'eux⁷. Il faudra attendre le début des années 2000 pour que des chercheurs considèrent cette méthode d'enquête dans leurs travaux sur les élus de la chambre haute. C'est également à partir de cette période que des sociologues et politologues s'attardent sur des thématiques précises concernant les sénateurs. Rozenberg par exemple effectue treize entretiens avec des sénateurs pour sa thèse portant sur l'eupéanisation des rôles des parlementaires⁸. En 2011, Éric Kerrouche et son équipe de chercheurs se demandent si le profil des sénateurs diffère en fonction du mode de scrutin⁹. Ils concluent : « la dualité de scrutin ne [fait] qu'assez peu varier les caractéristiques du personnel politique sénatorial ». Kerrouche et son équipe dégagent tout de même une tendance pour les femmes candidates à être élues majoritairement au scrutin proportionnel. Dans ce mode de scrutin, les candidats se présentent en liste et, en fonction du pourcentage de voix qu'ils récoltent, un certain nombre de candidats sur la liste sont élus au poste de sénateur. Malgré la loi de la parité sur les listes électorales, ce sont majoritairement des hommes en tête de liste, secondés par des femmes. Ainsi, quand au moins deux candidats de la liste sont élus sénateurs, il y a au moins une femme. C'est ce qui expliquerait cette observation statistique selon les auteurs. Il serait intéressant dans la présente étude de vérifier si cette information est toujours actuelle.

En outre, en revenant aux citations de Noël Mamère et de Tinette Schnatterer, il est constatable qu'une certaine idée du profil des sénateurs se dégage. Souvent, ils sont vus comme des hommes politiques ayant auparavant effectués plusieurs mandats d'autres postes politiques. Ces multiples mandats sous-entendent donc plusieurs années d'exercice politique, ce qui rejoint l'idée évoquée par les deux auteurs que les sénateurs sont souvent âgés. De plus, la droite a souvent dominé la chambre haute du Parlement, imposant ainsi au cours de l'histoire l'idée que le Sénat est constitué essentiellement de politiciens de droite. Cependant, deux réformes sont à prendre en compte : la loi sur la parité du 6 juin 2000 obligeant les partis à présenter des listes avec 50% de femmes et 50% d'hommes ainsi que la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 qui abaisse l'âge minimum pour être élu sénateur de 30 à 24 ans. Pour la première, elle a eu un effet déjà présenté avec les travaux de Kerrouche : une augmentation de femmes élues sénatrices, notamment au scrutin proportionnel. Pour la seconde, elle a permis l'élection de jeunes sénateurs comme David Rachline (FN) en 2014 et Rémi Cardon (PS) en 2020. Cependant, les stéréotypes ont la peau

⁷ Chevalier, F. (1998). *Le Sénateur français, 1875-1995*, Paris : LGDJ.

⁸ Rozenberg, O. (2005). *Le Parlement français et l'Union européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, Paris : thèses à l'IEP de Paris.

⁹ Kerrouche, É., Brouard, S., Deiss-Helbig, E. & Schnatterer, T. (2011). Les deux Sénats : mode de scrutin et profil des sénateurs français. *Pôle Sud*, 35(2), 113-128.

de, et les faits n'aident pas réellement. Selon Public Sénat, la moyenne d'âge actuelle à la chambre haute du Parlement est de 60 ans et deux mois. Ce chiffre est tout de même en baisse, tout comme celui du nombre d'homme au Sénat : il est passé de plus de 98% en 1971 à 68% en 2017. Ce léger rajeunissement et cette féminisation dessinent un nouveau profil du Sénat, mais les a priori sont restés. Au-delà des questions du rôle des sénateurs et de leur profil, il est intéressant de comprendre comment ils se sont historiquement inscrits dans la structuration du champ politique français.

L'historien Fabien Conord retrace dans son ouvrage Les élections sénatoriales en France, 1875-2015 (2016)¹⁰ l'histoire de ces élections sous trois républiques afin d'en dégager les dynamiques et les évolutions. L'auteur se repose notamment sur la recherche de documents historiques et universitaires comme des archives, des mémoires, des articles de presse et de la littérature académique afin de décortiquer et présenter la machine électorale sénatoriale. Dans la seconde partie de l'ouvrage, Fabien Conord s'interroge sur les campagnes des candidats. Il observe un découpage électoral favorisant les valeurs rurales et conservatrices ainsi qu'une forte interconnaissance entre grands électeurs et candidats : « une pratique politique de l'entre-soi ». Cela expliquerait selon Fabien Conord la stabilité des candidats à la droite de l'échiquier politique à remporter ces élections depuis la création du Sénat (sauf en 2011). Cependant, Alain Garrigou reproche à l'ouvrage « l'absence de tout concept commun aux sciences sociales »¹¹. L'auteur n'ayant pas pour but de présenter sociologiquement ces élections, il n'a recours à aucune méthode de recherches reprenant des codes sociologiques. Il ne passe d'entretiens ni avec des candidats sur leur campagne ni avec des membres du collège électoral sénatorial afin de se renseigner sur le démarchage dont ils font l'objet. Fabien Conord n'a également pas recours à l'observation d'interactions dans les équipes de campagne ou entre les candidats et les électeurs. L'ouvrage n'apporte alors que peu d'éléments sur la sociologie électorale des campagnes sénatoriales françaises. Selon Garrigou, l'institution sénatoriale a, dès sa création, suscité de vives critiques par son mode de scrutin rappelant celui des « régimes censitaires »¹². Il reproche à l'auteur un manque de critique de l'institution et de conceptualisation sociologique. Cependant, Alain Garrigou n'en dit pas plus sur les élections sénatoriales et les logiques qui y sont mises en place.

¹⁰ Conord, F. (2016). *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

¹¹ Garrigou, A. (2020). Fabien Conord, *Les Élections sénatoriales en France (1875-2015)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 376 p. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2(2), 180-182.

¹² Ibid.

S'ajoute à cette littérature historique des sénatoriales quelques écrits sociologiques, notamment sur le profil des sénateurs. Sylvain Brouard élargit la connaissance académique et sociologique du sujet en conduisant le projet « Les acteurs du bicaméralisme en France : biographies et activités des sénateurs » entre 2009 et 2013. Ce projet est l'un des premiers à s'intéresser aux sénateurs en tant qu'individus réfléchis, c'est-à-dire comme des personnes qui ont des pensées, de souvenirs, des émotions, des anecdotes. Il interroge presque 190 sénateurs sur leur travail concret, l'organisation de celui-ci, l'environnement médiatique dans lequel ils évoluent ou encore leurs relations avec les électeurs. De ces entretiens ressortent des craintes électorales, venant d'un sentiment de « dépendance » de plus en plus fort des sénateurs à l'égard des grands électeurs suite à la réduction du temps de mandat en 2003. En effet, l'auteur explique que la principale action électorale lors des campagnes sénatoriales est la rencontre des candidats avec les électeurs de leur circonscription. Ainsi les grands électeurs peuvent confier leurs craintes, partager leurs idées, et en faire pression sur les candidats. Le but pour eux est de voter pour le candidat qui permettra à leur territoire de se développer comme ils le souhaitent. Avec le raccourcissement de la durée du mandat, les sénateurs et leurs actions sont plus régulièrement remis en cause par les grands électeurs qu'avant. Tinette Schnatterer écrit sur le sujet :

« Si auparavant leur mandat relativement long donnait aux sénateurs l'impression d'une certaine indépendance par rapport aux électeurs, le besoin d'entretenir des relations avec les grands électeurs se fait plus fort à la suite de la réforme de la durée du mandat. »¹³

D'où ce sentiment de dépendance ressenti par les sénateurs élus à l'approche des (ré)élections. Néanmoins, Sylvain Brouard ne fait pas état de la communication entre ces sénateurs et ces électeurs, vraisemblablement importante afin de pallier ces craintes électorales. Malgré ces divers travaux, le faire campagne des candidats aux sénatoriales restent peu, voire pas, traité en recherche.

Académiquement, la communication publique a inspiré plus de travaux que le Sénat. Érik Neveu fait dans son ouvrage Une société de communication ? (1994)¹⁴ l'historique de

¹³ Schnatterer, T. (2016). Les sénateurs français, parlementaires fantômes ?. *Pouvoirs*, 159(4), 93-100.

¹⁴ Neveu, É. (1997). *Une société de communication ?* Paris, LGDJ : Lextenso.

la notion de communication. Il explique notamment que le flou de la communication suggère une possible idéologie de celle-ci. Le flou n'est pas le propre de la communication mais des mots qui réussissent socialement (ex : démocratie, populisme...). Pour illustrer son propos, Neveu cite Alice aux pays des Merveilles de Lewis Carroll (1865)¹⁵. Alice demande à Humpty Dumpty s'il a le pouvoir de donner aux mots un sens qui serait autre que leur sens initial. Le personnage répond : « La question est de savoir qui sera le maître, un point c'est tout ! » Via cet exemple, l'auteur montre les enjeux et usages sociaux de la communication. Elle permet de suspendre les jugements de valeur et se concentre sur l'important : savoir qui sera le maître de ces mots. Son travail nous permet d'avoir une vision quasi-globale de la sociologie de la communication contemporaine en exposant d'une part les thèses favorables à la société de communication, comme l'idée d'une société plus démocratique avec une interconnexion des acteurs et la promesse de bien-être, et d'autre part des thèses plus négatives, un schéma orwellien du Big Brother liberticide. À la fin de son ouvrage, il est difficile de savoir si notre société actuelle est ou pas une société de communication. Cependant, Neveu permet de remettre en cause les prénotions d'un individu qui ne s'attacherait qu'à une seule de ces thèses : les deux coexistent. Dans un contexte électoral, le candidat qui fait campagne tente d'être ce maître des mots. En travaillant avec une équipe de campagne sa communication, son image et son discours, il essaye de maîtriser sa présentation aux électeurs afin que le résultat des urnes soit en sa faveur.

Des articles plus récents se questionnent sur cette communication dans le champ politique, sur son impact et sur la professionnalisation de celle-ci. Pierre-Emmanuel Guigo propose dans son article « Vers une professionnalisation de la communication en campagne présidentielle ? » (2020)¹⁶ de revenir sur la communication de la campagne présidentielle de 2012 en analysant des entretiens avec quinze conseillers en communication. Il revient également sur la campagne présidentielle de 2017 en analysant les réponses à un questionnaire envoyé aux principaux conseillers en communication des candidats, rempli par six d'entre eux. Pour répondre à la question qu'il se pose dans le titre de son article, Guigo va analyser ces entretiens et réponses au questionnaire par le biais de trois éléments présentés par Arnaud Mercier¹⁷ qui montreraient l'institutionnalisation d'une profession. Ces trois éléments sont : la capacité de définir le rôle et les compétences requises qui seraient

¹⁵ Carroll, L. (1865). *Les Aventures d'Alice au pays des Merveilles*. Londres : Macmillan and Co.

¹⁶ Guigo, P. (2020). Vers une professionnalisation de la communication en campagne présidentielle ? *Retour sur les présidentielles de 2012 et 2017 en France*. *Quaderni*, 101(2), 17-30.

¹⁷ Mercier, A. (1994). L'institutionnalisation de la profession de journaliste, *Hermès*, 13(14), 219-235.

obligatoires pour la profession ; la possibilité d'en faire accepter une image valorisante ; la faculté de s'assurer le soutien d'autres acteurs sociaux grâce à un texte de loi. Suite à son analyse, Guigo ne retrouve pas dans les entretiens menés et les réponses de son questionnaire des données permettant d'assurer qu'au moins un des éléments présentés par Arnaud Mercier est validé. Il conclut : « la professionnalisation de la communication politique reste encore limitée ». Les profils de ses conseillers en communication sur les campagnes vont au-delà des seules compétences du domaine communicatif. Le militantisme et le soutien de longue date rentrent en jeu pour les candidats afin de choisir leurs conseillers. Surtout dans des campagnes aux budgets moins importants, comme les sénatoriales, où les pratiques de communication sont réalisés majoritairement par des militants internes au parti ou au mouvement.

Cependant, il ne faudrait pas mettre de côté l'émergence de figures du conseil en communication politique et l'importance de plus en plus grande du marketing politique lors des campagnes électorales. Si ces profils n'ont pas été étudié dans le cadre d'une campagne sénatoriale, plusieurs auteurs ont dégagé différentes logiques dans ce domaine. Karine Rivière-De Franco (2020)¹⁸, Jennifer Lees-Marshment (2019)¹⁹, Thomas Stenger (2012)²⁰ ou encore Michel Bongrand (1983)²¹ l'ont démontré dans leurs ouvrages sur le marketing politique en exposant, à la suite d'entretiens et d'analyse d'archives, les principes de cette discipline, son application et son évolution. Le marketing politique, domaine mouvant au fil des années et de l'utilisation de nouvelles technologies, a notamment fait évoluer la question de comment mener une campagne électorale. En 1991, Yves Pourcher²² établit déjà des normes de présentation de soi des candidats à travers ce prisme de « tentative de séduction ». L'application de cette démarche politique implique une obligation pour le « prétendant au pouvoir » : l'adaptation au public et donc la mise en scène du candidat. Cette théorie, une fois ramenée au cas des candidats aux sénatoriales, rejoint les travaux de Sylvain Brouard précédemment présentés. Le sentiment de « dépendance » vis-à-vis des électeurs rencontrent l'obligation de « séduire l'électeur » afin de maximiser ses chances d'élection. Pourcher

¹⁸ Rivière-De Franco, K. (2020). Les spin doctors et la communication politique en Grande-Bretagne. *Quaderni*, 101(2), 31-46.

¹⁹ Lees-Marshment, J. (2019). *Political marketing: Principles and applications*. Abingdon : Routledge.

²⁰ Stenger, T. (2012). Présentation générale. Le marketing politique : Entre démocratie et marché. *Le Marketing Politique*, 15-36.

²¹ Bongrand, M. (1993). *Le Marketing politique*. Paris, Presses universitaires de France.

²² Pourcher, Y. (1991). Tournée électorale. *L'Homme*, 31(119), 61-79.

insiste sur ce point : « Rien n'est figé, l'homme politique doit faire la part du lieu, des circonstances, des attentes et des contingences. »

Cette adaptation au public que présente Pourcher se réfléchit en amont de la campagne par les candidats. Et ce, car les candidats aux sénatoriales se présentent sur une circonscription aux électeurs politisés divers : des collègues directs (sénateurs), des collègues indirects (députés), des élus régionaux qui accordent une importance à l'intérêt régional, des élus départementaux qui accordent une importance à l'intérêt départemental, des élus municipaux qui accordent une importance à l'intérêt municipal... Contrairement aux autres élections, les candidats ne doivent pas convaincre un citoyen avec des intérêts précis mais d'autres élus. Ceux-ci ont également un enjeu électoral à assurer, réaliser ce pour quoi ils ont été élus. Il n'est pas dans leur intérêt d'élire un sénateur qui pourrait contrecarrer, en votant (ou non) une loi, la mise en place de leur programme électoral, et donc ternir leur mandat et affaiblir leur chance de réélection. C'est là que la stratégie du faire campagne pourrait intervenir. Elle permet de réfléchir aux discours et valeurs que les candidats aux sénatoriales peuvent présenter et évoquer aux différents segments d'électeur. En utilisant les méthodes de marketing politique, ils peuvent dégager différentes stratégies à mettre en place en fonction des caractéristiques de ces segments : l'interconnaissance, la majorité politique, le programme des élus ou encore les caractéristiques sociodémographiques du territoire d'action. Le but étant bien sûr de se démarquer positivement des autres candidats. Et dans le cas des sénatoriales, de mobiliser les voix d'électeurs qui sont des élus locaux. Comment faire campagne aux élections sénatoriales alors que cette compétition électorale ne concerne pas le vote des citoyens mais celui d'un collège de grands électeurs politiques et politisés ?

L'état de l'art permet d'émettre plusieurs hypothèses sur cette question. La première concerne le profil des candidats. Si le profil de l'homme blanc, de droite, aux multiples mandats et aux « cheveux gris »²³ est fréquent au Sénat, il se pourrait que ce soit parce qu'il est le profil majoritaire au sein des candidats se présentant à cette campagne. Une deuxième hypothèse conjecture l'importance du capital politique et du capital de notoriété dans ces élections. La troisième hypothèse est que, leur électorat étant une partie spécifique de la population, les candidats aux sénatoriales adopteraient d'autres modes et actions de campagnes qu'usuellement. La dernière hypothèse est liée à l'identification des grands

²³ Schnatterer, T. (2016).

électeurs. L'électorat étant restreint en nombre et géographiquement, les candidats aux sénatoriales pourraient organiser et mettre en place une campagne personnalisée, ou du moins adaptable en fonction des électeurs.

Afin d'étudier cette question le plus idéalement possible, le cas des élections sénatoriales de 2017 en Île-de-France sera utilisé. Le choix de ce terrain s'est fait en début d'année, avant la seconde vague de restrictions gouvernementales dues à la crise sanitaire. Originaire d'Île-de-France, je souhaitais étudier les campagnes sénatoriales dans un cadre géographique et politique que je connais bien, du moins mieux que les autres régions françaises. J'espérais pouvoir aller à la rencontre des sénateurs et candidats franciliens. Les dernières élections sénatoriales dans cette région étaient en 2017.

Pour étudier ce terrain, deux méthodes ont été utilisées. La première, quantitative, est une étude sociobiographie et statistique des profils des têtes de toutes les listes qui se sont présentées à ces élections sur le terrain d'enquête. Plusieurs caractéristiques, présentées au début de la première partie, des quatre-vingt-trois têtes de listes ont été rassemblées dans un tableau. J'ai réalisé cette base de données dans le but de dégager un profil dominant de la tête de liste aux élections sénatoriales franciliennes, de la même manière que l'ont fait Kerrouche et ses collègues. La deuxième méthode, qualitative, est une série d'entretiens réalisée avec différents acteurs des élections sénatoriales. Sur les onze entretiens menés, neuf étaient avec des sénateurs, donc des candidats-élus de cette campagne, un avec le directeur de campagne d'un candidat non-élu et un dernier avec un grand électeur. Idéalement, avec plus de temps pour réaliser une enquête bien fournie et détaillée sur ces élections, plus de membres d'équipe de campagne, de candidats non-élus et de grands électeurs auraient été interrogés. Les candidats non-élus et les membres des équipes ont participé à la présentation du candidat, de son programme pour ces élections, et aux stratégies de communication mises en place. Ils font partie du processus d'élaboration stratégique du faire campagne et de la planification de ses actions et discours. Tandis que les grands électeurs sont, eux, les principaux spectateurs de la campagne mais aussi les acteurs du vote. Ils sont la population que les candidats vont cibler. C'est autour d'eux que se construisent ce 'faire campagne' sénatorial.

Avec un délai de huit mois, il semblait plus intéressant, ici, de privilégier les entretiens avec des candidats qui ont été élus, leur élection étant un gage de succès de leur campagne sénatoriale. Le but de ces entretiens sociologiques est de récolter puis d'analyser les

différents points de vue des enquêtés sur plusieurs questions : leur vécu de la campagne, leurs récits de pratiques, leurs anecdotes, leurs stratégies d'organisation de la campagne et de son calendrier. Ces questionnements s'articulent donc autour du comment faire campagne pour un candidat au Sénat. Comment recrutent-ils leurs colistiers ? Comment s'organise la préparation en amont de l'élection ? Quelle est la présentation de soi du candidat auprès des grands électeurs ? Quels leviers activent-on pour essayer de les convaincre ? Que faut-il mettre en avant ? Tout simplement, comment se préparent-ils à la campagne et comment se déroule-t-elle ?

En outre, le terrain d'enquête semble idéal. Dans le but de récolter des données actuelles et des anecdotes précises qui permettront de dessiner et mettre en avant des tendances stratégiques contemporaines dans le faire campagne des candidats, il paraît nécessaire de s'entretenir avec des enquêtés aux souvenirs les plus complets de la campagne, aux souvenirs les plus récents. Les dernières campagnes sénatoriales se sont déroulées en septembre 2020. Cependant, les circonscriptions dans lesquelles ont eu lieu ces élections ne me sont pas géographiquement accessibles. De plus, la campagne sénatoriale de 2020, impactée par la pandémie mondiale, n'a pas pu se dérouler sous sa forme habituelle. Cela a obligé les candidats et leurs équipes à adopter des stratégies de campagne non-usuelles. L'idéal pour cette enquête est d'étudier une campagne récente, qui s'est déroulée dans des conditions plus classiques. C'est pourquoi les campagnes sénatoriales de septembre 2017 paraissent idéal pour mener cette étude. Non seulement elles se sont déroulées dans leur forme habituelle, mais elles ont également eu lieu en Île-de-France, la région de mon domicile. L'Île-de-France représente 98 circonscriptions législatives, 18 470 grands électeurs et 53 places au Sénat. Les grands électeurs des huit départements de la région élisent les sénateurs au scrutin proportionnel par liste, ce qui permettra d'avoir une idée uniforme des logiques électorales qui se mettent en place dans la région puisque les modalités d'élection sont les mêmes.

Ces entretiens sociologiques ont tout de même plusieurs limites. La première est l'authenticité des faits rapportés par les enquêtés. Il semble difficile d'assurer la véracité de tous leurs propos. La deuxième limite est la subjectivité de ces enquêtés, en tant qu'élus ou partisans ils ne sont pas neutres. Leurs propos seront intéressés, construits via le prisme de leur propre doctrine politique. La troisième limite est liée au profil professionnel des enquêtés. Ils sont habitués à prendre la parole, à maîtriser leur communication, à formater

les messages qu'ils veulent faire passer. Une autre limite, plus méthodologique, est à prendre en compte : se retrouver « prisonnier de notre guide »²⁴ d'entretien. Ce travers laisserait alors l'enquêteur donner des airs de questionnaire à l'entretien, ce qui peut pousser l'enquêté à se sentir restreint dans ses réponses, mais aussi l'amener à s'ennuyer, être moins alerte aux questions et à moins détailler ses réponses, solliciter ses souvenirs, anecdotes et expériences. J'ai eu l'impression lors de certains échanges, surtout dans les premiers, de m'être retrouvé dans cette situation. Je m'en rendais souvent compte pendant l'entretien. J'essayais ensuite de me pousser à envisager cet entretien comme un véritable échange, une discussion, sur les élections sénatoriales et de plus rebondir aux propos des enquêtés. La dernière limite est ma place en tant que « simple » étudiant de Master 1 qui réalise un entretien et discute avec un parlementaire qui, parfois, a une notoriété importante. Ces entretiens seront des rapports entre deux personnes socialement définies. Il y aura donc un des interlocuteurs qui, par sa classe sociale, dominera le deuxième. Ainsi, pour ce terrain, je ne me sens pas en domination. Premièrement, il s'agit d'un terrain « starifié », difficile d'y accéder et de s'affirmer, marqué par une difficulté à « s'imposer aux imposants »²⁵. Ce manque d'affirmation m'a empêché de mener certains entretiens à leur terme ou de poser toutes les questions que je souhaitais. Je me suis parfois autocensuré face à ces « professionnels de la parole »²⁶. Certains sénateurs, qui n'ont finalement pas fait partie de l'enquête, ont cherché à expliciter au maximum le but de l'entretien en demandant « des explications, [formulant] des requêtes, mais aussi, [énonçant] des exigences »²⁷. Enfin, il m'a été de temps en temps difficile de remettre les enquêtés dans les rails de mon enquête. Même si je n'ai pas eu l'impression qu'ils tentaient à tout prix de partager avec moi ce qu'ils ont fait de bien, louable, remarquable (d'après-eux) pendant leur(s) mandat(s), certains s'engouffraient dans des longues réponses dont une bonne partie n'avait que peu de rapport avec mon enquête. Dans ces cas-là, j'ai eu du mal à m'imposer et à couper l'enquêté pour le ramener vers les questionnements qui m'intéressaient.

²⁴ Béaud S. & Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.

²⁵ Chamboredon H., Pavis F., Surdez M. & Willemez L. (1994). S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par les sociologues débutants dans la pratique et l'usage l'entretien. *Genèses*, 16, 114-132.

²⁶ Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, (1), 15-35.

²⁷ Ibid.

Ces onze entretiens se sont tous déroulés par téléphone ou visioconférence. Le plus court entretien n'a duré que cinq minutes : il s'agissait d'un sénateur qui m'a appelé en coup de vent, sans que l'on planifie un rendez-vous, pour me donner quelques informations sur sa campagne. Le plus long a duré quarante minutes. Tous les enquêtés ont été anonymisés. Pour permettre cela, à défaut d'avoir trouvé un terme de genre neutre, et je m'en excuse, les sénatrices enquêtées seront mentionnées comme « sénateur ». Ainsi, les sénateurs interrogés, homme et femme, ont tous un numéro de 1 à 9, le directeur de campagne du candidat non-élu a pour référent « Non-élu 1 » et le grand électeur a pour référent « Grand électeur 1 ». Il n'y aura aucune retranscription d'entretien en annexe pour deux raisons : par soucis d'anonymisation, les enquêtés sont des personnalités publiques et les informations partagées les rendent identifiables ; tous ces entretiens seront déjà largement mobilisés dans le corps du mémoire.

Pour répondre à la problématique de « comment faire campagne aux élections sénatoriales alors que cette compétition électorale ne concerne pas le vote des citoyens mais celui d'un collège de grands électeurs politiques et politisés ? », l'analyse se fera en trois parties. La première présentera le profil sociologique des têtes de liste et dressera notamment un profil dominant de cette population. La deuxième partie analysera ce profil dans la campagne sénatoriale, de qui il s'entoure et des supports qu'il met en place pour se faire connaître ainsi que son programme. La troisième partie se focalisera, elle, sur l'action principale de cette campagne : la rencontre avec les grands électeurs.

Partie I : Le profil sociologique des têtes de liste aux sénatoriales : évolution ou constante ?

A- Enquête sur le profil des candidats aux élections sénatoriales de 2017 dans la région Île-de-France

1) Un profil sociologique dominant : la droite et les hommes en tête (de liste)

Kerrouche, Brouard, Deiss-Helbig et Schnatterer étudient le profil des sénateurs français à l'aide de cinq caractéristiques sociobiographiques et politiques : l'âge, le sexe, la profession, l'ancienneté et le cumul de mandats²⁸. Ils ont répertorié ces données sur les sénateurs élus aux scrutins de 2001, 2004, 2007 et 2011. Ensuite, les auteurs ont comparé ces caractéristiques afin de définir si un profil de sénateur différent se dégagait en fonction d'une élection au scrutin proportionnel ou majoritaire. Ils observent des légères différences. Les profils des candidats élus au scrutin proportionnel seraient plus jeunes (38,9% de moins de 50 ans contre 28,2%) et plus féminins (76,6% des femmes élues contre 23,4%) que les profils des candidats élus au scrutin majoritaire. Le dernier point s'expliquerait par l'obligation d'alterner homme-femme sur les scrutins de liste à la suite de la loi sur la parité. Les auteurs concluent que, finalement, « les sénateurs apparaissent presque en phase avec l'image que l'on se fait d'eux » et que « la dualité de scrutin ne [fait] qu'assez peu varier les caractéristiques du personnel politique »²⁹. Afin d'essayer de dessiner le profil sociologique des candidats aux élections sénatoriales de 2017 en Île-de-France, nous nous appuyons sur l'étude présentée. Cependant, il faut noter que cette région n'effectue que des scrutins proportionnels aux sénatoriales. À la différence de l'enquête présentée, aucune comparaison ne sera donc faite avec le profil de candidat au scrutin majoritaire. De plus, certaines caractéristiques sociobiographiques et politiques seront modifiées ou supprimées.

Tout d'abord, l'étude ne se limitera pas qu'aux candidats élus mais s'étendra à toutes les têtes de toutes les listes qui se sont présentées à ces élections en région parisienne. Le but est de déterminer et comprendre s'il y a une différence entre le profil d'un élu et le profil d'un candidat. Concernant les caractéristiques considérées, celles de l'âge, du sexe et de l'ancienneté ont été gardées tandis que celles de la profession et du cumul des mandats ont été fusionnées. En effet, depuis 2014, le cumul d'un mandat local et d'un mandat

²⁸ Kerrouche, É., Brouard, S., Deiss-Helbig, E. & Schnatterer, T. (2011).

²⁹ Ibid.

parlementaire est interdit³⁰. Ainsi, la caractéristique du cumul de mandat sera remplacée par une étude des précédents mandats locaux des candidats. Ces données permettront d'estimer la professionnalisation politique de chaque candidat, et de déterminer le nombre de ceux qui vivent pour et de la politique³¹, dû à leur pratique des mandats locaux ainsi que leur ancienneté au Sénat. Cette professionnalisation politique a été ici préférée à la profession civile des candidats. Néanmoins, étudier cette caractéristique permettrait, ultérieurement, de proposer un profil plus complet de cette population. Enfin, une caractéristique a été ajoutée : la racisation³². Tout comme l'ont fait les quatre sociologues dans leur article, ces caractéristiques seront également comparées entre les bords politiques des listes : gauche pour les listes catégorisées d'extrême gauche au centre gauche ; centre pour les listes catégorisées « divers » et les listes catégorisées de centre gauche à centre droit ; droite pour les listes du centre droit à l'extrême droite.

À la suite des lectures présentées dans l'état de l'art, le profil des membres de la chambre haute paraît assez clair : leur âge serait avancé (plus de 60 ans), il y aurait une présence majoritaire de la droite et des hommes, une omniprésence de sénateurs non-racisés et principalement des professionnels de la politique locale. Mais qu'en est-il des candidats à ces élections ? Ce profil redondant pourrait signifier que, dès lors des candidatures, le profil sociologique dominant des têtes de listes serait un candidat homme, âgé de plus de 60 ans, de droite, non-racisé et qui aurait effectué plusieurs mandats locaux dans son historique électoral. Cette étude permettra d'affirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Pour commencer, quelques chiffres globaux vont être présentés pour préciser le contexte. En Île-de-France, aux sénatoriales de 2017, quatre-vingt-quatre listes se sont présentées pour cinquante-trois sièges. Le rapport entre le nombre de liste et le nombre de siège est de 1,58³³. Ce ratio semble similaire à d'autres territoires participant à ces élections. En Alsace par exemple, pour les deux départements à scrutin proportionnel, il y avait quatorze listes pour neuf sièges. Le ratio est de 1,55. Dans les trois régions des Hauts-de-France qui participaient à ces élections, le ratio était légèrement plus dense, 1,36 (trente listes pour vingt-deux

³⁰ Loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

³¹ Weber, M. (1919). *Le Savant et le Politique*. Munich.

³² Guillaumin, C. (1972). *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*. Paris : Mouton. La racisation décrit un processus par lequel un groupe dominant définit un groupe dominé comme étant une race au sens de construction sociale. Elle désigne l'imposition d'une notion de pouvoir qui racialise, un rapport de pouvoir qui les assigne à une position blanc ou non-blanc.

³³ Tous les rapports entre le nombre de liste et le nombre de siège ont été calculés par l'auteur en divisant le premier nombre par le deuxième.

sièges). Concernant les Français établis hors de France, le ratio était, lui, légèrement moins dense qu'en région parisienne : 1,67 (dix listes pour six sièges). La répartition des listes entre les départements franciliens est la suivante :

- A Paris, où 12 sièges étaient à pourvoir, 13 listes se sont présentées
- En Seine-et-Marne, où 6 sièges étaient à pourvoir, 7 listes se sont présentées
- Dans les Yvelines, où 6 sièges étaient à pourvoir, 12 listes se sont présentées
- En Essonne, où 5 sièges étaient à pourvoir 10 listes se sont présentées
- Dans les Hauts-de-Seine, où 7 sièges étaient à pourvoir, 11 listes se sont présentées
- En Seine-Saint-Denis, où 6 sièges étaient à pourvoir, 10 listes se sont présentées
- Dans le Val-de-Marne, où 6 sièges étaient à pourvoir, 9 listes se sont présentées
- Dans le Val-d'Oise, où 5 sièges étaient à pouvoir, 12 listes se sont présentées

Le territoire n'est pas compétitivement homogène. Certains départements comme l'Essonne et le Val-d'Oise sont très compétitifs et d'autres le sont beaucoup moins. Des tableaux présentant les têtes de liste par département ont été réalisés (**annexe I**). Ils permettent d'avoir une idée plus précise du jeu politique et social dans chacun d'eux.

Par exemple, Paris (75) est la circonscription la plus équilibrée politiquement et la moins dense compétitivement. Le département qui, au contraire, est le moins équilibré politiquement est les Hauts-de-Seine (92) : sept listes de droite se sont présentées et seulement trois à gauche. L'Essonne (91), quant à lui, est le département le plus paritaire. Quatre têtes de liste sont des femmes pour six têtes de liste hommes. Sur les résultats des élections, la circonscription des Yvelines a eu les votes les plus concentrés de la région. En effet, les six sièges sénatoriaux se sont répartis sur seulement deux listes parmi douze. Concernant la racisation des candidats, la Seine-Saint-Denis (93) a le nombre de têtes de liste racisées le plus important de la région : quatre candidats sur les dix. Enfin, le Val-d'Oise (95) a eu la compétition la plus dense des élections avec douze listes pour cinq sièges, ainsi que la moyenne d'âge la plus élevée, 58,2 ans. Le département détient les deux têtes de liste doyennes de ces élections dans la région (72 et 74 ans).

Une fois que les caractéristiques départementales sont appréhendées, une concentration sur le territoire francilien dans son ensemble aide à dégager un profil plus global de la tête de liste. Premièrement, un simple comptage des différentes variables des listes permet d'apporter des premiers éléments de réponse à l'hypothèse annoncée. Sur les quatre-vingt-quatre listes qui se sont présentées aux sénatoriales dans la région, trente-deux étaient à

gauche (38,1%), douze au centre (14,3%) et quarante à droite (47,6%). Le déséquilibre gauche-droite est ainsi observable dans les candidatures en Île-de-France. Seules dix-neuf de ces listes avaient une femme à leur tête contre soixante-cinq avec des hommes. En outre, dix têtes de liste sur quatre-vingt-quatre étaient un candidat racisé.

Cependant, la moyenne d'âge des têtes de liste est de 55,06 ans. Selon ces premières observations, l'hypothèse selon laquelle le profil sociologique dominant des têtes de listes serait un candidat homme, âgé de plus de 60 ans, de droite et non-racisé semble être vérifiée pour trois caractéristiques : le bord politique, le sexe et la racisation. Néanmoins, elle ne l'est pas pour la caractéristique de l'âge. Si les candidats de droite et de plus de 60 ans sont plus présents au Sénat que dans les candidatures, il semblerait alors que ces profils soient plus fréquemment élus. L'élection jouerait comme un filtre, laissant passer certains candidats et pas d'autres. Un croisement de cette caractéristique de l'âge avec la variable élu/non-élu permettra d'avoir une idée plus claire là-dessus.

Tableau 1. Distribution de l'âge des candidats par résultat.

Âge	Résultat			Total général
	Élu	Non-élu (+5%)	Non-élu (-5%)	
+ 60 ans	42,42%	28,57%	43,24%	40,48%
- 60 ans	57,58%	71,43%	43,24%	53,57%
N/A	0,00%	0,00%	13,51%	5,95%
Total général	100%	100%	100%	100%

Source : calcul de l'auteur

Parmi les têtes de liste élues aux sénatoriales en Île-de-France en 2017, 57,58% étaient âgées de moins de 60 ans. De plus, en regardant le pourcentage de non-élu ayant obtenu plus de 5% des suffrages, les candidats de moins de 60 ans sont bien plus nombreux que les sexagénaires et plus. En regardant d'un point de vue du résultat des candidats en fonction de leur âge, les observations sont similaires.

Tableau 2. Distribution du résultat des candidats par âge

Âge	Résultat			Total général
	+ 60 ans	- 60 ans	/	
Élu	41,18%	42,22%	0,00%	39%
Non-élu (+5%)	11,76%	22,22%	0,00%	17%
Non-élu (-5%)	47,06%	35,56%	100,00%	44%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100%

Source : calcul de l'auteur

Les candidats de plus de 60 ans ont un pourcentage d'élection presque similaire à celui des moins de 60 ans. Cependant, les non-élus ayant reçu moins de 5% des voix est bien plus important (47,06%) que celui des moins de 60 ans (35,56%). Le filtre électoral laisserait plutôt passer des candidats qui ont moins de la soixantaine. Cependant, ils ne s'en trouvent pas loin : la moyenne d'âge des élus étudiés est de 56,97 ans (**annexe II**). Cela implique qu'une partie d'entre eux passeront le cap de la soixantaine pendant leur mandat. Ce qui explique que l'âge moyen des sénateurs – mais pas des candidats élus – se trouvent bien aux alentours de 60 ans. L'hypothèse que dès lors des candidatures, le profil majoritaire des têtes de listes serait un candidat homme, âgé de plus de 60 ans, de droite et non-racisé, est donc vérifiée pour toutes les caractéristiques évoquées, moins celle de l'âge.

Avant d'étudier la cinquième et dernière caractéristique, celle sur les mandats locaux qu'ont effectué les candidats, il semble intéressant de présenter d'autres tendances observées durant cette enquête (**annexe III**). Les candidates femmes sont plus fréquentes sur les listes de la gauche et du centre que sur les listes de droite, tout comme les candidats racisés. Il n'y avait qu'un seul candidat racisé à droite sur les quarante têtes de liste. Roger Karoutchi était âgé de plus de 60 ans lors de ces élections. Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence, il a été conseiller régional d'Île-de-France pendant une vingtaine d'années, député européen puis secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement. Il fût élu sénateur pour la quatrième fois en 2017, en tête de la liste Les Républicains dans les Hauts-de-Seine (92).

Concernant l'âge moyen des têtes de liste, c'est le centre qui présente en moyenne des premiers de liste plus jeunes que les autres. Ils ont le pourcentage de moins de 60 ans le plus important. Vient ensuite la gauche puis la droite qui, elle, fait du 50-50 entre un candidat de plus de 60 ans et un candidat de moins de 60 ans en tête de ses listes.

En croisant les variables, on s'aperçoit que les femmes en tête de liste sont plus racisées et plus jeunes que leurs alter-égos masculins. Elles se retrouvent ainsi en dehors des logiques de recrutement au poste sénatorial. En outre, l'un semblant allé avec l'autre, les candidats racisés ont tendance à être plus jeunes que les non-racisés. En croisant ces caractéristiques, le profil le moins présent parmi les candidatures est celui de la femme racisée de moins de 60 ans. Par conséquent, ces multiples données laissent penser que, dès le stade des candidatures, ces élections laissent place à peu de représentativité sociale. Ceci peut s'expliquer par l'interconnexion des sphères sociales où se produisent les inégalités ethnoraciales. Celles-ci sont présentes à l'échelle scolaire et ont des répercussions dans la

discrimination sur le marché universitaire et le marché du travail³⁴. Ces élections ont pour but d'élire une personne à un poste, celui de sénateur. Le marché du travail électoral pourrait reproduire ces inégalités ethno-raciales. Il en est de même pour les inégalités entre les sexes. La campagne se ferait alors du fait des inégalités sociales.

Par conséquent, un profil sociologique dominant parmi les candidats aux élections sénatoriales d'Île-de-France en 2017 a bien émergé. Il est similaire à celui des sénateurs : un homme, de droite, non-racisé et qui a, ou aura pendant son mandat, 60 ans ou plus. De plus, sur les dix-neuf femmes élues sénatrices, seules cinq étaient têtes de liste. Les résultats observés par Kerrouche et son équipe semblent donc toujours d'actualité. Reste à déterminer si le professionnalisme politique, et la réalisation de plusieurs mandats locaux, est une récurrence chez ces candidats.

2) Les têtes de listes aux sénatoriales sont-elles systématiquement des professionnels de la politique territoriale ?

La professionnalisation politique est définie par Philippe Teillet comme « la tendance à la monopolisation des activités politiques principales (représentation, gouvernement) par des individus vivant pour et de la politique, se consacrant à temps complet à des activités dont ils tirent leurs moyens matériels d'existence »³⁵. Les élections sénatoriales s'organisent par département. Cette professionnalisation politique semble intéressante à analyser dans la territorialité des candidats. Ainsi, en faisant un inventaire des types de mandat de chaque candidat qui nécessitent une élection au niveau local, nous pourrions estimer leur professionnalisation politique dans le département dans lequel ils se présentent (**annexe IV**). L'hypothèse qui a été formulée est la suivante : puisque le profil sénatorial typique montre que ces élus sont souvent détenteurs de plusieurs mandats territoriaux dans leur historique électoral, cela pourrait traduire une tendance dans les candidatures à retrouver des profils qui ont réalisé plusieurs mandats sur leur territoire. La durée et le nombre de ces mandats n'ont pas été ici analysés. La focale a été faite sur les différentes échelles d'élections territoriales : municipales, départementales, régionales, nationales (parlementaires). Ainsi,

³⁴ Safi, M. (2013). Conclusion. Dans : Mirna Safi éd., *Les inégalités ethno-raciales* (pp. 91-94). Paris : La Découverte.

³⁵ Teillet, P. (2013). Professionnalisation politique. Dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes* (pp. 419-432). Paris : Presses de Sciences Po.

cela permet d'obtenir une meilleure appréciation de la connaissance territoriale des candidats qui se présentent en têtes de liste.

Tableau 3. Nombre de type de mandat territorial des candidats en fonction du résultat de l'élection (en chiffres)

	Nombre de type de mandat					
ÉLU ?	0	1	2	3	4	Total général
OUI		9	13	10	1	33
NON	10	20	16	5		51
Total général	10	29	29	15	1	84

Source : calcul de l'auteur

Tableau 4. Nombre de type de mandat territorial des candidats en fonction du résultat de l'élection (en pourcentage)

	Nombre de type de mandat					
ÉLU ?	0	1	2	3	4	Total général
OUI	0%	31,03%	44,83%	66,67%	100%	39,29%
NON	100%	68,97%	55,17%	33,33%	0%	60,71%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : calcul de l'auteur

Ce répertoire des types de mandats locaux remportés et exécutés par les candidats a permis de dégager deux principaux résultats. Dix têtes de liste ne présentaient, selon les données récoltées, aucun mandat faisant suite à une élection territoriale. Il y aurait alors une tendance des grands électeurs à ne pas voter pour un candidat n'ayant effectué aucun mandat local, mais n'empêcherait pas la présence de ces candidats.

Dans la continuité de ce premier résultat, il y aurait une seconde tendance. Les grands électeurs voteraient plutôt pour des candidats qui ont réalisé des mandats à différentes échelles. La population des têtes de liste ayant déjà effectué un mandat local et celle des têtes de liste à deux mandats locaux sont les mêmes. Cependant, le nombre de candidats élus est plus important pour la seconde population, celle qui a fait l'expérience de deux mandats territoriaux. Et, malgré qu'ils soient moins nombreux à se présenter, cette tendance semble s'intensifier avec les candidats présentant un cumul de plus de deux mandats locaux. Ainsi, l'accumulation de mandats locaux de différentes échelles susciteraient plus de soutien de la part des grands électeurs.

Dans cette enquête, une seule tête de liste avait eu par le passé quatre mandats différents. Cette candidate fût élue mais elle ne représente qu'un cas singulier dans la population observée. Cela pourrait être une condition implicite du filtre électoral aux sénatoriales. Les femmes devraient posséder beaucoup plus de ressources que les hommes pour être élues. Une étude sur un terrain plus large permettrait, là encore, de vérifier cette tendance.

Vraisemblablement, le capital politique, avec l'expérience de plusieurs mandats locaux, fait le capital de notoriété territoriale des candidats, ce qui leur permettrait d'accéder au mandat national de sénateur.

Grand électeur 1 : « C'est une élection des territoires, donc ça reste avec des sénateurs qui sont là depuis longtemps. Les sénateurs se sont des grands électeurs, se sont souvent des personnes qui ont été élus pendant plusieurs années, voire plusieurs décennies dans le département. Soit au conseil général, soit maire d'une commune pendant longtemps, soit président du conseil général. Ces personnes-là sont connues, archi-connues, par les relais d'opinion, les élus municipaux. »

Sénateur 9 : « Alors après, moi j'étais aussi connu parce que j'ai été maire très longtemps d'une grosse ville. Au conseil général très longtemps aussi. Donc vous connaissez les élus locaux, eux vous connaissent, parce que vous êtes dans le paysage local. »

Parmi les têtes de listes ayant acceptées de réaliser un entretien, la professionnalisation politique a été le point qui a particulièrement opposé un des enquêtés avec les autres. Cette professionnalisation politique plus timide induit une notoriété moins importante et donc, potentiellement, moins de ressources. Afin de mieux mettre en évidence ce contraste, une présentation de ce candidat sera faite à la suite de celle d'une autre tête de liste avec un historique politique plus important.

Alain Richard, sénateur du Val-d'Oise

Alain Richard a été réélu sénateur du Val-d'Oise en septembre 2017. Il a été, cette fois-ci, élu sous l'étiquette de la majorité présidentielle, La République En Marche. Il s'agit de son troisième mandat en tant que sénateur.

Né le 29 août 1945, à Paris, il obtient son baccalauréat au lycée Henri IV à Paris et poursuit ses études à l'IEP de Paris, dont il sort diplômé en 1967, puis à l'ENA, dont il sort en 1971. Trois ans plus tard, il rejoint le Parti Socialiste. Il commence sa carrière en tant qu'auditeur au Conseil d'État tout en enseignant dans des universités ainsi qu'à l'IEP de Paris. En 1977, il est élu maire de Saint-Ouen-l'Aumône, mandat qu'il renouvellera six fois. En 1978, il est élu député du Val-d'Oise. Il le restera pendant quatorze ans. En 1995, il est élu sénateur pour la première fois. Il est alors secrétaire de la commission des finances de la chambre haute, membre du comité des finances locales et membre de la délégation pour l'Union Européenne. Son élection n'a pas deux ans quand il est nommé Ministre de la Défense dans le gouvernement Jospin. Il ne se représentera aux élections sénatoriales qu'en 2011, élections qu'il remporte avec une liste Union de la Gauche où sont également élus sa deuxième et son troisième de liste. Durant ce mandat, il sera membre des commissions des lois et des affaires européennes et il rapportera plusieurs textes de loi sur les collectivités locales. En 2017, il rejoint La République En Marche et est investi par le parti pour se présenter aux sénatoriales dans le Val-d'Oise la même année. Alain Richard est alors élu avec 12,52% des voix et est le seul de cette liste à passer.

Martin Lévrier, sénateur des Yvelines

Martin Lévrier a été élu sénateur pour la première fois aux élections sénatoriales de 2017 dans les Yvelines. Il était la tête de liste du parti La République En Marche dans le département.

Né le 30 octobre 1962, à Tours, il obtient son baccalauréat D dans un lycée privée catholique et poursuit ses études à l'Université de Tours, en gestion des entreprises et des administrations. Il en est diplômé en 1985. Il prend d'abord la direction d'une fondation accueillant des personnes âgées à faibles ressources financières. En 1989, il devient le secrétaire général d'un lycée privé sous-contrat de Versailles. En parallèle de ses activités professionnelles, Martin Lévrier s'intéresse et se lance en politique. En 2008, il est

conseiller municipal de Versailles, mandat durant lequel il se concentre sur la problématique des sans-abris. En 2014, il est de nouveau réélu au conseil municipal versaillais et est chargé du logement social. Pour les sénatoriales de 2017, il se propose à La République En Marche pour être investi tête de liste du parti dans les Yvelines. Sa candidature est retenue et il se présente donc pour la première fois à ces élections. Martin Lévrier est élu sénateur des Yvelines avec 12,59% des voix, ce qui ne permet pas à sa deuxième de liste d'être élue avec lui.

Les deux encadrés biographiques permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle les candidats aux élections sénatoriales seraient des professionnels de la politique territoriale, c'est-à-dire qu'ils monopoliseraient les activités politiques locales. En effet, une dizaine de candidats s'est présentée sans aucun capital politique (aucun mandat). Cependant, et comme évoqué dans les entretiens avec Alain Richard et Martin Lévrier, la notoriété locale est une variable incontournable pour être élu sénateur. Et cette notoriété se compose principalement à travers les mandats territoriaux : le sénateur Richard a pu construire cette notoriété locale durant ses sept mandats de maire et ses six mandats parlementaires. L'élection du sénateur Lévrier est, comme il le fait remarquer, un cas rare aux sénatoriales. Ainsi, la notoriété locale ne fait pas le candidat, mais elle ferait l'élus. Le fait qu'aucun des dix candidats sans capital politique n'ai été élu souligne ce point.

Cette nécessité du capital de notoriété dans ces élections a été évoquée par Alain Richard durant notre entretien :

« Aux sénatoriales, là où le jeu est très différent, car c'est un électorat plus petit qui joue en partie sur la notoriété, substantiellement sur la notoriété. »

« Si vous êtes nouveau dans le jeu, et êtes candidat pour la première fois, vous plongez dans l'eau froide quand même. Sauf si vous êtes par ailleurs un élu local très connu, et en particulier maintenant. »

Ce mandat de sénateur s'inscrit dans la continuité de la progression du capital politique volumineux du sénateur Richard. Ainsi, du fait de ses précédents mandats sénatoriaux et locaux, Alain Richard semble avoir un profil qui serait plus avantageux dans ce type d'élection qu'un candidat comme Martin Lévrier dont la présence dans le paysage politique local est plus récente, moins mandatée. Le sénateur Lévrier est également revenu sur cette question

de la notoriété. Dès le début de l'entretien, il a souligné qu'il avait conscience de son expérience moins importante que le reste des autres têtes de liste :

« Je pense que c'est intéressant pour vous de savoir que je suis le seul sénateur tête de liste à n'avoir comme mandat avant que conseiller municipal. [...] Ils ont tous une grosse expérience politique, j'étais le disruptif de la bande ! ».

Ce manque d'expérience s'est traduit dans sa manière de faire campagne, le candidat était dans la découverte. Il tentait des actions pour voir ce qui fonctionnait, ou pas, et s'adaptait. Certains termes utilisés soulignaient ce caractère nouveau, pour lui, de cette expérience et le souci de la notoriété dans ces élections : « je me suis vite rendu compte que c'était de la perte de temps » ; « c'était absolument pas le bon truc à faire » ; « personne ne me connaissait, ou très peu » ; « j'avais très peu de réseaux (sociaux) parce que j'étais pas connu ». Martin Lévrier était moins averti dans cet exercice que ses concurrents plus habitués.

B- Les élections sénatoriales sont-elles en train d'évoluer ?

1) La concurrence sénatoriale

Lors de l'entrée sur le terrain, la première chose faite a été la recherche de toutes les listes s'étant présentées aux élections sénatoriales d'Île-de-France en 2017. Le but était de faire un premier repérage pour l'ethnographie des candidats. Durant cette phase, le nombre de listes qui se présentaient a surpris. Dans le Val-d'Oise par exemple, pour cinq sièges de sénateurs, douze listes se sont présentées. Dans l'Essonne, ce sont dix listes qui étaient présentes pour cinq sièges de sénateurs. Ou encore dans les Yvelines où six sièges étaient à pourvoir parmi les candidats de douze listes. De ce fait, la concurrence sénatoriale a été abordée avec les enquêtés. Trois différentes réponses ont été données.

Premièrement, l'envie de renouveau. L'arrivée du nouveau parti La République En Marche dans le jeu politique a eu quelques effets sur la campagne. Peu après l'élection d'Emmanuel Macron, un petit groupe En Marche s'est constitué au Sénat. Ces sénatoriales étaient l'occasion pour le parti présidentiel de renforcer et d'agrandir ce groupe. Le sénateur 7 évoque le trouble causé par l'entrée du parti d'Emmanuel Macron lors de ces élections. Il n'était pas évident pour les partis installés de longue date de savoir si leurs partisans grands électeurs les suivaient toujours, ou s'ils rejoignaient le parti présidentiel.

Sénateur 7 : « Comme la vie politique était en train d'exploser, [...] on craignait beaucoup de grands électeurs qui puissent voter pour la liste [...] En marche, ceux qui s'étaient rapprochés d'En marche. »

Sénateur 9 : « Il y avait une incertitude, une inconnue, c'était la première fois qu'il y avait une liste LREM. »

Le sénateur 6 et l'enquêté de l'équipe de campagne d'un candidat non-élu évoque, eux, les remarques des grands électeurs de leur département sur leur envie de renouveau, de ne pas réélire les mêmes sénateurs pour un énième mandat.

Sénateur 6 : « C'est vrai que [cette campagne] je l'ai trouvé plus difficile parce que tout simplement ceux qui nous connaissaient commençaient à se dire : 'bon il serait peut-être temps de laisser la place à d'autres'. Pas parce qu'on a mal travaillé, non non, ça tout le monde reconnaît qu'on est présent sur le terrain, au Sénat, on avait un site internet, on faisait notre boulot... Mais bon maintenant grosso modo : 'à notre tour'. C'est ça que j'ai trouvé un peu pénible. »

Non-élu 1 : « Mais je vous dis, le point départ ça a été la reconduction à l'identique de la liste des sénatoriales de 2011. Voilà. Et ce que je vous dis, que je constate avec le maire de [ville anonymisée], et comme d'autres hein, c'est de dire : 'non, on ne peut pas, il faut renouveler'. »

Deuxièmement, la concurrence aurait toujours été aussi forte. Quatre sénateurs ont confié s'attendre à la présence d'autant de listes dans leur département aux élections sénatoriales, que ce soit de leur expérience en tant que grand électeur ou de leur connaissance de leur territoire.

Sénateur 8 : « Oui, parce que je connais [le département], je sais comment fonctionne le truc, donc je savais parfaitement. »

Sénateur 6 : « On a toujours eu des concurrents, on a toujours eu des concurrents à droite, donc de ce côté-là non, je n'ai pas vu beaucoup de changement. »

Le sénateur 4 a même expliqué que, selon lui, il s'agissait d'une bonne stratégie d'avoir plusieurs listes d'un même bord politique. Si « les gens ne veulent pas d'untel, ils votent pour l'autre » qui est du même parti, mais sur une liste dissidente. Ainsi, même si la liste officielle du parti ne récolte pas les voix escomptées, il est probable qu'une liste dissidente récupère ces voix. Le parti garde ainsi le nombre de sièges qu'il espérait faire.

Enfin, la concurrence se serait accrue. Le sénateur 3 explique ce qui, selon lui, a intensifié la concurrence électorale aux sénatoriales, « la capacité à faire des alliances entre partis et tendances politiques s'est dégradée ». De fait, il y aurait de plus en plus de listes qui se présentent aux sénatoriales. Au sein du Parti Socialiste, le sénateur 9 évoque « la bataille entre les hamonistes et les non-hamonistes » qui a eu pour conséquence la création de listes dissidentes. Le grand électeur était, quant à lui, surpris de savoir que, dans son département, il y avait eu autant de listes :

Grand électeur 1 : « Si vous me dites qu'il y avait 12 listes, non c'est quelque chose à laquelle je ne m'attendrais pas pour le Val d'Oise. Je pense que voilà y a 5 sièges, si on a 5 listes c'est le grand maximum quoi. »

D'un côté, certains candidats élus assurent que la concurrence a été sensiblement la même en 2017 que lors des élections précédentes. D'un autre côté, certains enquêtés estiment que cette concurrence a cru au fil des années. Afin de comprendre ces oppositions de point de vue, il serait intéressant d'apporter des données chiffrées à ce débat :

**Tableau 5. Nombre de listes aux élections sénatoriales par département
en Île-de-France**

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total :
1995 ³⁶	5	26 ³⁷	10	7	8	6	7	6	49 + 26
2004	11	8	6	12	14	9	8	8	76
2011	6	7	10	9	9	6	6	6	59
2017	13	7	12	10	11	10	9	12	84

Source : site du Ministère de l'Intérieur, https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Senatoriales#1783_children.

L'évolution des dynamiques concurrentielles n'est pas uniforme dans la région francilienne. La Seine-et-Marne, les Yvelines et le Val-de-Marne sont plutôt équilibrés en nombre de listes inscrites d'une élection à l'autre, contrairement à l'Essonne, à la Seine-Saint-Denis et au Val-d'Oise où ce chiffre a plus ou moins progressivement monté, voire doublé. Dans les Hauts-de-Seine et à Paris, département où ce phénomène est le plus probant, la concurrence s'est accrue en dent de scie. Cette non-uniformité du développement de la concurrence sénatoriale montre que celle-ci fluctue avec les changements politiques de deux échelles. D'abord les changements nationaux, comme le montre la division du PS et la difficulté croissante de faire des alliances. Mais aussi par les transformations et changements propres au paysage politique départemental. Par exemple, le nombre de listes en Seine-et-Marne pourraient insinuer que les candidats d'un même bord politique auraient plus de facilité à s'entendre et à s'allier que dans le Val-d'Oise.

2) La non-surprise électorale : des résultats attendus dès le début de la campagne

L'éventuelle évolution des élections sénatoriales peut s'étudier sous une autre perspective : les aléas, ou non, du scrutin. Les sénatoriales pourraient être sujettes aux instabilités électorales, il y a « toujours des éléments susceptibles d'induire des inflexions dans le choix des électeurs »³⁸. Dans quelle mesure ces incertitudes ont un impact dans ces élections ?

³⁶ Élections sénatoriales de 1995. Consulté le 10 mai 2021, <http://www.politiquemania.com/senatoriales-1995-france.html>

³⁷ En 1995, la Seine-et-Marne avait un scrutin majoritaire uninominal. Il y avait 26 candidats.

³⁸ Gaxie, D. (2019). Les votes, c'est classe ?. Dans : Fondation Copernic éd., *Manuel indocile de sciences sociales : Pour des savoirs résistants* (pp. 384-397). Paris : La Découverte.

Selon Daniel Gaxie, « l'instabilité est le plus souvent contenue dans des limites relativement étroites »³⁹. Contrairement à l'électorat politisé et âgé⁴⁰ des grands électeurs, la volatilité électorale s'observerait surtout chez un électorat jeune⁴¹. L'instabilité électorale serait favorisée par les élections à deux tours, de par la mobilité contrainte de l'élimination de plusieurs candidats à la suite du premier tour⁴². Or, les élections sénatoriales en Île-de-France se font, dans chaque département, au scrutin proportionnel à un tour. De plus, l'électorat de ces élections est connu, chaque électeur a une étiquette politique qui est publique. Son vote est donc prévisible, ou du moins il se partagera entre la liste officielle de son parti et les listes dissidentes. À la lumière de ces différents éléments, les élections sénatoriales sembleraient ne susciter que peu, ou pas, d'aléas électorales.

Un premier élément statistique va dans le sens de cette hypothèse. Le pourcentage de présence de chaque bord politique dans ces élections va maintenant être rappelés : 38,1% des listes étaient à gauche, 14,3% au centre et 47,6% à droite. Les résultats des têtes de liste élues présentent des chiffres similaires. Ce qui insinue que les partis, de par la stabilité des électeurs et la prévisibilité des votes, anticipent leur probabilité de réussite.

Tableau 6. Pourcentage des candidats élus par bord politique aux élections sénatoriales de 2017 en Île-de-France

Nombre de Bord politique	Bords politiques				
Résultat	Élu	Non-élu (-5%)	Non-élu (+5%)	Total général	Différence
Gauche	36,36%	37,84%	42,86%	38,10%	1,74%
Centre	15,15%	10,81%	21,43%	14,30%	-0,85%
Droite	48,48%	51,35%	35,71%	47,60%	-0,88%
Total général	100%	100%	100%	100%	

Source : calcul de l'auteur

36,36% de listes de gauche ayant eu au moins un élu pour 38,10% de listes de gauche présentes ; 15,15% élu au centre pour 14,30% de présence au centre ; 48,48% de listes élues à droite pour 47,60% des listes présentés. Ce parallélisme des chiffres pourrait signifier la

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Les pourcentages de conseillers régionaux, départementaux, communautaires, municipaux et maires de moins de 40 ans sont respectivement 15,2% ; 7,4% ; 4,0% ; 12,2% et 2% en 2018. Chiffres du Ministère de l'Intérieur.

⁴¹ Muxel, A. (2001). *L'expérience politique des jeunes*. Paris : Presses de Sciences Po.

⁴² Cautrès, B. & Muxel, A. (2009). Chapitre 1. Le processus de la décision électorale. Dans : Bruno Cautrès éd., *Comment les électeurs font-ils leur choix : Le Panel électoral français 2007* (pp. 27-43). Paris : Presses de Sciences Po.

non-surprise du scrutin. Les partis et candidats indépendants connaissent bien leur terrain d'élection, ils savent à quoi s'attendre au niveau des résultats.

Sénateur 3 : « Je savais à quelques unités près qui allait voter pour moi. »

Sénateur 9 : « Une semaine avant, j'avis quasiment le résultat à 10 grands électeurs près. Avec ma petite équipe j'avais fait le calcul du résultat possible. »

Ces prédictions avérées pourraient souligner la sérénité des sénatoriales : les dynamiques mouvantes du territoire, avec le renouvellement des grands électeurs par exemple, n'ont pas l'air de créer de volatilité électorale. Ou du moins, elle est prévisible. Si l'attribution des sièges montrent eux une majorité d'élus à droite, la répartition entre listes présentes et listes élues montre une certaine prévisibilité électorale.

Tableau 7. Distribution des sièges par bord politique aux élections sénatoriales de 2017 en Île-de-France

Nombre de siège	Bords politiques			Total général
	Gauche	Centre	Droite	
1	9	4	7	20
2	1	1	7	18
3	1		1	6
4	1			4
5			1	5
Total général	18 (34%)	6 (11,3%)	29 (54,7%)	53

Source : calcul de l'auteur

Jusque-là, seul le profil des têtes de liste a été analysé. Mais la liste électorale ne se résume pas à ce premier nom. Pour remplir les cinquante-trois sièges de sénateurs franciliens, des candidats de trente-trois listes ont été élus. Cela signifie qu'en moyenne, 1,6 candidat par liste élue a accédé au siège sénatorial⁴³. La chance d'être élue quand on est candidat sur une liste dépasse rarement la deuxième position. Dans ces élections à la proportionnelle, sachant que ce chiffre varie en fonction des tendances politiques des départements, les candidats considérés éligibles se trouvent donc généralement en tête et en deuxième de liste.

⁴³ Calcul de l'auteur.

Comment ces candidats en position de non-éligibilité s'investissent-ils ? En prenant en compte la prévisibilité électorale des sénatoriales, chaque liste devrait pouvoir estimer le nombre de sièges qu'elle peut remporter. Sur celle-ci, il y a donc des places de prétendus éligibles et des places de prétendus non-éligibles. Celles-ci ne sont pas à traiter de la même façon. Ceux occupant la première catégorie sont des « potentiels élus », pour lesquels la fin de la campagne est leur élection. Les candidats de la deuxième catégorie se présentent, eux, comme des candidats d'appui. Ils sont les soutiens des premiers. Leur but est de, ensemble, rassembler assez de grands électeurs pour faire élire les prétendus éligibles. Ces « vrais » candidats présentent généralement une présence plus longue dans le paysage politique local ou alors des titres leur donnant accès à une notoriété au sein d'un parti (par exemple, président d'un parti à un conseil départemental ou régional).

Lors de l'enquête, un aléa électoral a été évoqué par le sénateur 2. Deuxième sur la liste, cet enquêté ne s'attendait pas, selon lui, à obtenir un siège sénatorial mais se présentait plutôt comme soutien de la tête de liste. L'instabilité électorale semblant faible aux élections sénatoriales, les candidats de cette liste auraient été surpris par le résultat.

Sénateur 2 : « J'étais seconde de liste et j'étais, j'étais plutôt là pour aider mon collègue à passer. Voilà, donc je pourrais juste vous dire à peu près comment ça se passe mais j'étais pas parti dans, dans une idée de dire vraiment je vais réussir à passer etc. quoi. »

Lors de l'entretien avec le sénateur 4, dans la discussion est venue la question de l'illusion électorale, c'est-à-dire de savoir si toutes les listes pensaient pouvoir faire au moins un siège. Ce sénateur affirme que non, elles ne s'y attendent pas toutes. Certains présentent des listes contre d'autres, pour simplement diminuer les voix de ces autres listes. D'autres feraient des listes de témoignage, ils « se sentent investis de représenter un courant, un parti » et leur permettent de « se compter » sur un territoire limité, de connaître quels soutiens ils ont. Cependant, il y a aussi des déçus, des candidats qui espéraient être élus, mais dont la campagne n'a pas permis d'accéder au poste sénatorial. Ces prétendants au siège parlementaire de la chambre haute sont ainsi pour la plupart professionnalisés politiquement et connaissent leur terrain. Ils sont des « notables » de leur territoire qui tentent de convaincre un cercle d'électeurs qui sont eux aussi des « notables » locaux.

Partie II : Le notable en campagne

A- Une élection parmi les notables territoriaux

1) L'émergence d'un « sur-notable » ?

En sociologie politique, la figure du notable revient régulièrement dans l'analyse des élus politiques territoriaux. Cette notabilité se définit par l'autorité conférée à un individu par son importance reconnue dans les affaires publiques. Le notable est celui qui ne vit pas de la politique mais qui en tire le prestige⁴⁴. « Dans le champ politique, le mot s'applique en général à un élu influent installé de longue date dans un ou plusieurs mandats. »⁴⁵ Historiquement, le mode d'élection sénatorial entretient cette fonction sociale attribuée aux sénateurs.

Les premières élections sénatoriales

Le cadre de ces élections est complexe, et ce depuis la loi constitutionnelle du 24 février 1875. Créatrice de l'institution sénatoriale sous la III^{ème} République, cette loi dessine une organisation précise pour la première tenue de ces élections en 1876⁴⁶.

En premier lieu, l'article 1 de la loi distingue deux corps d'électeurs. Deux cent vingt-cinq sénateurs seront élus par les collèges électoraux de leur département ou de leur colonie tandis que les soixante-quinze autres seront eux directement élus par l'Assemblée nationale. Chaque territoire élira entre un et cinq sénateurs en fonction de la densité de sa population (par exemple le département de la Seine, aujourd'hui séparé en quatre départements distincts, aura cinq sénateurs tandis que la Guadeloupe n'en aura qu'un). En second lieu, plusieurs critères sont à prendre en compte pour prétendre au titre de sénateur. Il faut être un homme, de nationalité française, de plus de quarante ans et de jouir de ses droits civils et politiques. Afin d'être élu, il faut recevoir la majorité absolue des votes d'un collège électoral regroupant les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et d'un seul délégué municipal par commune de chaque département ou colonie. Les sénateurs sont élus pour un mandat de neuf ans. En troisième lieu, l'article détaille la manière dont le renouvellement des membres du Sénat fonctionne. Pour les sénateurs élus par l'Assemblée nationale, ils sont inamovibles. Concernant les sénateurs élus par les collèges de

⁴⁴ Weber, M. (1971). *Économie et société*. Paris : Plon.

⁴⁵ Kerrouche, É. (2020). Notable. Dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 395-404). Paris : Presses de Sciences Po.

⁴⁶ Loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat.

grands électeurs, le renouvellement se fait par tiers tous les trois ans. La loi constitutionnelle détaille l'organisation de ce renouvellement pour la première session de 1876 :

« Les départements seront divisés en trois séries, contenant chacune un égal nombre de sénateurs. Il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale. »⁴⁷

Cependant, les dispositions précédemment présentées se voient retirées leur caractère constitutionnel neuf ans plus tard⁴⁸. Suite à cela, est adopté le 10 décembre 1884 la loi portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs. Elle dispose que les trois cents sénateurs doivent tous être élus par un département ou une colonie et supprime ainsi le statut de sénateur « à vie », désigné par l'Assemblée nationale. Néanmoins, les sénateurs ayant précédemment obtenu ce statut ne sont pas déchus. À leur mort, le siège vacant sera, à la suite d'un tirage au sort, offert à l'un des départements les plus peuplés⁴⁹. Le collège électoral est également modifié. Le nombre de délégués municipaux participant à ce vote sénatorial se décide désormais en fonction du nombre d'habitants de la commune (et non plus un seul délégué par commune)⁵⁰.

Le collège électoral sénatorial est composé de notables : leur importance dans les affaires publiques territoriales est reconnue par leur élection. Ces mêmes notables vont ainsi voter aux élections sénatoriales pour un ou plusieurs individus qui, selon eux, méritent de les représenter à la Chambre haute du Parlement. Cette compétition électorale inter-notables implique ainsi l'émergence de la figure d'un « sur-notable »⁵¹, un individu élu par et pour représenter un ensemble de notables. Cette figure du champ politique parlementaire va subsister plusieurs décennies.

⁴⁷ Article 6 de la loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat.

⁴⁸ Loi du 14 août 1884.

⁴⁹ Articles 2 et 3 de la loi du 10 décembre 1884.

⁵⁰ Article 6 de la loi du 10 décembre 1884.

⁵¹ Éric Kerrouche a évoqué la figure de « grands notables », des parlementaire-maires de grosse métropole. Ce qui est différent de cette notion de « sur-notable ». Kerrouche, É. (2011). *Notable*. N. Dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 346-356). Paris : Presses de Sciences Po. <https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/scpo.cole.2011.01.0346>"

Le Sénat n'aura pas de modifications constitutionnelles avant son ajournement le 11 juillet 1940. La veille, les deux chambres parlementaires ont voté les pleins pouvoirs du maréchal Pétain. Suite à la libération de la France de l'occupation allemande et à la fin du régime de Vichy, la Constitution de la République française du 27 octobre 1946 donne à la chambre haute du Parlement un nouveau nom, le Conseil de la République. Ses membres sont les conseillers de la République et ont un rôle moins important qu'avant⁵². Cette réduction des responsabilités sénatoriales est justifiée par le souhait d'empêcher le Parlement de voter une seconde fois pour les pleins pouvoirs d'un chef d'État français. Ce Conseil est désormais uniquement consultatif sur les activités de l'Assemblée des députés et non plus dans l'initiative ou la construction de textes de loi. Sur les 315 conseillers de la République, 50 sont désignés par l'Assemblée nationale et les 265 autres sont élus par les collectivités territoriales. En 1948, tous les conseillers doivent être élus par les collectivités territoriales. L'âge minimum pour être élu ou désigné conseiller de la République est alors de 35 ans.

La féminisation du Sénat

Les femmes ayant obtenu le droit de vote en 1944⁵³, la précédente condition d'être un homme pour accéder au titre de parlementaire est supprimée. Elles sont vingt-et-une à intégrer le Conseil de la République en 1946.

Malgré certaines maigres augmentations du pourcentage de femmes à siéger au Sénat à quelques élections, ce nombre ne fera que de diminuer entre 1946 (7%) et 1972 (1,42%). Ce dernier nombre se stabilise pendant une vingtaine d'années avant de légèrement augmenter à 5,98% au renouvellement de 1998. Il faudra donc attendre les élections de 2001, quarante-cinq ans, pour atteindre à nouveau et dépasser la barre des 7% de femmes au Sénat. Après ce renouvellement de la chambre haute, un sénateur sur dix était une femme. Par la suite, la féminisation du Sénat n'a fait qu'augmenter.

⁵² La Constitution française du 27 octobre 1946.

⁵³ Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération du 21 avril 1944.

Tableau 8. Pourcentage de femmes au Sénat de 2001 à 2020⁵⁴

	2001	2004	2008	2011	2014	2017 ⁵⁵	2020 ⁵⁶
Femmes au Sénat	10,9%	17%	21,9%	22,1%	28%	29,3%	33,3%

Enfin, la Constitution française du 4 octobre 1958 rétablit le Sénat comme chambre haute du Parlement, signant le retour de ces « sur-notables ». Les Français établis hors de France y seront désormais représentés. Les sénateurs sont élus pour neuf ans avec un renouvellement par tiers tous les trois ans. L'éligibilité sénatoriale maintient les conditions suivantes : être de nationalité française, jouir de ses droits civiques et politiques et être âgé de 35 ans révolus au moins. En 2003, la durée de mandat est diminuée à 6 ans. Le renouvellement se fait donc maintenant par moitié tous les trois ans⁵⁷. Au même moment, l'âge minimum pour se présenter aux élections sénatoriales est abaissé à 30 ans. En 2011, l'âge minimum pour se présenter à ces élections est de nouveau abaissé, cette fois-ci à 24 ans⁵⁸. Selon l'article L.318 du code électoral, le vote est obligatoire lors de ces élections. Aujourd'hui, le collège électoral sénatorial rassemble 162 000 grands électeurs et le Sénat se compose de 348 sénateurs et sénatrices. Pour accéder à cette position de « sur-notable », il faut néanmoins être élu et donc devoir se déclarer candidat.

2) Procédures classiques de déclaration de candidature

Aujourd'hui, l'organisation du scrutin est globalement restée la même. Les élections s'organisent au niveau départemental et le nombre de sénateurs à élire dépend du nombre d'habitants dans chaque département. Le collège des grands électeurs se compose d'élus de chaque circonscription : des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués municipaux. Ceux-

⁵⁴ Les femmes au Sénat sous la Vème république. Infogram. Consulté le 8 avril 2021 à <https://infogram.com/Les-femmes-au-Snat-sous-la-Vme-Rpublique?src=web>

⁵⁵ Composition du Sénat par sexe après renouvellement de 2017. Sénat. Consulté le 8 avril 2021 à http://www.senat.fr/senatoriales2017/listes/liste_des_femmes_senateurs_composition_par_sexe_apres_renouvellement_definitives_senat.pdf

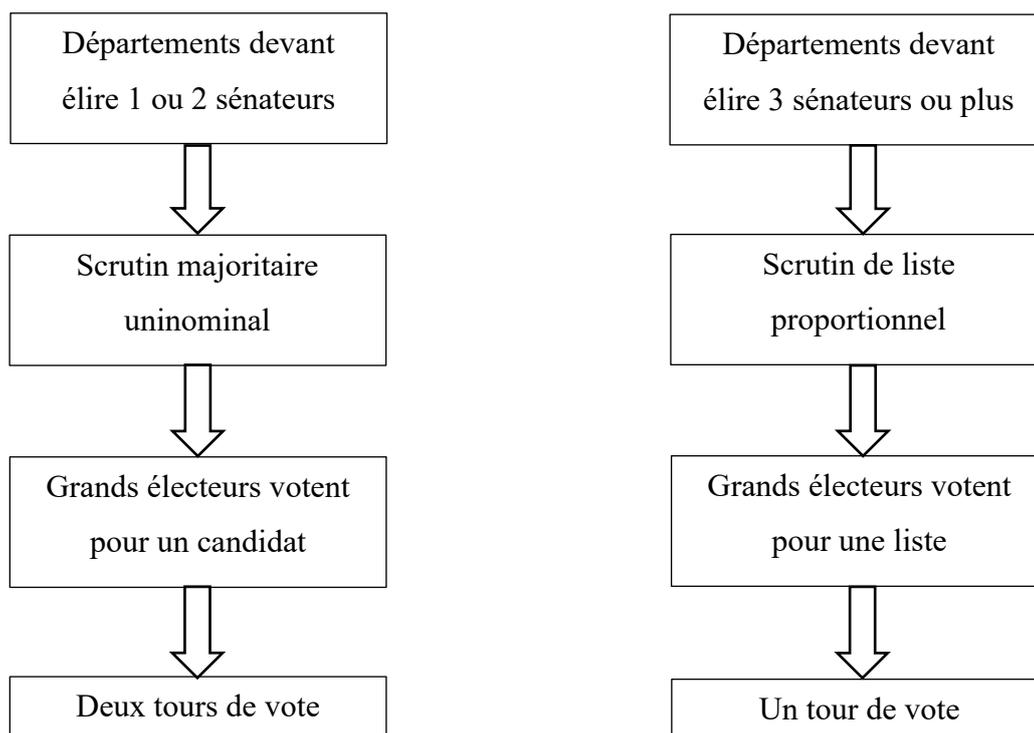
⁵⁶ Barbarit, S. (28 Septembre 2020). Sexe, âge, profession : quel est le nouveau visage du Sénat ? Consulté le 8 avril 2021 à <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/sexe-age-profession-a-quoi-ressemble-le-nouveau-senat-184770>

⁵⁷ Loi organique n° 2003-696 du 30 juillet 2003 portant réforme de la durée du mandat et de l'âge d'éligibilité des sénateurs ainsi que de la composition du Sénat.

⁵⁸ Loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs.

ci sont désignés par les conseillers municipaux dans les communes de plus de 30 000 habitants, à raison d'un délégué municipal pour 800 habitants. Selon l'article L.318 du code électoral, le vote est obligatoire lors de ces élections. Les grands électeurs ne votant pas encourent une amende de 100 euros⁵⁹. Deux types de scrutin sont possibles : le scrutin uninominal à deux tours et le scrutin de liste à un tour.

Schéma 1. L'organisation des scrutins sénatoriaux



Source : réalisé par l'auteur

Il y a également des régulations plus spécifiques quant à la désignation des grands électeurs en fonction des territoires. C'est le cas en Nouvelle-Calédonie⁶⁰ ou encore pour les Français établis hors de France⁶¹. Ces spécificités ne seront pas abordées ici, ces territoires ne faisant pas partie du terrain de cette enquête.

Pour ce qui est des procédures de déclaration de candidature, elles sont similaires aux autres campagnes. Dans certains partis politiques, une commission nationale d'investiture est mise en place. Des volontaires se proposent pour être la tête de la liste officielle du parti.

⁵⁹ Article L.318 du Code électoral.

⁶⁰ Article L.441 du Code électoral.

⁶¹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2017). *Guide de l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France*.

Selon le sénateur 9, « quand vous êtes sortant, et si vous exprimez le souhait d'être de nouveau candidat, c'est souvent pris en compte pas l'organisation politique à laquelle vous appartenez ». Ensuite, la commission du parti « recevait les CV et lettres de motivation, et qui faisait, comme un DRH, une shortlist et qui après nous recevait ou nous avait par téléphone » a expliqué le sénateur 8. Ce véritable processus de recrutement électoral pouvait parfois prendre du temps. Le sénateur 3 explique qu'il « y a eu des cas pour lesquels ça a été officialisé fin août, ce qui est quand même un gros handicap pour les candidats ».

Une fois ces étapes de recrutement passées, les têtes de liste peuvent évoquer leur candidature en fonction du calendrier de leur parti ou d'eux-mêmes s'ils sont indépendants. Ces déclarations se font généralement par « voie de presse » explique le sénateur 1. Cependant, la déclaration officielle de candidature se fait lors du dépôt de la liste en préfecture, environ « trois semaines ou un mois avant l'élection » selon ce même sénateur. Pour pouvoir déposer la liste, celle-ci doit être complète. Une autre forme de recrutement se met alors en place pour élaborer cette liste sénatoriale.

B- La cour du notable en campagne

1) Le processus de recrutement des colistiers par les têtes de listes : la recherche d'autres notables locaux

Concernant le reste de la liste, elle est quant à elle composée par la tête de liste. Dans les listes de parti, le mouvement collabore avec son candidat pour recruter ceux qui le soutiendront durant la campagne. Ce recrutement se fait en fonction de quatre caractéristiques. Premièrement, les nuances politiques. Dans les listes de divers droite ou divers gauche, comme les listes Union de la gauche par exemple, il est important de présenter des candidats aux nuances diverses qui touchent à des populations d'électeurs différentes. Le sénateur 3, ayant déjà mené une liste d'union de partis, évoque cette logique de recrutement.

Sénateur 3 : « J'avais également été tête de liste en 2011. J'étais dans l'opposition à ce moment-là, c'était la fin du quinquennat de Sarkozy. Sur ma liste, il y avait un ex-communiste et un vert. Donc c'était une liste d'opposition de gauche quoi. [...] Nous n'avons pas eu de concurrence du PC. À ce moment-là on a fait un très gros score. »

Les sénateurs 6 et 9 expliquent comment cette caractéristique s'applique dans les listes officielles des partis. D'un côté, le sénateur 6 évoque le fait que tous les candidats de la liste ne seraient pas nécessairement adhérents au parti. D'un autre côté, le sénateur 9 précise comment son parti s'est chargé lui-même de la représentation des différents courants politiques sur la liste.

Sénateur 6 : « Nous on était une liste LR, [...] on essaye de mettre personne d'autres que des LR. Cette fois-ci on avait en quatrième position une jeune femme UDI/centriste. [...] Mais notre challenger à droite et au centre qui était (anonymisé), qui était UDI, lui sur sa liste UDI il avait été démarché un ou deux élus LR. »

Sénateur 9 : « Cette fois-ci en 2017, au PS, c'est la fédération socialiste qui l'avait faite. Ils ont un comité qui rassemblaient les chefs des courants politiques au sein du PS. »

Dans la continuité de cette caractéristique, certains candidats se présentaient en tant que tête d'une liste dissidente car, selon eux, la liste officielle d'un parti ne représentait pas les valeurs de celui-ci. Ils ont donc préféré faire leur propre liste en recrutant des candidats qui incarnaient mieux, selon eux, ces valeurs partisanes. C'est le cas du sénateur 4, tête d'une liste dissidente des LR : « je ne voulais pas voter pour des gens qui ont voté Bayrou ». Ainsi, la représentation de l'éventail de politique au sein d'une liste est l'un des faisceaux primaires du processus de recrutement dans les listes.

Deuxièmement, la représentation du territoire. Les sénateurs sont censés représenter les élus de leur département. Ainsi, une liste avec des candidats venant des quatre coins du territoire permet de proposer une liste homogène pour la représentation départementale. Le sénateur 6 rentre dans le détail de cette logique. Le sénateur 7 explique, lui, qu'il y a une véritable recherche d'équilibre politico-géographique, entre la première caractéristique et celle-ci.

Sénateur 6 : « Comment s'élabore la liste ? En représentant le département complet. [...] Là on avait fait en sorte de faire 2 personnes représentant chacun des territoires. La 1^{ère} logique électorale c'est que tous les territoires soient représentés.

Enfin le maximum de territoire. La 2^{ème}, c'est qu'on soit des gens de l'Est, de l'Ouest, etc. car on peut être de territoires différents mais côté à côté de villes. »

Sénateur 7 : « J'ai participé à la confection de la liste, et aux équilibres de la liste qui sont des équilibres à la fois géographique dans [le département] et de sensibilité au sein du parti. »

Troisièmement, il faut prendre en compte la probabilité que ces potentiels soutiens acceptent de rejoindre la liste. Que ce soit par leur étiquette politique ou la connaissance avec la tête de liste. Car tout le monde n'accepte pas en fonction « de vos idées, de vos amis, des relations que vous pouvez avoir sur un département » commente le sénateur 1. Le sénateur 2, qui était deuxième de liste pour la seconde fois avec sa tête de liste, souligne l'importance pour ces campagnes d'avoir une liste soudée.

Sénateur 2 : « Je pense que le fait qu'il soit revenu me chercher une deuxième fois a montré que nous étions fidèles. [...] Ça a permis de donner un certain dynamisme ! »

Enfin, les têtes de liste cherchent des colistiers avec un certain capital de notoriété, des soutiens qui leur apporteraient des suffrages. Cette liste doit avoir le « plus d'attrait possible auprès des grands électeurs » explique le sénateur 1. Le capital de notoriété n'est donc pas seulement important pour la tête de liste, mais il le serait également pour les autres candidats. Plusieurs sénateurs sont revenus sur cette caractéristique importante dans ce recrutement électoral.

Sénateur 1 : « On cherche à avoir les personnes qui paraissent compatible avec nous et plus à même d'apporter des suffrages. »

Sénateur 6 : « On trouve une liste bien mais dessus y a untel ou untel qui un jour a pas voulu faire l'inauguration de l'école d'un village, donc 'je ne vote pas même si la liste est bien'. [...] On essaye d'avoir des maires ou élus connus. Car qui est-ce qui va voter ? Ce sont les conseillers municipaux. [...] Ce que veulent les

conseillers, ce sont des gens qui connaissent les préoccupations des communes, des élus, et que l'on puisse les défendre. [...] Donc voilà comment on conçoit la liste électorale. Il faut qu'elle soit représentative avec des gens qui vont nous rapporter des voix. »

Sénateur 9 : « Est pris en compte peut-être aussi [...] les contacts que vous avez aussi avec les grands électeurs. Car in fine c'est quand même eux qui expriment le vote opportun. »

Cette caractéristique du capital de notoriété tiendrait donc une place importante dans le processus de recrutement. Les têtes de liste vont à la recherche d'autres notables pour les soutenir. Le sénateur 6 témoigne des limites de cette notoriété en évoquant le suppléant de sa liste : « C'est le problème du scrutin de liste, on nous a dit 'ah mais pourquoi vous avez mis untel, il a 70 ans' même si c'est une place qui ne sert absolument à rien. » Alors, une machine complexe se met en place dans la recherche de noms pour élaborer des listes aux élections sénatoriales. Il faut savoir allier équilibre politique et géographique tout en présentant des candidats connus en mesure de défendre les intérêts du territoire et dont la notoriété n'est pas négative pour des raisons d'âge ou d'inauguration de monument manquée.

Ce recrutement de notables locaux pour les listes peut se faire de manière plus ou moins indépendante en fonction des partis. Les sénateurs 1 et 2 n'ont, eux, pas évoqué l'implication de leur parti dans ce processus. Ils ont plutôt parlé de concertation entre la tête de liste avec ses deuxième et troisième de liste. Le sénateur 8 mentionne quant à lui la « grande indépendance » qu'il avait pour composer sa liste. Ce sont les sénateurs 7 et 9 qui décrivent un système de recrutement plus contrôlé par leur parti.

Sénateur 7 : « C'était la liste du parti socialiste, donc c'est vraiment le parti socialiste qui l'a faite. [...] Donc la liste a été faite par [le] PS et validée par le bureau national. »

Alexandre Millet : « Et c'est pareil dans les autres départements ? »

Sénateur 7 : « Oui, oui. Particulièrement pour les sénatoriales et les décisions locales, ça passe par les fédé du PS, oui. »

Concernant l'enquêté non-élu, il était à la tête d'une liste dissidente. Son directeur de campagne affirme que le candidat a « intégralement » composé sa liste lui-même, sans concertation avec ses deuxième ou troisième de liste car « il était pas parti pour faire 3 sièges ». À la lumière de ces différents témoignages, la composition des listes aux élections sénatoriales semble très stratégique et s'inscrit complètement dans les dynamiques électorales d'une campagne. Ainsi, les têtes de liste recrutent au travers de ces colistiers un cercle proche et privilégié de notables pour travailler sur leur campagne. Cela n'est cependant pas suffisant pour optimiser leurs chances de victoire.

2) Les ressources sociales des candidats aux sénatoriales : amis et sympathisants

Lors de campagnes électorales au suffrage universel, les candidats s'entourent généralement d'une équipe de campagne. Cette équipe peut être plus ou moins grande en fonction du type d'élection et des candidats. Qu'en est-il des élections sénatoriales ? Est-ce qu'avoir une équipe de campagne « vaut le coup » ? Ou les candidats de la liste suffisent ? Ces questions ont été abordées en entretien.

Tous les candidats faisant parti de cette enquête avaient une équipe de campagne. C'est la composition de cette équipe qui pourrait éventuellement différer d'un candidat à un autre même si, selon les témoignages recueillis, elle semble plutôt similaire. Tout d'abord, tous avaient un mandataire financier, obligatoire, pour encadrer les dépenses de la campagne. Outre cela, le sénateur 1 résume bien la composition de ces équipes. En général, l'équipe de campagne est faite d'amis et de sympathisants qui acceptent d'aider le candidat pour réfléchir à l'agenda, aux déplacements, passer des appels en mairie. Ce sont des petites équipes qui aident la tête de liste et ses colistiers. Le champ lexical de l'amitié a été beaucoup mobilisé par les enquêtés pour désigner les membres de leur équipe de campagne : « amis et sympathisants » (sénateur 1) ; « militants amis » (sénateur 4) ; « des copains élus » (sénateur 8) ; « quelques amis, 'camarades' » (sénateur 9) entre autres. D'autres tâches remplies par ces sympathisants ont été évoquées par certains enquêtés. Le sénateur 6 parle lui d'aide à construire le programme et pour la pré-écriture de la profession de foi. Enfin, dans le cadre de sa campagne, les membres de l'équipe du sénateur 7 étaient là pour mobiliser les grands électeurs de son parti, et faire « essentiellement du rappel téléphonique ».

Sénateur 4 : « J'avais des militants amis qui m'aidaient, qui voulaient me conduire aux rendez-vous. C'est plus agréable et facile de faire campagne à plusieurs ! »

Des collaborateurs proches de ces candidats s'investissent également dans leur campagne. Un enquêté, qui était sénateur sortant, raconte que le collaborateur parlementaire de sa tête de liste s'était mis en congé, de lui-même, pour se concentrer sur la campagne sénatoriale : « On ne lui a pas demandé ! Il nous a dit 'bon je vais faire la campagne'. »

Pour ces divers « amis » et membres d'équipe, il s'agit d'un véritable « militantisme affilié »⁶², c'est-à-dire d'un engagement venant d'un sympathisant dévoué à son parti ou, dans le cas des listes hors partis, aux candidats des listes. Cet engagement peut donner, le cas échéant, à certains membres de cette équipe un poste auprès du sénateur (ré)élu.

Sénateur 8 : « J'avais une jeune femme qui est devenue ensuite ma collaboratrice parlementaire qui était là à temps plein. »

Ce militantisme ne se retrouve pas seulement parmi les membres des équipes de campagne. D'autres soutiens, peut-être plus modérés mais non négligeables, parmi les contacts des candidats parlent d'eux en leur faveur à d'autres grands électeurs. Ces élus vont rencontrer ou appeler d'autres élus et tenter de louer la candidature qu'ils souhaitent.

Sénateur 2 : « Après t'as toujours des gens qui t'apprécient et puis qui vont t'aider ! [...] C'est plutôt ça, les maires qui vont parler en bien de toi, parce qu'ils ont travaillé avec toi, ils ont été proches de toi, ils vont te faire un peu ta publicité. Du bouche-à-oreille beaucoup plus. »

L'investissement de ces différents individus étaient primordial. Surtout pour les partis qui faisaient face à plusieurs listes dissidentes, ce qui pourrait avoir un effet de division des voix et de réduction de sièges remportés par la liste.

⁶² Ion, J. (1997). *La fin des militants ?*, Paris : Éditions de l'Atelier.

Sénateur 9 : « Et là y avait un enjeu plus particulier, parce qu'il fallait à la fois promouvoir les idées de cette liste et essayer d'empêcher que des socialistes élus votent pour une liste dissidente. »

C'est ainsi que commence véritablement la campagne des candidats, après ce processus de recrutement de notables sur la liste, le dépôt de celle-ci en préfecture et la division des tâches avec des sympathisants. Les candidats et leur équipe vont alors travailler leur stratégie de campagne, en commençant par l'élaboration de supports présentant la liste et leurs propositions.

C- Les supports électoraux aux sénatoriales

1) L'utilisation modeste des réseaux sociaux et de la presse locale aux sénatoriales

Dans une campagne électorale, l'image des candidats jouent un rôle non négligeable dans le résultat des urnes⁶³. Les candidats aux sénatoriales, comme vu précédemment, n'ont pas tous un capital de notoriété important. L'utilisation de supports permet à tous de se présenter eux, leur liste, leur programme, leurs promesses, et de potentiellement créer les prémices d'une notoriété locale pour ceux n'en ayant peu, voire aucune. Cependant, l'usage des supports papiers ou médiatiques seraient, selon les enquêtés, plutôt modeste pendant des campagnes sénatoriales. Trois types de supports ont été pris en compte dans cette étude. Les réseaux sociaux, la presse locale et les documents électoraux papiers ou numérisés.

Concernant le premier type de support, les réseaux sociaux, ils « ne sont pas trop utilisés » pendant la campagne selon le sénateur 5. Plusieurs sénateurs vont dans ce sens. Quelques posts étaient réalisés, notamment sur Facebook⁶⁴, mais ils se servent plus de ces dispositifs une fois élu, pour tenir les grands électeurs informés de leur travail parlementaire.

Sénateur 2 : « Alors les réseaux sociaux, je n'en utilisais pas beaucoup à l'époque, j'en utilise beaucoup plus maintenant [...] que je suis au Sénat. »

Alors, l'utilisation des réseaux sociaux « se prêterait un peu moins » à ce type d'élection qu'aux autres selon le sénateur 1. Le directeur de campagne du candidat non élu a comparé

⁶³ Boy, D. & Chiche, J. (2007). L'image des candidats dans la décision électorale. *Revue française de science politique*, 3(3-4), 329-342.

⁶⁴ Sénateur 4 : « Plutôt Facebook, car pas mal d'élus locaux sont dessus. »

l'utilisation des réseaux sociaux aux sénatoriales avec les autres campagnes qu'il avait réalisées, des campagnes municipales, législatives, départementales : « on fait pas du tout campagne de la même manière ». Aux sénatoriales de 2017, l'utilisation avait été très minimale : seule une ancienne page Facebook du candidat avait été utilisée pour diffuser quelques informations sur la campagne. Certains sont même assez catégoriques sur la non-utilité d'utiliser ces canaux de communication, comme le témoigne le point de vue du sénateur 8 et cet échange avec le sénateur 7.

Sénateur 8 : « J'ai envisagé très fortement d'utiliser les RS. Je me suis très vite rendu compte que d'abord il fallait du temps pour bien faire les choses et que c'était pas le support qui fonctionnait avec les grands électeurs. »

Sénateur 7 : « Ça sert à rien. Pour une sénatoriale, ça sert à rien. On s'en sert parce que moi je tweete pas mal et Facebook aussi donc j'avais dû mettre la profession de foi et dire que je suis candidat. Mais en fait le corps électoral est connu et limité, il est très lié au monde politique. Ça n'est pas une campagne pour convaincre des hésitants au coin de la rue. [...] »

Alexandre Millet : À l'avenir, vous pensez que les réseaux sociaux vont prendre plus de place dans ces élections ?

Sénateur 7 : « Aux sénatoriales, non. Sauf si les partis politiques continuent encore d'être affaiblis et que la vie politique est encore plus poreuse qu'avant. Mais j'y crois pas beaucoup. »

Cependant, ce point de vue n'est pas partagé par tous les enquêtés. Les sénateurs 3 et 9 croient en un emploi grandissant de ces réseaux aux élections sénatoriales. Selon le premier, les médias sociaux « s'utilisaient et [...] de plus en plus ils s'utiliseront » tandis que le second assure qu'une majorité des conseillers municipaux sont présents sur les réseaux sociaux : « [c'était] encore plus vrai, déjà en 2020, que ça ne l'était pour moi en 2017 ». Les pages Facebook des candidats ayant évoqué l'utilisation de ce réseau social pendant ces campagnes ont été consultées. Les posts consultés étaient essentiellement des remerciements envers les maires ayant accepté de les rencontrer et des présentations de liste (**annexe V**).

Cependant, aucune publication liée au programme des candidats n'a été trouvée. Une étude plus approfondie sur cette question permettrait d'établir une typologie des posts sur différents réseaux sociaux lors de campagnes électorales et d'observer la fréquence de chaque type pendant les sénatoriales. Ainsi, une meilleure compréhension de ce qui est admis comme « publiable » par les candidats pendant ces élections serait possible.

Concernant le deuxième type de support envisageable, la presse locale, tous expliquaient la petite place de ce support dans ces élections. Certains ont évoqué les éditions départementales du Parisien qui font référence aux sénatoriales.

Sénateur 3 : « Ils ont les sujets départementaux, de transports, associatifs, etc. Donc les sénatoriales c'est même pas dans leur champ de vision. Ils vont dire machin est candidat, ou y a une opposition entre deux listes et ça va s'arrêter là. Ils ne vont pas donner la parole à chaque candidat. »

Sénateur 6 : « Y avait le Parisien à l'époque qui avait parlé du [département]. Ils avaient présenté chacune des listes, c'est tout. »

Sénateur 9 : « La presse c'est le Parisien, mais il ferait plus écho des divisions [...] que du programme des uns et des autres. Euh... euh... là aussi, il faut pas être grand clerc pour savoir que la presse adore ses choux gras et ses feuilles qu'ils s'en font sur les bisbilles, plus que sur les programmes. »

Ainsi, pour reprendre les termes du sénateur 1, « la presse locale si on peut l'intéresser aux élections, c'est sûr que c'est quelque chose de bien » mais cela ne se ferait pas trop en Île-de-France.

Sénateur 3 : « Alors que si vous allez faire une sénatoriale dans le Lot-et-Garonne, y a deux sénateurs et 100 communes. Y a des unités géographiques assez différentes et donc les candidats au Sénat vont tourner partout parce qu'ils sont maires de ceci, président de cela. Là il va y avoir une couverture. Et puis ils vont

s'engueuler un peu, quelques thèmes de différenciation et de contestation entre les candidats. Donc vous allez avoir une couverture par la presse locale. »

Pour finir sur ce type de support, l'évocation de ces élections par les médias locaux serait mince. Elle se ferait d'ailleurs plutôt d'articles post-scrutins (**annexes VI à VIII**) que de présentation des listes et de leur programme (**annexe IX**). Le sénateur 8 résume bien cette idée du peu d'intérêt que la presse locale porte aux sénatoriales en affirmant que « la campagne sénatoriale, la presse locale elle s'en... ».

Ainsi, si les réseaux sociaux et la presse locale sont si peu utilisés pour ces campagnes, il semblerait que les documents papiers et numériques soient privilégiés par les candidats pour la présentation de leur liste et de leur programme.

2) Les supports phares de la campagne sénatoriale : les documents papiers et numériques

En effet, en interrogeant les enquêtés, tous ont travaillé sur la composition de documents électoraux. Mais quels sont ces documents ? Comme dans les autres campagnes, chaque candidat prépare une profession de foi. En fonction du candidat la forme et le format peuvent changer et ce ne sont « pas les mêmes sujets abordés » explique le sénateur 1. Selon ce même enquêté, les sénateurs sortants peuvent présenter ce qu'ils ont fait pendant leur mandat, mais tous les candidats se concentrent plutôt sur la présentation de « ce qu'ils ont envie de faire ». Le sénateur 4 ajoute que la ligne conductrice de ce document est l'exposition des « priorités et principes qui guident son action publique » avec une « synthèse des missions principales et des combats que l'on veut mener ». Les sénateurs 3, 6 et 9 rentrent dans les détails de l'élaboration de ce document et des thèmes abordés.

Sénateur 3 : « À 20% de la politique nationale, [...] ça prendra 3 paragraphes et ensuite on parle de cuisine. On parle de subvention des communes, la réglementation trop compliquée, les thèmes sont très liés. [...] Il y a des électeurs complémentaires qui ne seraient-ce que des suivants de liste ou des sympathisants ou petite notabilité que les gens de la municipalité connaissent et inscrivent sur la liste. En général, ils ne sont pas ignorants des sujets municipaux. »

Sénateur 6 : « Ce qu'on met sur la profession de foi, c'est notre mission au Sénat et notre mission dans le département. Et dans le département ce qu'on veut faire. Et on va présenter les projets phares sur les territoires. [...] Le rôle et l'appui que l'on veut apporter aux élus minoritaires. De toute façon la profession de foi c'est un recto verso, plus une photo où il faut bien voir la tête des candidats sur la liste. Il faut pas écrire tout petit, faut que ce soit lisible. Ce sont des points très précis concernant les préoccupations générales des collectivités et préoccupations spécifiques au territoire. »

Sénateur 9 : « C'est très territorial ! C'est vraiment, quelle peut-être l'action d'un parlementaire sénateur, dans la politique nationale certes, mais avec les grands objectifs du département et ce qu'on peut promouvoir, voilà. Souvent y a urbanisme, il y a bien sûr le droit et le respect des collectivités territoriales. Leur autonomie, leur capacité à créer et inventer, ça se sont des thématiques que l'on retrouve en permanence. »

Le but de cette profession de foi est de « laisser une trace » confie le sénateur 4. La diffusion de celle-ci ne semble cependant pas claire. Certains enquêtés disent avoir remis ces professions de foi aux grands électeurs intéressés. D'autres expliquent que c'est la préfecture qui se charge de l'envoi à tous les grands électeurs de toutes les professions de foi. Enfin, quelques-uns expliquent n'avoir envoyé leur profession de foi que par mail ou courrier aux électeurs intéressés encore une fois.

Selon le sénateur 5, il y a également d'autres documents qui peuvent être réalisés et distribués lors des rencontres avec les grands électeurs ou envoyés par courrier et par mail, comme des tracts. Certains sénateurs ont donné des exemples de documents réalisés pour leur campagne. L'un d'entre eux évoque l'importance que ces supports peuvent avoir.

Non-élu 1 : « Il fallait mettre en place aussi bien tout ce qui était invitations pour les réunions, les différents mails (**annexe X**). [...] Un mailing papier ça coûte très cher. Envoyer un mail à tous les élus c'est quand même beaucoup plus simple. »

Sénateur 6 : « On a dû faire un petit book de campagne, et après au fur et à mesure on lançait un document court d'une page recto verso sur un thème particulier. »

Sénateur 8 : « Dans le budget j'avais compté un 8 pages, que je voulais bien foutu. [...] Il fallait un beau document sérieux, qui montre le sérieux, et que derrière y avait un projet. Que c'était pas juste je suis beau je suis gentil, aimez-moi... Ça pouvait pas marcher. [...] Donc partant de ça, je voulais faire un beau document, un beau 8 pages, ce que j'ai fait. [...] Et vous voyez les socialistes, qui ne me paraissaient pas être des gens dangereux, trop dangereux dans [le département] parce qu'ils s'étaient déchirés, ont envoyé leur document après le miens. C'était un très bon document, excellent aussi, et je pense que grâce à ça ils m'ont piqué des voix. Je pense ! J'en aurais jamais la certitude. »

Le grand électeur ayant accepté l'entretien est également revenu sur ces supports où les candidats « abordent des grands principes ». Il est plus précis sur les messages que font passer les candidats dans ces documents.

Grand électeur 1 : « Soit on veut donner une assise à la majorité existante, ou le candidat de gauche va dire que justement il faudrait une alternance au Sénat. Que ce serait bien et puis ça dépend de la majorité présidentielle ! Si c'est un président de droite, le candidat de droite va dire qu'il faut conforter la politique du gouvernement, etc. [...] Toujours un petit clin d'œil sur le territoire, être en capacité de défendre le territoire, montrer qu'on a des relais à Paris, montrer qu'on a du réseau dans le secteur. Le profil est très important. Pour moi un sénateur doit savoir nous représenter, doit nous connaître. »

Tous ces éléments renforcent l'idée importante de la territorialité des candidats, non seulement dans leur capital de politique et de notoriété, mais aussi dans leur discours et leur programme. Il y a également une certaine importance qui est accordée à la mise en page de ces supports. Dans le cadre de l'étude, certains de ces supports ont été récupérés. Cependant, il ne s'agit pas forcément des supports réalisés par ou pour les enquêtés de cette étude (**annexes XI à XVI**). Il serait intéressant d'analyser ces documents de campagne et articles

dans une étude complémentaire afin de mieux comprendre leur utilisation et, peut-être, leur instrumentalisation dans le jeu électoral des sénatoriales.

Ces supports et leur réalisation s'inscrivent donc dans la campagne de chacun des candidats. Cependant, pour reprendre les mots du sénateur 6, « une campagne sénatoriale, c'est beaucoup plus une campagne de terrain qu'une campagne de documents ».

Partie III : Les élections sénatoriales : « une campagne de réseau »

A- Des interactions électorales non-uniformes sur le territoire francilien

1) Rencontres avec les grands électeurs : modalités et sélection

« La vraie campagne sénatoriale, c'est d'aller rencontrer les élus, les grands électeurs » affirme le sénateur 8. « La campagne, elle se résume quasiment à ces rencontres, il n'y a pas de débat entre candidats » explique le sénateur 1. Le discours des autres enquêtés va également dans ce sens : ces rencontres sont l'essentiel de la campagne. Alors, comment s'organise ces rencontres ? Qui y assiste ? Quels sujets sont abordés dans ces réunions ? Comment les candidats font pour aller à la rencontre de tous les grands électeurs ? Y a-t-il une stratégie mise en place pour organiser ce tour départemental des candidats ? Les modalités de ces rencontres sont bien connues des candidats et des grands électeurs. L'organisation de celles-ci est au cœur de cette campagne entre notables. Les candidats et leur équipe ont recours à différentes méthodes pour préparer ce tour électoral. Certains évoquent la mise en place parfois complexe et amateuriste de ces rencontres.

Sénateur 2 : « On va voir tous les maires ! [...] Tu prends rendez-vous, voilà. Généralement, tu as le maire et son conseil municipal. »

Non-élu 1 : « Il faut aller chercher vous-même les mails. Après l'avantage de toutes les villes qu'on a là, en général, il y a une structure de mail un peu semblable pour tous. Donc vous tapez à la main, vous dites 'ah bah tiens la première lettre du prénom, y a un tiret, le nom de famille puis @ la ville.fr' quoi. [...] On est sur du, je dirais pas amateurisme, mais c'est du fait maison quoi. Enfin c'est vraiment un peu du bricolage. »

Le sénateur 4 détaille que, durant cette prise de rendez-vous, certains points logistiques sont abordés. Les candidats demandent l'autorisation aux élus d'avoir une salle ainsi que d'inviter les autres élus des communes voisines à cette rencontre. Ces propos rejoignent ceux du sénateur 1 qui, lui, dessine une organisation stratégique et optimisée. En effet, pour sa campagne, le mot d'ordre était de « perdre le moins de temps possible » et donc de planifier le maximum de rendez-vous dans la même journée, dans des municipalités géographiquement rapprochées. Cette recherche d'optimisation est la marque de la courte durée de cette campagne. Comme évoqué précédemment, certaines listes ne sont officialisées que quelques semaines avant le scrutin. Ainsi, par soucis pratique, les rencontres avec les grands électeurs se font à un rythme qui semble intense, entre les mails et les coups de téléphone pour organiser les prochaines rencontres.

Dans l'optique de ne pas perdre de temps, les candidats font un tri dans les grands électeurs qu'ils rencontrent. C'est de nouveau le sénateur 1 qui explicite dans ses propos cette ligne directrice :

Sénateur 1 : « Si vous passez 3 heures avec quelqu'un dont vous savez très bien qu'il ne va pas voter pour vous, vous avez perdu 3 heures. »

Les modalités de rencontre sont ainsi discutées en amont. Elles peuvent se faire en tête à tête ou groupées, idéalement « pas trop nombreux » estime ce même sénateur. Pour ce qui est de leur durée, elle serait « indéterminée, ça va en fonction de la discussion » assure le sénateur 2. Un dernier point a été fait sur les individus présents à ces rencontres. La liste convie les grands électeurs de, généralement, plusieurs communes. Selon les sénateurs interrogés, la tête de liste et le second de liste sont toujours présents à ces réunions et, souvent, sont accompagnés de deux ou trois autres colistiers.

Néanmoins, tous les enquêtés parlent d'impossibilité de rencontrer tous les grands électeurs. Ils sont plusieurs milliers dans chaque département, c'est pourquoi ce tri évoqué par le sénateur 1 est nécessaire. Celui-ci se fait par l'apposition du filtre partisan par les candidats.

Grand électeur 1 : « Clairement, un candidat de droite va regarder quelles sont les communes qui penchent plus de son côté. Il ne va pas perdre de temps à aller dans une ville communiste. Un candidat communiste va lui aller dans les quelques

villes communistes qui restent dans le département, y en a. Pareil pour le candidat socialiste. »

Sénateur 7 : « Si quelqu'un qui est très militant est désigné par les Républicains, s'il hésite, c'est éventuellement pour une liste des républicains dissidente, mais pas pour la liste socialiste. »

Sénateur 9 : « Il y a des grands électeurs pour lesquels c'était pas la peine de perdre du temps entre guillemets. On savait qu'ils voteraient LR ou PC, vous voyez. Ceux-là, c'était pas la peine d'aller les voir. »

Sénateur 6 : « Nous, on ne va pas s'embêter à aller voir les élus communistes, ils ne seraient même pas venus. »

Ici, les candidats ne vont pas tenter de rattraper les grands électeurs qui ne voteront jamais pour eux, car de parti voire de bord politique différent. Ils prioriseraient les personnes qui leur sont favorables et essaient d'assurer leurs alliés. Ces propos traduisent une véritable politique des amis. Outre les « amis » qu'évoquent les candidats dans leurs équipes de campagne, ils essaient de montrer, à travers cette logique du travail politique, des rapports d'égalité avec les électeurs sénatoriaux, basés sur la fidélité et la réciprocité⁶⁵. Les candidats sont des individus rationnels qui, dans la logique de campagne et l'optimisation de leur temps, tri les grands électeurs à rencontrer. D'ailleurs, cette logique va dans les deux sens. Le grand électeur interrogé pour cette enquête confirme que lui non plus ne s'est pas intéressé aux candidats d'un bord politique différent du sien. Le sénateur 6 continue en disant que, dans ces villes dont les élus sont majoritairement d'un bord différent du leur, ils vont seulement contacter les élus d'opposition pour les voir et, toujours dans un souci d'optimisation, vont les rencontrer avec d'autres élus d'opposition de villes limitrophes.

⁶⁵ Briquet, J.-L. (1990). Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale. *Mots*, 25(1), 23-41.

Mais les candidats ne contrôlent pas tout dans cette organisation, et ce même sénateur l'évoque. Mis à part l'accord entre les agendas des élus et ceux des candidats, certains grands électeurs ne vont pas à ces réunions. Deux raisons ont été évoquées. La première, elle est profitable pour le candidat qui en bénéficie : certains élus ne se déplaceraient pas aux réunions car ils savent déjà pour qui voter.

Sénateur 6 : « Ça m'arrive de dire : 'Oh bah j'étais dans ta commune, je ne t'ai pas vu !' et qu'on me réponde 'Oh mais [prénom anonymisé], depuis le temps qu'on vous connaît, c'est pas la peine que je passe ma soirée à vous écouter alors que je voterai pour vous'. »

Selon les propos que rapporte l'enquêté, ces grands électeurs, par leur connaissance des candidats et leurs convictions politiques, sont des électeurs déjà acquis et qui, semblerait-il, ne risquent pas de changer leur vote pour une autre liste du même bord politique. La seconde raison de l'absence de grands électeurs à ces réunions serait une forme de peur d'étiquetage politique ou de représailles mayorales.

Sénateur 3 : « L'expérience montre que [...] y a pas grand monde qui vient parce qu'une partie des électeurs, dans les conseillers municipaux, n'ont pas forcément envie de se signaler en disant 'je suis allé à la réunion de machin, donc ça veut dire que je suis PS ou LR'. [...] Il y a un coefficient très très favorable si vous êtes invités par les maires. Et par contre c'est un peu la pêche en eaux profondes quand vous vous adressez aux électeurs sénatoriaux. [...] Ça nous est arrivé plus d'une fois de nous promener à 3 ou 4 de la liste et d'avoir en face de nous 3 ou 4 conseillers municipaux alors qu'on s'était théoriquement adressé à des communes qui représentent peut-être 100 électeurs quoi. »

Sénateur 6 : « Dans deux villes, on a eu une seule personne qui est venue parce que dans ces deux cas, les maires se présentaient chacun sur une liste sénatoriale aussi. Et donc ils étaient bienvenus de ne pas aller nous voir. [...] Là les consignes avaient dû être passées de ne pas se rendre aux réunions. [...] Alors, je connais quelques villes où le maire est un peu autoritaire. Et il dit : 'vous êtes grand électeur, vous venez à la réunion à telle heure'. Et il dit, ça se fait dans toutes les

communes : ‘moi mon candidat c’est untel, vous votez pour untel, vous ne vous posez pas de questions’. »

Sénateur 8 : « Parfois [des maires] étaient sympas et invitaient leur équipe. Ça c’était formidable ! C’était rare. Certains me recevaient seul à seul, donc c’était du one-to-one. Et je me suis vite rendu compte que c’était de la perte de temps. Ceux qui me recevaient en fait ne votaient pas pour moi. »

Ces différentes citations d’entretien présentent les limites supposées qu’auraient cette action centrale de la campagne sénatoriale. En plus de ne pas aller d’eux-mêmes à la rencontre de tous les grands électeurs dans le but de garder le temps de campagne pour les grands électeurs susceptibles de voter pour eux, certains électeurs sénatoriaux ne vont eux aussi pas à la rencontre des candidats. Cela rend plus complexe pour ces derniers de se présenter, convaincre et amener les absents de ces réunions à voter pour eux avec les quelques supports de campagne que ces grands électeurs recevront. Ainsi, les relations de proximité qu’ont su créer les candidats, le réseau électoral qu’ils ont mis en place en amont de la campagne, sont leurs principaux atouts. Ce sont ces relations qu’ils vont mobiliser sans aller à la rencontre de tous les grands électeurs. En outre, un second filtre impacte également l’uniformité des rencontres lors des sénatoriales.

2) Les échanges inter-notables des sénatoriales

Chaque département francilien a ses spécificités en termes de population, de nombre de communes et de superficie. Ces spécificités ont été évoquées par quelques candidats ayant fait campagne dans un de ces départements. Dans un souci d’anonymisation, les enquêtés seront ici évoqués avec le nom de leur département et non plus le chiffre qui leur était attribué (ex : un candidat à Paris sera évoqué par ‘candidat de Paris’ ou ‘candidat parisien’ et non plus sénateur ‘chiffre’). En fonction des territoires, trois temporalités peuvent se mettre en place pour ces rencontres électorales.

Dans les « grands » départements comme les Yvelines, la Seine-et-Marne et l’Essonne, les candidats mettent plus de temps à rencontrer tous les grands électeurs. Les communes sont moins concentrées, plus rurales. Réunir plusieurs d’entre-elles est moins évident. Se

déplacer aux quatre coins du département prend également plus de temps. La campagne est donc plus longue et chronophage pour les candidats de ces départements.

Dans les « petits » départements comme les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, les municipalités sont plus concentrées et moins nombreuses. Le candidat 1 des Hauts-de-Seine affirme que, pour la tournée des grands électeurs du département, « en quinze jours, c'était fait ». Tout le monde se connaîtrait, le département est plus petit... c'est ce qui traduirait l'efficacité de la campagne selon ce même candidat. Le candidat 2 des Hauts-de-Seine va dans le même sens.

Candidat 2 des Hauts-de-Seine : « Alors y'a 36 communes, et y a eu [...] 9 réunions. En fait à chaque fois, par exemple, c'était des réunions grosso modo par circonscription législative. Il y en a 13 hein. Donc c'était pas une réunion dans chaque commune, c'était une réunion pour 3 ou 4 communes à chaque fois ; Vous savez les Haut de Seine on a quand même la popularité d'être un petit département. Pas en nombre d'habitants mais en tout cas en superficie. »

Sur ce dernier point, le nombre d'habitants pourrait ne pas faciliter pas la tâche des candidats. Nous l'avons vu, le collège électoral sénatorial n'est pas uniquement composé des élus locaux. Les délégués municipaux en font également parti. Ceux-ci sont nommés à la suite d'un conseil municipal qui se tiendrait « que fin juin » selon les candidats de Seine-Saint-Denis et de Paris. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent être connus des candidats que quelques mois avant l'élection. Et plus les communes sont peuplées, plus il y a de délégués municipaux, et donc d'électeurs non connus à convaincre. Mais cela ne semble pas être un problème pour tous les candidats de ces départements : le candidat du Val-de-Marne et le candidat de Seine-Saint-Denis ont des vues plutôt différentes.

Candidat du Val-de-Marne : « Nous en 6 ans on a le temps de voir les élus des 47 communes, plusieurs fois, d'autant qu'on les regroupe. [...] La deuxième chose qui est compliquée pour nous c'est les grandes villes, car toutes les villes de plus de 30 000 habitants élisent des électeurs supplémentaires par tranche etc. On se retrouve avec 2000 ou 2500 personnes qu'on ne connaît ni d'Ève ni d'Adam, compliqués à joindre. »

Candidat de Seine-Saint-Denis : « Mais bon ce sont des listes politisées puisque c'est le conseil qui fait ça et rapidement on sait qui fait quoi. On peut presque connaître le résultat à l'avance. »

Une fois encore revient la non-surprise électorale de cette campagne dans les propos de ce dernier candidat. Le Val-d'Oise est, lui, légèrement différent. Ses communes sont moins agglutinées que dans les trois autres départements évoqués. Néanmoins, c'est la bonne connaissance du territoire et de sa population, permise par sa petite taille, qui aide les candidats à optimiser leur stratégie de rencontres.

Candidat 1 du Val-d'Oise : « Nous dans le Val-d'Oise, on est un département assez concentré vu qu'il y a que 185 communes. (rires) Vous faites pas 185 communes en un mois et demi ou deux mois. [...] Les nombreuses communes rurales du Vexin, les 80/90 communes qui sont à l'Est de Pontoise et de l'Isle-Adam si vous voulez, on a fait deux réunions. Il y a pas grand monde qui est venu. [...] Donc là si vous voulez j'avais pas trop besoin de faire des réunions village par village. »

Ainsi, les candidats aux sénatoriales de ces « petits » départements ont un avantage comparé aux plus grands territoires. Leur campagne est plus aisément optimisée par leur superficie moins importante et leur population concentrée. Ces quatre départements franciliens formeraient alors une sorte d'exception par rapport au reste des départements français, plus grand, plus ruraux, et dont la conséquence de ces deux caractéristiques est la distribution disparate des grands électeurs dans le département.

Enfin, une troisième temporalité possible : l'exception parisienne. Ce département-commune n'a qu'une seule et même assemblée, le Conseil de Paris, dont le statut particulier offre à cette assemblée de conseillers des compétences municipales et départementales. Cette particularité impacte le jeu sénatorial. Le candidat parisien est catégorique : « souvent, y'a pas besoin d'une campagne sénatoriale ». Il détaille et explique pourquoi les sénatoriales parisiennes dégagent cette logique de non-campagne.

Candidat à Paris : « Chaque maire de commune est électeur sénatorial et ensuite, à partir de je ne sais plus combien d'habitants et par tranche je crois de 1 000 habitants, chaque conseil municipal en France délègue un grand électeur de

plus. Donc à Paris avec ses 2 millions 100 et quelques milles habitants, c'est la déclinaison de cette loi donc. [...] Grosso modo, en moyenne, chaque conseiller de Paris délègue 12 ou 13 grands électeurs supplémentaires. C'est à dire que le corps électoral des grands électeurs, c'est environ 2000 personnes qui sont la déclinaison à la proportionnelle du Conseil de Paris. Il y aurait d'autres communes plus petites dans le département, ça permettra de rééquilibrer le poids de Paris dans cet ensemble. Mais là on rééquilibre par rapport à personne puisque c'est la seule commune. Simplement c'est l'application mécanique de la loi. [...] Chacun d'entre nous, et chaque conseiller de Paris, a tendance à désigner des personnes qui lui sont le plus proche possible politiquement. Au [parti anonymisé], l'usage c'est qu'on désigne des militants fidèles et surs. Et notamment beaucoup de conseillers d'arrondissement. Ils ne sont pas grands électeurs, ce ne sont que les conseillers Paris. »

Alors, le collège électoral n'étant que la simple représentation du Conseil de Paris, tous les candidats savent à quoi s'attendre en termes de résultat, mais les grands électeurs savent pour qui ils doivent voter. S'il y a des listes dissidentes, les candidats de parti savent d'avance quels conseillers de Paris vont suivre la liste dissidente, et donc combien de délégués municipaux voteront pour cette liste. Et inversement, les candidats de listes dissidentes savent quels conseillers et délégués vont voter pour la liste du parti. Ce qui a pour conséquence cette logique de non-campagne à Paris. Le candidat évoque quelques coups de fil pour rappeler aux grands électeurs de voter, mais ça s'arrêterait là. Néanmoins, en 2017, avec l'arrivée de La République En Marche dans le jeu électoral, quelques rencontres ont été organisées.

Candidat de Paris : « Moi j'avais, cette fois-ci, pour la première fois, organisé des rencontres dans chaque arrondissement ou regroupement d'arrondissement dans un café. J'invitais les grands électeurs que nous avions désigné pour discuter avec eux, répondre à leurs questions, échanger. Donc on a fait comme ça, je dirais 5 ou 6 rencontres géographiquement dans Paris. C'est la première fois qu'on a fait comme ça. [...] Dans d'autres départements, ou en province, les candidats aux sénatoriales vont de village en village pour rencontrer les maires dans leur mairie. Ça évidemment ça n'existe pas. Ça c'est une vraie campagne sénatoriale et ça n'existe pas à Paris. »

Le témoignage de cet enquêté pourrait indiquer que cette logique sénatoriale dans la capitale s'étendrait à tous les autres candidats de Paris. Cette exception parisienne s'inscrit donc comme la troisième dynamique temporelle des rencontres entre candidats et grands électeurs, une dynamique quasi-inexistante. Ainsi, sur le territoire francilien, différentes dynamiques s'installent dans la rencontre électorale sénatoriale en fonction des départements. Il n'en reste pas moins que cette non-uniformité de la campagne de terrain amène tout de même chacun des candidats à créer des relations avec les grands électeurs rencontrés pour les mobiliser le jour du scrutin.

B- Diviser pour mieux se rassembler : la devise de la campagne ?

1) La construction d'une relation grand électeur-candidat

Le but de cette action électorale de terrain est d'aller à la rencontre des grands électeurs, pour les candidats de se présenter eux et leur programme. Ainsi, comme dans toutes interactions humaines selon Goffman, les deux individus se mettent en scène sur l'estrade électorale⁶⁶. L'espace social défini par ces échanges incluent deux acteurs, les candidats et les grands électeurs, qui vont, ensemble, procéder à des échanges sociaux. Les grands électeurs sont, plus ou moins réceptifs à ce qui se dit dans ces rencontres.

Sénateur 2 : « Écoute, je pense que [les grands électeurs sont] assez aguerris là-dessus. Ce n'est pas parce que t'as un sénateur qui va venir te voir que tu sens perdu. [...] Généralement, les sénateurs que tu vas recevoir en tant que grand électeur tu les connais comme ils ont été maires aussi ! Donc tu vois, y a pas cette distance. »

Grand électeur 1 : « Je dirais qu'il y a 2 profils. Moi j'ai le profil un peu 'artisan militant'. Moi, je ne suis pas un élu, un conseiller municipal, qu'on a recruté parce qu'il était membre d'une association et qu'il était pas du tout politique. [...] Ce grand électeur là il a sans doute des opinions politiques, comme tout à chacun, mais peut-être qu'il est plus captif à la campagne des candidats aux sénatoriales. Moi, clairement, je vote pour le candidat qui est investi par mon parti. »

⁶⁶ Goffman, E. (1973). *La présentation de soi*. Les Éditions de Minuit.

Les grands électeurs seraient donc, en fonction de leur profil, conditionné à adopter un certain comportement social avec le candidat qu'ils ont devant eux. Quelle position adoptent-ils ? Pensent-ils avoir un ascendant sur le candidat, du fait qu'il souhaite les rencontrer ? Pour les grands électeurs non-'artisan militant', leur intention de vote évolue-t-elle au cours de la campagne ? Comment se préparent-ils à recevoir ces candidats ? Une étude complémentaire sur le ressenti et la réception de la campagne sénatoriale par les grands électeurs permettrait de trouver matière à répondre à ces questions.

Les postulants, avec leurs précédents mandats comme expérience, sont, quant à eux, habitués à cet exercice et entame même parfois ces procédures avant l'annonce officielle des listes par la préfecture.

Sénateur 2 : « Bah écoute, moi je suis assez décontracté, je discute avec les jeunes, avec les élus (rires). Je n'ai aucun souci par rapport à ça ! [...] Ce qui est intéressant c'est que le Sénat représente les collectivités. C'est pour ça que c'est important, quand vous avez été maire vous savez de quoi vous parlez. J'ai été maire, président d'une communauté de communes, je savais très bien de quoi je parlais. Et ça me permet aujourd'hui, avec beaucoup de recul justement, de me dire que je peux mieux les défendre. »

Sénateur 9 : « On peut dire que depuis le mois de mars-avril, les discussions étaient en cours. Voilà. Puisqu'on connaît le gros des électeurs. »

La professionnalisation des candidats leur permet alors d'enrichir le rôle qu'ils se donnent dans ces échanges de campagne. Cependant, ils doivent garder ce rôle dans leurs relations hors-électorales avec ces grands électeurs. Plusieurs enquêtés sortants l'assurent, la campagne elle se fait aussi pendant les six ans de mandat. Les sénateurs iraient régulièrement à la rencontre des élus municipaux afin de maintenir cette relation. C'est à la fois une des missions de leur poste de sénateur mais également une stratégie de campagne pour un éventuel second (ou plus) mandat.

Cette tournée électorale se prépare. La présentation de soi des candidats se construit à travers un prisme de séduction, dont la mise en scène sur la scène de la campagne électorale

est la conséquence. Les candidats doivent s'adapter à leur public dans l'objectif de le séduire politiquement et gagner son vote⁶⁷. Ce mécanisme, s'inscrivant pourtant dans la stratégie de la campagne, a évoqué une vive réaction chez un enquêté.

Sénateur 1 : « Bah bien sûr qu'on adapte le discours, attendez sinon on est complètement idiot hein, il n'est pas interdit d'être intelligent. Donc bien sûr qu'on adapte le discours comme toujours, comme n'importe quel individu quand il a un entretien, pour un job, s'il adapte pas, il a de fortes chances de se planter. »

Ces propos laissent paraître une certaine défense mise en place par l'enquêté à une supposée accusation qui aurait été faite, elle pourrait supposer une certaine culpabilité concernant une pratique qui est intrinsèque à toutes campagnes.

Afin de convaincre les grands électeurs encore non-décidés, les candidats vont travailler leur discours, ou plutôt leurs réponses aux questions des grands électeurs. Les enquêtés évoquent un véritable échange entre les deux groupes, laissant majoritairement les grands électeurs venir à eux avec leurs questions. De là, plusieurs thèmes sont abordés par le collègue électoral en fonction des besoins et des caractéristiques de leur commune ou territoire, et les candidats s'adaptent. Ces thématiques sont souvent similaires à celles présentes sur les supports des candidats.

Sénateur 2 : « Les thèmes abordés sont des thèmes qui intéressent les communes ! Ça peut très bien être sur l'environnement, sur les constructions, c'est tous les thèmes qui peuvent être abordés par une commune. [...] Est-ce que nous-même en tant que maire on a rencontré des difficultés similaires ? Est-ce qu'on a réussi à s'en sortir ? [...] Comment on a pu avancer sur certains dossiers, et ce qui nous a empêché d'avancer sur d'autres. Comment on pense nous, en arrivant au Sénat, par exemple quand certaines lois vont arriver, comment on pense déposer des amendements pour améliorer les choses ? [...] Y a des thèmes récurrents ! L'urbanisme, ça c'est un thème récurrent (rires), c'est le thème le plus récurrent dans toutes les communes »

⁶⁷ Pourcher, Y. (1991).

Sénateur 6 : « Villes de droite, villes de gauche, tout le monde à les mêmes problèmes de compensation par l'État et ainsi de suite. Mais nous le programme s'est en fonction de chaque ville ! On sait que telle ville ou telle ville sont entrain de défendre l'élargissement d'une voix nationale, on va leur dire : 'on va vous soutenir.' [...] Dans une autre ville, [...] contre la construction d'une prison. »

Si l'urbanisme apparaît comme le thème aux questions les plus posées chez les grands électeurs, d'autres sont évoqués. Cette liste non-exhaustive en donne plusieurs exemples : l'environnement, la sécurité, la solidarité, les dépenses publiques, la prostitution, l'administration des collectivités territoriales et leur financement. L'intérêt de ces échanges est donc de faire des élus locaux et délégués municipaux qui n'ont pas encore fait leur choix des prospects. C'est-à-dire de faire des électeurs potentiels des électeurs réels pour le candidat. Le sénateur 1 assure passer une majorité de temps de la campagne sur ces prospects. Et, ayant une dynamique de campagne similaire aux autres candidats, il se pourrait que ces collègues de campagne aient une position analogue.

Sur cette relation candidat-grand électeur, un dernier point sur les électeurs départementaux et régionaux va être fait. Mises à part les rencontres hors compétition électorales, ceux-ci ne rencontraient pas beaucoup les candidats dans le cadre des sénatoriales.

Sénateur 2 : « Alors, je vais te dire, on les rencontre beaucoup moins. Les départementaux on les rencontre dans notre travail, le président du département, les conseillers départementaux. Ils vivent dans ton secteur donc tu les connais bien. Les régionaux c'est beaucoup plus loin, donc c'est pas ces personnes-là que moi j'ai rencontré le plus, tu vois. »

Sénateur 3 : « C'est pas la peine. Par définition ils ont tous été élus sur des listes. Donc, si on se trompe de un sur le vote des [chiffre anonymisé], c'est à peu près tout le risque qu'on court quoi. »

Sénateur 8 : « Les grands électeurs régionaux, ils sont pas nombreux d'abord. [...] Je vous avoue que je n'ai pas appelé Valérie Pécresse directement. Je savais que je perdais mon temps (rigole) ! [...] J'en ai eu une, bien sûr, je crois que j'ai eu au téléphone, parce qu'elle est élue [dans le même territoire], comme moi. [...] Ils doivent être une vingtaine. [...] Donc sur 3000 vous voyez bien, j'ai pas fait de différence. »

Alors, les candidats vont à la rencontre les membres municipaux du collège électoral, adapte leurs réponses et discours en fonction du territoire de chacun, dans le but de convertir ces potentiels électeurs en réel vote le jour du scrutin. Ils essayent de créer ce groupe de supporters pour s'assurer une base d'électeurs et palier, parfois, les divisions au sein de leur propre parti, dans un contexte où la fusion de listes et l'alliance électorale sont de plus en plus difficiles à mettre en place.

2) Les élections sénatoriales : la quintessence des querelles intra-parti ?

Ces nouvelles tendances du jeu politique compliquent la campagne sénatoriale car son collège électoral est majoritairement composé d'individus encartés ou dont l'appartenance à un bord politique est publique. Le nombre de listes dissidentes est important : à droite, comme à gauche, comme chez les listes officielles de la majorité présidentielle. Alors, les électeurs qui, avant, votaient directement pour la liste officielle de leur parti font maintenant face à un choix entre plusieurs nuances politiques. Ce grand nombre de listes est, en 2017, comme expliqué plus tôt, dû à l'effritement, voire le déchirement, de certaines grandes familles politiques.

À gauche, le sénateur 9 rappelle les divergences socialistes entre les « hamonistes et les non-hamonistes » tandis que le sénateur 3, lui, parle même de « crash du PS avec la candidature de Benoît Hamon, qui pour moi ne représentait absolument pas le PS ». À droite, dans une citation déjà mobilisée dans cette étude, le sénateur 4 ne souhaitait pas soutenir les candidats investis par son parti dans son département car ils avaient « voter Bayrou » ce qui ne correspond pas, selon lui, à la ligne directrice du parti dans lequel il est encarté.

Sénateur 3 : « [Il y a] des situations de divisions, d'une famille politique, où chaque électeur LR par exemple s'est demandé s'il allait voter pour la liste A ou la liste B. »

Sénateur 9 : « Mais la grosse inconnue, jusqu'à la semaine d'avant, du fameux dimanche avant les élections, c'était combien pesait la liste dissidente.»

Ce séparatisme électoral, caractérisé par la volonté de se séparer et de rompre avec la politique soutenue par le parti officiel, ne se traduit pas toujours par un « désencartage ». Si le directeur de campagne du candidat non-élu, qui était à la tête d'une liste dissidente, affirme que son candidat a quitté le parti dans lequel il était depuis le début de sa carrière politique, le séparatisme électoral est, la plupart du temps, éphémère, juste le temps de la campagne.

Sénateur 7 : « On fait campagne auprès des siens. »

Grand électeur 1 : « Voilà, l'idée c'est de mobiliser son camp ! »

Contrairement aux autres campagnes, destinées à tous les électeurs, chaque individu reçoit la campagne, qu'importe son bord politique ou sa tendance à faire évoluer son vote. Ici, aux sénatoriales, le fait de connaître ses électeurs permet de mieux cibler la campagne certes, mais cela se traduit surtout par une campagne où les réels adversaires sont en fait des candidats du même parti. Si aucune alliance, entente, n'est trouvée, les candidats vont se disputer les voix des grands électeurs de leur bord politique et, ainsi, les diviser. Si les bords politiques savent à l'avance combien de voix seront à gauche, au centre ou à droite avant de commencer la campagne, la question est de savoir qui obtiendra ces voix.

Ces querelles partisans amènent parfois des partis plus soudés ou nouveaux à récupérer des voix.

Non-élu 1 : « Après c'est vrai, je vous le dis, la multiplicité des candidatures a fait en sorte qu'il y ait un sénateur LREM qui a été élu. [...] La grande surprise a été l'élection de ce sénateur LREM. C'est là qu'on s'est rendu compte que dans les conseils municipaux des villes, des gens qui avaient élus en 2014 LR, UDI, Modem, ces gens-là ont voté pour LREM. »

L'importance des listes dissidentes offre plus de choix de vote aux grands électeurs. Alors, s'ils pouvaient simplement voter pour la liste de leur parti, ils font face à différentes listes qui leur permettent de développer plus de réflexion sur la destination de leur vote. Cela a été bénéfique pour La République En Marche. Malgré le peu de sièges de sénateur remportés, le parti présidentiel a pu élire des candidats avec des électeurs d'une étiquette politique de droite ou de gauche. Ceux-ci avaient plusieurs choix face à eux et ont ainsi inclus la liste LREM comme une possibilité de vote dans leur réflexion électorale. De plus, quand une liste est forte, « elle a tout intérêt à ce qu'il y ait d'autres listes pour diluer les voix des potentiels concurrents » explique le sénateur 8. Ainsi, ils ne font pas front à cette liste. C'est une véritable « campagne de réseau » affirme l'enquêté non-élu.

Les sénatoriales appellent donc les candidats à créer une véritable mobilisation des élus locaux de leur parti et bord politique. Entre les variations de relation impliquées par les caractéristiques du territoire et celles impliquées par la difficulté grandissante des candidats à s'entendre sur une alliance électorale, cette campagne appelle chaque potentiel sénateur à mobiliser son réseau de sympathisants et à convaincre les indécis.

Conclusion

Au terme de cette étude, il est possible d'avoir une idée plus claire des dynamiques et logiques du faire campagne aux sénatoriales. En enquêtant sur le terrain des élections de 2017 en Île-de-France, plusieurs éléments de réponse permettent de comprendre quels processus sont mis en place par les candidats et leurs colistiers pour faire campagne auprès d'un électorat politisé et partisan.

La base de données qui a été créée pour cette étude a permis de relever différentes caractéristiques chez les cinquante-trois têtes de liste. De ces caractéristiques s'est dégagé un profil dominant de la tête de liste sénatoriale : celui de l'homme de droite, non-racisé, d'une cinquantaine d'années, politiquement professionnalisé. De son côté, la concurrence sénatoriale évoluerait en fonction de deux échelles : nationale et territoriale. Mais, d'après les enquêtés, ces évolutions n'empêcheraient pas les bords politiques d'anticiper, avant même le début de la campagne, les résultats du scrutin. Ainsi, les sénatoriales s'inscrivent comme une campagne aux aléas électoraux limités où émerge une figure d'un « sur-notable ». En effet, cette compétition politique se réalise intrinsèquement, au sein du microcosme des notables territoriaux. Le notable-candidat s'entoure d'autres notables territoriaux et professionnels politiques pour constituer sa liste mais aussi son équipe de campagne. Le squad notabiliaire travaille alors sur les actions à mettre en place, notamment les rencontres avec les grands électeurs qui sont d'autres notables locaux. Ces rencontres sont le cœur de la campagne. Elles permettent aux candidats d'échanger sur différents sujets avec le collège électoral, qui varient en fonction du territoire et de la commune dans lesquels ils se trouvent. Ces sujets peuvent aller de l'urbanisme à la prostitution en passant par la sécurité et la fiscalité. Ces échanges inter-notables ont pour but de séduire, convaincre et créer des électeurs réels dans un contexte de déchirement des partis politiques. Le craquellement de ces organisations partisans induisent un plus grand nombre de candidat aux sénatoriales, chacun revendiquant de représenter les valeurs et idées réelles du parti. La multiplication des listes dissidentes soulève un débat dans la sphère politique électorale. Certains déplorent une erreur des différents candidats à ne pas savoir se confluer tandis que d'autres émettent l'hypothèse d'une stratégie électorale dument réfléchi pour diluer les voix et renforcer une liste précise.

Ainsi, les sénatoriales sont des élections où la mobilisation d'électeur se fait au sein d'un même bord politique où, parfois, il est de plus en plus difficile de fédérer les partisans. Ceux-ci reçoivent ce tiraillement intra-parti et se retrouvent à devoir choisir entre plusieurs candidats qui, sur le papier, partagent les mêmes inclinations politiques qu'eux. Alors, il pourrait être intéressant d'analyser les logiques électorales que ces électeurs mobilisent pour se décider. Entre la logique sociale de la politique des amis, la logique territoriale des besoins locaux ou la logique partisane du candidat aux affinités politiques les plus proches, les électeurs font probablement primer l'un ou l'autre de ces processus dans leur réflexion électorale.

Bibliographie

ARTICLES & OUVRAGES

Communication de crise :

Compin, F. (2016). Le risque de réputation en situation de communication de crise. *Communication Et Organisation*, (50), 279-294.

Libaert, T., Baygert, N., Motulsky, B., Vanderbiest, N., & Vicherat, M. (2018). *Communication de crise*. Montreuil : Pearson.

Manga, X. (2018). *La communication de crise à l'ère des médias socionumériques*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Élections :

Achin, C., & Agrikoliansky, É. (2011). *Paris en campagne : Les élections municipales de mars 2008 dans deux arrondissements parisiens*. Bellecombe-en-Bauges : Édition du Croquant.

Boy, D. & Chiche, J. (2007). L'image des candidats dans la décision électorale. *Revue française de science politique*, 3(3-4), 329-342.

Bussi, M., Colange, C., Gosset, J., & Fourquet, J. (2004). Élections régionales 2004 : Jeux d'échelles entre local, régional et national. L'enseignement des cartes de France par canton.

Cautrès, B. & Muxel, A. (2009). Chapitre 1. Le processus de la décision électorale. Dans : Bruno Cautrès éd., *Comment les électeurs font-ils leur choix : Le Panel électoral français 2007* (pp. 27-43). Paris : Presses de Sciences Po.

Gaxie, D. (2019). Les votes, c'est classe ?. Dans : Fondation Copernic éd., *Manuel indocile de sciences sociales : Pour des savoirs résistants* (pp. 384-397). Paris : La Découverte.

Grunberg, G. (1989). Chapitre 15. L'instabilité du comportement électoral. Dans : Daniel Gaxie éd., *Explication du vote : Un bilan des études électorales en France* (pp. 418-446). Paris : Presses de Sciences Po.

Lehingue, P. (2011). Chapitre 8 : Le paradigme de Michigan et la question de la stabilité des votes. Dans : Patrick Lehingue éd., *Le vote : Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux* (pp. 162-182). Paris : La Découverte.

Martin, P. (2015). Les élections départementales de mars. *Commentaire*, 150(2), 323-330.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2017). *Guide de l'élection des sénateurs représentants les Français établis hors de France*.

Muxel, A. (2001). *L'expérience politique des jeunes*. Paris : Presses de Sciences Po.

Safi, M. (2013). Conclusion. Dans : Mirna Safi éd., *Les inégalités ethno-raciales* (pp. 91-94). Paris : La Découverte.

Faire campagne :

Desrumaux, C. & Lefebvre, R. (2016). Pour une sociologie des répertoires d'actions électorales. *Politix*, 1(1), 5-16.

Goffman, E. (1973). *La présentation de soi*. Les Éditions de Minuit.

Lazarsfeld, P. F., Gaudet, H., & Berelson, B. (1948). *The people's choice : How the voter made up his mind in a presidential campaign*. New York : Columbia University Press.

Mamère, N. (1999). *Ma république*. Paris : Seuil.

Pourcher, Y. (1991). Tournée électorale. *L'Homme*, 31(119), 61-79.

Véron, J. (1983). Démographie du Parlement français de 1958 à 1980, *Population*, 38(3), 553-564.

L'entretien sociologique :

Béaud S. & Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.

Chamboredon H., Pavis F., Surdez M. & Willemez L. (1994). S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par les sociologues débutants dans la pratique et l'usage l'entretien. *Genèses*, 16, 114-132.

Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, (1), 15-35.

Guillaumin, C. (1972). *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*. Paris : Mouton

Le Sénat :

Benetti, J. (2016). Et si le Sénat n'existait pas ? *Pouvoirs*, 159(4), 5-14.

Bréchon, P. (2017). *Élections législatives et sénatoriales au prisme de la construction européenne*. Grenoble : Université populaire européenne de Grenoble.

Chevalier, F. (1998). *Le Sénateur français, 1875-1995*, Paris : LGDJ.

Conord, F. (2016). *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Garrigou, A. (2020). Fabien Conord, *Les Élections sénatoriales en France (1875-2015)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 376 p. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2(2), 180-182.

Schnatterer, T. (2016). Les sénateurs français, parlementaires fantômes ?. *Pouvoirs*, 159(4), 93-100.

Marketing politique :

Achache, G. (1989). Le marketing politique. *Hermès, La Revue*, 4(1), 103-112.

Bongrand, M. (1993). *Le Marketing politique*. Paris, Presses universitaires de France.

Lees-Marshment, J. (2019). *Political marketing: Principles and applications*. Abingdon : Routledge.

Stenger, T. (2012). Présentation générale. Le marketing politique : Entre démocratie et marché. *Le Marketing Politique*, 15-36.

Professionnels de la communication politique :

Franco, K. (2020). Les spin doctors et la communication politique en Grande-Bretagne. *Quaderni*, 101(2), 31-46.

Guigo, P. (2020). Vers une professionnalisation de la communication en campagne présidentielle ? Retour sur les présidentielles de 2012 et 2017 en France. *Quaderni*, 101(2), 17-30.

Mercier, A. (1994). L'institutionnalisation de la profession de journaliste, *Hermès*, 13(14), 219-235

Neveu, É. (1997). *Une société de communication ?* Paris, LGDJ : Lextenso.

Professionnels et notables de la politique :

Briquet, J.-L. (1990). Les amis de mes amis... Registres de la mobilisation politique dans la Corse rurale. *Mots*, 25(1), 23-41.

Garrigou, A. (1992). Chapitre 6. Notables et entrepreneurs politiques. Dans : A. Garrigou, *Le vote et la vertu: Comment les Français sont devenus électeurs* (pp. 205-240). Paris : Presses de Sciences Po.

Gaxie, D. (1973). *Les professionnels de la politique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Ion, J. (1997). *La fin des militants ?*, Paris : Éditions de l'Atelier.

Kerrouche, É. (2011). *Notable*. N. Dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 346-356). Paris : Presses de Sciences Po.

Kerrouche, É. (2020). *Notable*. Dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 395-404). Paris : Presses de Sciences Po.

Teillet, P. (2013). Professionnalisation politique. Dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes* (pp. 419-432). Paris : Presses de Sciences Po.

Weber, M. (1919). *Le Savant et le Politique*. Munich.

Weber, M. (1971). *Économie et société*. Paris : Plon.

SITES INTERNET

Élections :

Barbarit, S. (28 Septembre 2020). Sexe, âge, profession : quel est le nouveau visage du Sénat ? Public Sénat. Consulté le 8 avril 2021 à <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/sexe-age-profession-a-quoi-ressemble-le-nouveau-senat-184770>

Composition du Sénat par sexe après renouvellement de 2017. Sénat. Consulté le 8 avril 2021 à http://www.senat.fr/senatoriales2017/listes/liste_des_femmes_senateurs_composition_par_sexe_apres_renouvellement_definitives_senat.pdf

Élections sénatoriales de 1995. Consulté le 10 mai 2021, <http://www.politiquemania.com/senatoriales-1995-france.html>

Les femmes au Sénat sous la Vème république. Infogram. Consulté le 8 avril 2021 à <https://infogram.com/Les-femmes-au-Snat-sous-la-Vme-Rpublique?src=web>

TEXTES DE DROIT MOBILISÉS

Articles 2 et 3 de la loi du 10 décembre 1884.

Article 6 de la loi du 10 décembre 1884.

Article 6 de la loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat.

Article L.318 du Code électoral.

Article L.441 du Code électoral.

La Constitution française du 27 octobre 1946.

Loi du 14 août 1884.

Loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat.

Loi organique n° 2003-696 du 30 juillet 2003 portant réforme de la durée du mandat et de l'âge d'éligibilité des sénateurs ainsi que de la composition du Sénat.

Loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs.

Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération du 21 avril 1944.

Annexes

Tableaux statistiques

Annexe I : Tableaux des têtes de liste par département

Paris (75)	13 listes
-------------------	------------------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Liste écologiste de Paris	Esther BENBASSA	G	F	Oui	8,56% - 1 siège	67
Liste républicaine de la droite et du centre	Philippe DOMINATI	D	H	Non	15,09% - 2 sièges	63
Parti animaliste	Hélène THOUY	C	F	Non	0,34%	33
Paris en commun	Pierre LAURENT	G	H	Non	9,27% - 1 siège	60
Liste du Parti Socialiste de Paris	Rémi FERAUD	G	H	Non	24,33% - 4 sièges	46
Majorité présidentielle LREM	Julien BARGETON	C	H	Non	11,33% - 1 siège	44
Une équipe démocrate, humaniste et EU pour Paris	Yves POZZO DI BORGO	D	H	Non	3,90%	69
Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	Wallerand DE SAINT JUST	D	H	Non	0,17%	67
Liste "Les Républicains" conduite par Pierre CHARON	Pierre CHARON	D	H	Non	10,92% - 1 siège	66
Liste de rassemblement PRG, GE et UDE	Jean-Bernard BROS	G	H	Non	1,98%	62
Liste Parisienne des Républicains de la droite et du centre	Catherine DUMAS	D	F	Non	7,53% - 1 siège	60
Nouveaux Souffles : progressistes, écologistes, européens, démocrates	Bernard JOMIER	G	H	Non	6,54% - 1 siège	54
Agir ensemble	Brahim BOUSELMI	C	H	Oui	0,03%	/

Moyenne =	.	5G / 5D / 3C	3F / 10 H	2 Oui / 11 Non	12 sièges	57,6
-----------	---	-----------------	--------------	-------------------	-----------	------

Seine-et-Marne (77)
7 listes

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
La force de nos territoires, sauvons la démocratie locale	Michel GÉRÈS	D	H	Non	4,05%	69
Rassembler pour servir la Seine-et-Marne et la France	Arnaud DE BELENET	C	H	Non	22,91% - 2 sièges	42
Pour la Seine-et-Marne : Réussir à Gauche	Vincent ÉBLÉ	G	H	Non	17,48% - 1 siège	60
Agir ensemble pour la Seine-et-Marne	Anne CHAIN-LARCHÉ	D	F	Non	42,23% - 3 sièges	59
Alliance écologiste indépendante et citoyenne pour la Seine-et-Marne rurale et citadine	Franck BRACQUEMART	G	H	Non	0,94%	/
Faire cause commune pour la défense et le développement de la Seine-et-Marne	Sylvie FUCHS	G	F	Non	8,93%	57
Rassemblement des patriotes et des républicains	Pierre BACQUÉ	D	H	Non	3,46%	70

Moyenne =	.	3G / 3D / 1C	2F / 5 H	7 Non	6 sièges	55,3
-----------	---	-----------------	-------------	-------	----------	------

Yvelines (78)
12 listes

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Agir Pour le 78	Eddie AÏT	G	H	Oui	1,28%	42
Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	Laurent MORIN	D	H	Non	2,96%	41
Une équipe pour toutes les Yvelines	Gérard LARCHER	D	H	Non	57,94% - 5 sièges	68
Nos territoires au cœur du projet national	Philippe GESLAN	D	H	Non	3,32%	59
EELV 78	Anny POURSIHOFF	G	F	Non	3,10%	66
Ensemble En Marche, pour les Yvelines	Martin LÉVRIER	C	H	Non	12,59% - 1 siège	55
Renouveau en Yvelines	Jean-Frédéric BERÇOT	D	H	Non	1,39%	47
Ensemble pour notre territoire	Philippe ESNOL	C	H	Non	1,39%	62
Force Yvelines	Jacques MYARD	D	H	Non	5,33%	70
Unis à gauche pour les Yvelines	Sandrine GRANDGAMBE	G	F	Non	8,94%	46
AEL78 - Avec les élus locaux en Yvelines	Geneviève SALSAT	D	F	Non	1,79%	56
L'Humain d'abord !	Nelly DUTU	G	F	Non	0,00%	60

Moyenne =	.	4G / 6D / 2C	4F / 8 H	1 Oui / 11 Non	6 sièges	56
-----------	---	-----------------	-------------	-------------------	----------	----

Essonne	10 listes
----------------	------------------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
L'Essonne au cœur	Geneviève COLOT	D	F	Non	1,72%	67
Bleu Marine pour la défense de nos communes et de nos départements	François HELIE	D	H	Non	3,44%	42
Libres et indépendants pour l'Essonne	Vincent DELAHAYE	D	H	Non	30,51% - 2 sièges	58
Engagés pour l'Essonne	Jean-Raymond HUGONET	D	H	Non	20,70% - 2 sièges	59
L'Essonne qui se bat !	Olivier LEONHARDT	G	H	Non	11,40% - 1 siège	53
L'Essonne en marche !	Anne PELLETIER-LE BARBIER	C	F	Non	8,01%	47
L'écologie pour des territoires durables	Fadila CHOURFI	G	F	Oui	2,10%	53
L'Essonne avant tout	Carlos DA SILVA	G	H	Non	7,75%	42
Défendre ceux qui font l'Essonne	Caroline PARATRE	D	F	Non	5,45%	49
Pour nous c'est simple, c'est la gauche rassemblée	Bernard VERA	G	H	Non	8,93%	67

Moyenne =	.	4G / 5D / 1C	4F / 6 H	1 Oui / 9 Non	5 sièges	53,7
-----------	---	-----------------	-------------	------------------	----------	------

Hauts-de-Seine (92)	11 listes
----------------------------	------------------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Portons la voix de nos collectivités et affirmons nos valeurs	Roger KAROUTCHI	D	H	Oui	16,92% - 1 siège	66
Bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	Laurent SALLES	D	H	Non	0,79%	/
Pour les communes et les libertés locales	Philippe PEMEZEC	D	H	Non	23,74% - 2 sièges	61
Avec vous, pour nos communes	Hervé MARSEILLE	D	H	Non	14,29% - 1 siège	63
Pour un Sénat renouvelé et ambitieux pour nos collectivités	Eric BERDOATI	D	H	Non	6,68%	53
Écologie Hauts-de-Seine, soutenue par Europe-Écologie-Les-Verts	Catherine CANDELIER	G	F	Non	1,14%	48
Les républicains libres et pragmatiques	Bernard LEPIDI	D	H	Non	0,31%	67
A gauche pour défendre les territoires et les services publics de la République	Pierre OUZOULIAS	G	H	Non	9,54% - 1 siège	53
Les Hauts-de-Seine au cœur de l'Europe et de l'innovation	André GATTOLIN	C	H	Non	9,58% - 1 siège	57
Génération 2014- réveillons le Senat !	Ingrid DESMEDT	D	F	Non	8,26%	39
Un nouveau souffle pour les Hauts-de-Seine	Xavier IACOVELLI	G	H	Non	8,75% - 1 siège	36

Moyenne =	.	3G / 7D / 1C	2F / 9 H	1 Oui / 10 Non	7 sièges	54,3
-----------	---	-----------------	-------------	-------------------	----------	------

Seine-Saint-Denis (93)	10 listes
-------------------------------	------------------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Une Seine-Saint-Denis solidaire et écologiste	Gilbert ROGER	G	H	Non	17,66% - 1 siège	64
Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	Gilles CLAVEL	D	H	Non	0,73%	53
La Seine-Saint-Denis en commun - résister, proposer, agir	Eliane ASSASSI	G	F	Oui	18,66% - 2 sièges	58
Une majorité pour défendre nos collectivités locales	Philippe DALLIER	D	H	Non	26,30% - 2 sièges	54
Utiles pour la Seine-Saint-Denis - La République En Marche	Patrick TOULMET	C	H	Non	8,01%	62
Ensemble, faisons franchir une nouvelle étape à la Seine-Saint-Denis	Vincent CAPO-CANELLAS	D	H	Non	14,14% - 1 siège	50
Confiance pour l'avenir	Ahmed LAOUEDJ	G	H	Oui	3,48%	49
Avançons ensemble pour la Seine-Saint-Denis	Aïssata SECK	G	F	Oui	6,63%	37
Notre avenir	Anina CIUCIU	C	F	Oui	3,52%	27
Fidélité et amitié pour le 93 d'abord. Pour un Sénat aux couleurs de la France. Indépendance et République.	Éric RAOULT	D	H	Non	0,87%	62

Moyenne =	.	4G / 4D / 2C	2F / 9 H	4 Oui / 6 Non	6 sièges	51,6
-----------	---	-----------------	-------------	------------------	----------	------

Val-de-Marne (94)	9 listes
--------------------------	-----------------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Liste Bleu Marine pour la défense de nos communes et de nos départements	François PARADOL	D	H	Non	2,37%	29
Val-de-Marne avenir	Bernard CHAPPELLIER	G	H	Non	0,84%	60
Union pour le Val-de-Marne	Christian CAMBON	D	H	Non	32,69% - 2 sièges	69
Centre, démocrates et indépendants	Didier DOUSSET	D	H	Non	4,40%	62
Allons de l'avant ! Votre parole portée au sénat	Maryse MICHEL	D	F	Non	0,59%	/
La relève !	Laurent LAFON	D	H	Non	13,80% - 1 siège	51
Rassemblé-e-s pour porter l'espoir en Val-de-Marne	Laurence COHEN	G	F	Non	38,58% - 3 sièges	64
Majorité présidentielle la république en marche dans le Val-de-Marne	Pascale LUCIANI	C	F	Non	6,23%	50
Alliance écologiste indépendante	Tony RENAULT	G	H	Non	0,49%	45

Moyenne =	.	3G / 5D / 1C	3F / 6 H	9 Non	6 sièges	53,8
-----------	---	-----------------	-------------	-------	----------	------

Val-d'Oise (95)	12 listes
-----------------	-----------

Nom de la liste :	Tête de liste	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
Union progressiste pour le Val-d'Oise	Alain RICHARD	C	H	Non	12,52% - 1 siège	72
Les élus du Val-d'Oise unis pour la France qui avance	Philippe METEZEAU	D	H	Non	10,58%	69
Républicains de terrain	Marie Paule FAUCON	D	F	Non	1,61%	61
Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements	Jean-Michel DUBOIS	D	H	Non	2,83%	74
Portons la voix des communes	Arnaud BAZIN	D	H	Non	31,46% - 2 sièges	58
Ensemble, défendons nos communes !	Rachid TEMAL	G	H	Oui	12,28% - 1 siège	44
L'écologie pour bien vivre dans nos territoires	Vincent GAYRARD	G	H	Non	2,27%	53
Communistes républicains et citoyens du Val-d'Oise	Pierre BARROS	G	H	Non	7,32%	44
Défendons l'avenir de nos communes pour servir la France	Sébastien MEURANT	D	H	Non	12,52% - 1 siège	46
Le renouvellement	Bruno HUISMAN	G	H	Non	4,49%	63
Faire gagner le Val-d'Oise	Didier ARNAL	G	H	Non	1,79%	56
Alliance écologiste indépendante	Jean-Philippe MARS	G	H	Non	0,33%	/

Moyenne =	.	6G / 5D / 1C	1F / 11 H	1 Oui / 11 Non	5 sièges	58,2
-----------	---	--------------	-----------	----------------	----------	------

Annexe II : Moyennes de chaque caractéristique

Nom de la liste :	Bord politique	Sexe	Racisé ou non	Résultat	Âge
TOTAL RÉGION IDF (84 listes) :	Gauche : 32 Droite : 40 Centre : 12	19 F 65 H	10 Oui 74 Non	Élus : 12 G / 16 D / 5 C Élus : 5 F / 28 H Élus : 4 Oui / 29 Non	En tout : 55,06 Élu : 56,97

Annexe III : Les tris croisés

	Bords politiques			
Sexe	Gauche	Centre	Droite	Total général
Femme	31,25%	33,33%	20,00%	26,19%
Homme	68,75%	66,67%	80,00%	73,81%
Total général	100%	100%	100%	100%

	Bords politiques			
Racisé ou non	Gauche	Centre	Droite	Total général
Racisé	21,88%	16,67%	2,50%	11,90%
Non-racisé	78,13%	83,33%	97,50%	88,10%
Total général	100%	100%	100%	100%

	Bords politiques			
Résultat	Gauche	Centre	Droite	Total général
Élu	37,50%	41,67%	40,00%	39,29%
Non-élu (-5%)	43,75%	33,33%	47,50%	44,05%
Non-élu (+5%)	18,75%	25,00%	12,50%	16,67%
Total général	100%	100%	100%	100%

	Bords politiques			
Âge	Gauche	Centre	Droite	Total général
+ 60 ans	34,38%	25,00%	50,00%	40,48%
- 60 ans	59,38%	66,67%	45,00%	53,57%
/	6,25%	8,33%	5,00%	5,95%
Total général	100%	100%	100%	100%

	Sexe		
Racisé ou non	F	H	Total général
Racisé	22,73%	8,06%	11,90%
Non-racisé	77,27%	91,94%	88,10%
Total général	100%	100%	100%

	Sexe		
Résultat	F	H	Total général
Élu	22,73%	45,16%	39,29%
Non-élu (-5%)	45,45%	43,55%	44,05%
Non-élu (+5%)	31,82%	11,29%	16,67%
Total général	100%	100%	100%

	Sexe		

Âge	F	H	Total général
/	4,55%	6,45%	5,95%
+ 60 ans	31,82%	43,55%	40,48%
- 60 ans	63,64%	50,00%	53,57%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%

	Racisé ou non		
Résultat	Racisé	Non-racisé	Total général
Élu	40,00%	39,19%	39,29%
Non-élu (-5%)	50,00%	43,24%	44,05%
Non-élu (+5%)	10,00%	17,57%	16,67%
Total général	100%	100,00%	100,00%

	Racisé ou non		
Résultat	Racisé	Non-racisé	Total général
/	10,00%	5,41%	5,95%
+ 60 ans	20,00%	43,24%	40,48%
- 60 ans	70,00%	51,35%	53,57%
Total général	100%	100,00%	100,00%

	Résultat			
Âge	Élu	Non-élu (+5%)	Non-élu (-5%)	Total général
+ 60 ans	42,42%	28,57%	43,24%	40,48%
- 60 ans	57,58%	71,43%	43,24%	53,57%
/	0,00%	0,00%	13,51%	5,95%
Total général	100%	100%	100%	100%

Annexe IV : Tableau des mandats locaux

Paris		
Tête de liste	Bord politique	Précédents mandats
Esther BENBASSA	G	Sénatrice sortante
Philippe DOMINATI	G	Conseiller de Paris - régional - sénateur sortant
Hélène THOUY	C	Aucun
Pierre LAURENT	G	Conseiller régional - sénateur sortant
Rémi FERAUD	G	Maire d'arrondissement
Julien BARGETON	C	Adjoint au maire - conseiller de Paris
Yves POZZO DI BORGO	D	Conseiller de Paris - sénateur sortant
Wallerand DE SAINT JUST	D	Conseiller municipal - régional
Pierre CHARON	D	Conseiller de Paris - sénateur sortant
Jean-Bernard BROS	G	Adjoint au maire - conseiller de Paris
Catherine DUMAS	D	Conseillère de Paris - régionale - Sénatrice
Bernard JOMIER	G	Adjoint au maire - conseiller de Paris
Brahim BOUSELMI	C	Aucun
Seine-et-Marne		
Tête de liste	Bord politique	
Michel GÉRÈS	D	Maire
Arnaud DE BELENET	C	Maire - président CA - conseiller départemental
Vincent ÉBLÉ	G	Conseiller départemental (Pr.) - sénateur sortant
Anne CHAIN-LARCHÉ	D	Maire - conseillère départementale - régionale (VP) - présidente CC - sénatrice sortante
Franck BRACQUEMART	G	Aucun
Sylvie FUCHS	G	Maire - conseillère régionale
Pierre BACQUÉ	D	Maire - conseiller départemental
Yvelines		
Tête de liste	Bord politique	
Eddie AÏT	G	Maire - VP de CA - conseiller régional
Laurent MORIN	D	Aucun
Gérard LARCHER	D	Maire - Sénateur sortant
Philippe GESLAN	D	Maire
Anny POURSIHOFF	G	Conseillère régionale - députée
Martin LÉVRIER	C	Conseiller municipal
Jean-Frédéric BERÇOT	D	Adjoint au maire - conseiller municipal
Philippe ESNOL	C	Maire - conseiller départemental - sénateur sortant
Jacques MYARD	D	Maire - conseiller départemental - député
Sandrine GRANDGAMBE	G	Adjointe au maire - conseillère régionale
Geneviève SALSAT	D	Conseillère municipale
Nelly DUTU	G	Maire

Essonne		
Tête de liste	Bord politique	
Geneviève COLOT	D	Maire - conseillère régionale - députée
François HELIE	D	Aucun
Vincent DELAHAYE	D	Maire - conseiller départemental - sénateur sortant
Jean-Raymond HUGONET	D	Maire - P de CC - conseiller régional
Olivier LEONHARDT	G	Maire - P de CA
Anne PELLETIER-LE BARBIER	C	Maire - Conseillère départementale
Fadila CHOURFI	G	Adjointe au maire
Carlos DA SILVA	G	Conseiller départemental - régional - député
Caroline PARATRE	D	Conseillère départementale
Bernard VERA	G	Maire - P de CC - Sénateur
Hauts-de-Seine		
Tête de liste	Bord politique	
Roger KAROUTCHI	D	Conseiller régional - député européen - sénateur sortant
Laurent SALLES	D	Conseiller municipal
Philippe PEMEZEC	D	Maire - conseiller départemental - député
Hervé MARSEILLE	D	Maire - conseiller départemental - régional
Eric BERDOATI	D	Maire - conseiller départemental - député
Catherine CANDELIER	G	Conseillère municipale - régionale
Bernard LEPIDI	D	Conseiller municipal
Pierre OUZOULIAS	G	Conseiller départemental
André GATTOLIN	C	Sénateur sortant
Ingrid DESMEDT	D	Adjointe au maire
Xavier IACOVELLI	G	Conseiller municipal
Seine-Saint-Denis		
Tête de liste	Bord politique	
Gilbert ROGER	G	Maire - conseiller départemental - sénateur sortant
Gilles CLAVEL	D	Conseiller municipal
Eliane ASSASSI	G	Sénatrice sortante
Philippe DALLIER	D	Maire - conseiller départemental - sénateur sortant
Patrick TOULMET	C	Aucun
Vincent CAPO-CANELLAS	D	Maire - conseiller départemental - sénateur sortant
Ahmed LAOUEDJ	G	Adjoint au maire
Aïssata SECK	G	Adjointe au maire
Anina CIUCIU	C	Aucun
Éric RAOULT	D	Maire - député
Val-de-Marne		
Tête de liste	Bord politique	
François PARADOL	D	Conseiller municipal

Bernard CHAPPELLIER	G	Adjoint au maire
Christian CAMBON	D	Maire - sénateur sortant
Didier DOUSSET	D	Maire - conseiller régional
Maryse MICHEL	D	Aucun
Laurent LAFON	D	Maire - conseiller régional
Laurence COHEN	G	Conseillère régionale - sénatrice sortante
Pascale LUCIANI	C	Adjointe au maire
Tony RENAULT	G	Aucun
Val-d'Oise		
Tête de liste	Bord politique	
Alain RICHARD	C	Maire - député - sénateur sortant
Philippe METEZEAU	D	Adjoint au maire - conseiller départemental
Marie Paule FAUCON	D	Conseillère municipale
Jean-Michel DUBOIS	D	Conseiller régional
Arnaud BAZIN	D	Conseiller municipal - maire - P de CC - conseiller départemental
Rachid TEMAL	G	Conseiller régional
Vincent GAYRARD	G	Conseiller municipal
Pierre BARROS	G	Maire
Sébastien MEURANT	D	Maire - conseiller départemental
Bruno HUISMAN	G	Maire
Didier ARNAL	G	Conseiller municipal - député
Jean-Philippe MARS	G	Aucun
0 = 11 / 1 = 30 / 2 = 28 / 3 = 13 / 4 = 1		

Supports électoraux

Annexe V : Exemple de post Facebook présentant une liste électorale



Vincent Delahaye

22 septembre 2017 · 🌐



Elections sénatoriales, dimanche 24/09 de 9h00 à 15h00
Votez pour notre liste "Libres et Indépendants pour l'Essonne"

Notre liste



1. Vincent DELAHAYE

- > 58 ans, marié, 5 enfants, 4 petits-enfants
- > Dernière profession : expert-comptable
- > Vice-Président de la Commission des Finances du Sénat
- > Maire de Massy depuis 1995 - 49 000 habitants
- > 1^{er} Vice-Président chargé des Finances de la Communauté Paris-Saclay depuis 2016 (27 communes - 300 000 habitants)
- > Membre du Comité des Finances locales et de l'UME depuis 2008
- > Président de l'association des villes du RER B sud depuis 2010

2. Jocelyne GUIDEZ

- > 60 ans, mariée, 3 enfants, 5 petits-enfants.
- > Dernière profession : responsable culturelle
- > Maire de St-Chéron depuis 2008 (5 000 hab)
- > Présidente de la communauté de Communes du Dourdannais en Hutepoix
- > Présidente de l'Amicale de la 3^{ème} circonscription



4. Aurélie TROUBAT

- > 30 ans
- > Chargée de mission au sein d'une fédération professionnelle
- > Maire-Adjointe de Viry-Châtillon depuis 2014 (31 000 hab), en charge des affaires culturelles et du mécénat
- > Administratrice de la SPL SEER Grigny-Viry (géothermie)



6. Christine BOURREAU

- > 54 ans, mariée, 3 enfants
- > Dernière profession : Assistante de direction trilingue
- > Maire de Châlo-St-Mars depuis 2005 (1 200 hab)
- > Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne, en charge du développement durable
- > 1^{ère} Vice-Présidente de l'UME



3. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- > 42 ans, 3 enfants
- > Dernière profession : Cadre territorial
- > Maire de Menecy depuis 2011 (14 000 hab)
- > Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en charge du développement économique
- > Conseiller régional



5. Michael DAMIATI

- > 41 ans, 3 enfants
- > Dernière profession : cadre bancaire et consultant en optimisation environnementale
- > Maire de Crosne depuis 2014 (10 000 hab)
- > Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Yerres - Val d'Essonne, en charge du sport et de la culture



7. Thierry LAFON

- > 60 ans,
- > Dernière profession : acheteur industriel
- > Maire de Lisses depuis 2001 (8 000 hab)
- > Conseiller délégué aux événements sportifs à Grand Paris Sud



47

1 commentaire 15 partages

Annexe VI : Exemple n° 1 d'article post-élection dans les Hauts-de-Seine

ACTUALITÉS

Sénat : les résultats dans les Hauts-de-Seine



Christine Lavarde et Philippe Pemezec, élus sénateurs, aux côtés de Georges Siffredi et Patrick Devedjian à l'hôtel du Département à Nanterre, dimanche 24 septembre.

Dimanche 24 septembre, le Sénat renouvelait la moitié de son assemblée : 171 sièges sur 348 dont sept dans les Hauts-de-Seine. Dans le département, la droite remporte quatre sièges avec deux sénateurs sortants réélus : Roger Karoutchi (LR) et Hervé Marseille (UDI), auxquels s'ajoutent Philippe Pemezec (DVD), maire du Plessis-Robinson, et Christine Lavarde (DVD). La liste En Marche l'obtient 10,29 % des suffrages, soit un siège pour le sénateur sortant, André Gattolin (LREM, ex-écologiste). Le PC, avec 9,25 % des voix, enregistre un siège avec l'élection du conseiller départemental Pierre Ouzoulias (DVD) et le PS, (8,49 %) garde son sénateur, Xavier Lacomelli.

Source : La Lettre Bleue du Département, n°94, Octobre 2017

2
ACTUALITÉ

EDITORIAL

Au Sénat pour mieux vous défendre



Les élus des Hauts-de-Seine m'ont choisi le 24 septembre pour les représenter au Sénat, la Chambre Haute de la République. La liste que je conduisais est arrivée en tête dans notre département, ce qui nous permettra de travailler ensemble au Sénat avec Christine Lavarde, une jeune et brillante adjointe au maire de Boulogne, membre de la Cour des comptes.

Je ne vais pas au Sénat pour faire une carrière politique nationale ou prendre une retraite dorée ; j'y vais d'abord et surtout **pour défendre nos communes et les libertés communales** gravement menacées par la recentralisation organisée par le gouvernement.

Vous vous souvenez, j'avais lancé il y a deux ans le **collectif des maires en colère** pour dénoncer ces menaces qui planaient à l'époque sur nos communes. Depuis, la situation s'est encore aggravée sous la présidence Macron, nos dotations ont encore été réduites, notre champ d'intervention limité, les décisions tombent d'en haut brutalement et sans concertation, mettant en cause à court terme les services qui vous sont rendus au quotidien.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de porter ce combat au Sénat, l'Assemblée élue pour défendre les collectivités territoriales afin de faire entendre ma voix plus loin et plus fort.

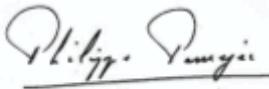
Dans la France entière, de nombreux élus partagent ce même constat et je me dois d'être leur porte-voix pour sauver la commune, cœur vivant de la démocratie.

Vous le savez, la loi interdit aujourd'hui de cumuler un mandat parlementaire avec celui de maire. C'est regrettable, mais il faut s'y conformer. Si ce scrutin ne fait l'objet d'aucun recours, je quitterai donc mon poste de maire dans le courant du mois d'octobre et je proposerai au Conseil municipal d'élire pour me remplacer Jacques Perrin, mon fidèle premier adjoint.

Mais rassurez-vous, je ne quitterai pas le conseil municipal et je continuerai à suivre de près les dossiers robinsonnais et surtout à être présent tous les jours dans ma ville, dans les commerces, au marché, comme je le fais depuis que je suis élu.

Si nous avons hélas un député hors-sol, totalement absent, je peux vous assurer que vous aurez un sénateur de terrain, plus que jamais à votre écoute et toujours avec le même souci d'efficacité à votre service.

C'est comme cela que j'ai pu, avec mon équipe transformer Le Plessis-Robinson ; c'est dans le même esprit que je vais m'engager pour sauvegarder ce cadre de vie et votre bonheur de ville.



Philippe Pemezec

PHILIPPE PEMEZEC SÉNATEUR

Une première pour notre ville

Le 24 septembre dernier, Philippe Pemezec a été élu sénateur des Hauts-de-Seine. À la tête de la liste des maires, il a en effet remporté l'élection sénatoriale et siégera à la Haute Assemblée. Il devra pour cela quitter son siège de maire de notre ville, mais restera conseiller municipal.



Le vainqueur, Philippe Pemezec, entre Georges Siffredi, et Patrick Desvignes, président du Département.

qu'un siège, tout comme celle de l'UDI Hervé Marseille. La gauche, bien qu'également divisée, réussit à se maintenir grâce aux trois sièges décrochés par la République en Marche, le PS et le Parti communiste. Avec Philippe Pemezec, trois nouveaux sénateurs vont donc siéger à la Chambre Haute pour un mandat de six ans, aujourd'hui incompatible avec un mandat exécutif local (voir ci-dessous).

En cas de recours

Dans les dix jours qui suivent la proclamation des résultats, celui-ci peut être contesté par un électeur ou un des candidats à travers un recours auprès du Conseil constitutionnel. L'institution qui sera ensuite chargée de trancher en faveur de l'un ou l'autre des candidats. Une fois le recours déposé, les Sages n'ont eue aucun délai pour rendre leur décision, sachant que la moyenne est de quatre à six mois. Si ce cas de figure se présentait dans les Hauts-de-Seine, les sénateurs élus, donc Philippe Pemezec, exerceraient leur mandat sans être obligés de démissionner tout de suite de leur mandat exécutif local.

Le saviez-vous ?

S'il a déjà été élu deux fois député en 2002 et 2007, Philippe Pemezec devient à la veille de ses 62 ans le premier sénateur du Plessis-Robinson. Avant lui, deux seuls Robinsonnais ont été parlementaires : Robert Levil (1909-1984) avait été élu député des Hauts-de-Seine en 1967 et Marie-Georges Buffet élue députée de Seine-Saint-Denis en 2002 et réélue en 2007, 2012 et 2017.

RÉSULTATS		
Inscrits 2 346 - Votants 2 304 - Exprimés 2 275		
POUR LES COMMUNES ET LES LIBERTÉS LOCALES (DVD)	540 voix 23,74 %	Élus : Philippe Pemezec Christine Lavarde
PORTONS LA VOIX DE NOS COLLECTIVITÉS ET AFFIRMONS NOS VALEURS (LRI)	385 voix 16,92 %	Élu : Roger Karoutchi
AVEC VOUS, POUR NOS COMMUNES (UDI)	325 voix 14,29 %	
LES HAUTS-DE-SEINE AU CŒUR DE L'EUROPE ET DE L'INNOVATION (UREM)	218 voix 9,58 %	Élu : André Gattolin
À GAUCHE POUR DÉFENDRE LES TERRITOIRES ET LES SERVICES PUBLICS DE LA RÉPUBLIQUE (DVG)	217 voix 9,54 %	Élu : Pierre Ouzoulias
UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES HAUTS-DE-SEINE (PS)	199 voix 8,75 %	Élu : Kavler Iacovelli
GÉNÉRATION 2014 - RÉVEILLONS LE SÉNAT (DVD)	188 voix 8,26 %	
POUR UN SÉNAT RENOUVÉLÉ ET AMBITIEUX POUR NOS COLLECTIVITÉS (DVD)	152 voix 6,68 %	
ÉCOLOGIE HAUTS-DE-SEINE, SOUTENUE PAR EUROPE-ÉCOLOGIE-LES VERTS (EELV)	26 voix 1,14 %	
BLEU MARINE POUR LA DÉFENSE DE NOS COMMUNES ET DE NOS DÉPARTEMENTS (FN)	18 voix 0,79 %	
LES RÉPUBLICAINS LIBRES ET PRAGMATIQUES (DVD)	7 voix 0,31 %	

NON CUMUL DES MANDATS

La loi entre en vigueur cette année

La loi organique du 14 février 2014 avec application en 2017 renforce le régime des incompatibilités entre mandats parlementaires et fonctions électives locales. Ainsi, les nouvelles dispositions de l'article L.O. 141-1 du code électoral interdisent à tout parlementaire, député ou sénateur, d'exercer une fonction exécutive locale comme, par exemple, celle de maire. Par ailleurs, les nouvelles dispositions relatives au cumul entre mandat parlementaire et fonction exécutive locale ne laissent désormais plus de possibilité au parlementaire nouvellement élu de choisir entre son mandat de parlementaire et le mandat détenu lors de son élection comme député ou sénateur. Dès son élection, le parlementaire est donc en situation d'incompatibilité. Les sénateurs mis en situation d'incompatibilité disposent d'un délai de trente jours à compter de l'ouverture de la session ordinaire suivant la proclamation des résultats des élections sénatoriales (soit le 2 octobre 2017) pour faire cesser l'incompatibilité. Le parlementaire peut conserver en revanche son mandat de conseiller municipal.



Source : Le Petit Robinson, n°312, Octobre 2017

CHRISTINE LAVARDE, PLUS JEUNE SÉNATRICE DE FRANCE !

La maire adjointe aux finances de Boulogne-Billancourt est arrivée avec Philippe Pemezec, maire du Plessis-Robinson, en tête des suffrages dans les Hauts-de-Seine.

Le dimanche 24 septembre dernier se sont déroulées les élections sénatoriales visant à renouveler par moitié la Haute assemblée. Ce sont donc 170 sièges de sénateurs qui ont été remis en jeu dans 44 départements dont tous les départements de la région Île-de-France. Dans les Hauts-de-Seine, 2346 grands électeurs se sont rendus aux urnes pour élire les sept sénateurs alto-séquanais.

Christine Lavarde, maire adjointe aux finances de Boulogne-Billancourt et Philippe Pemezec, maire du Plessis-Robinson ont été élus en arrivant en tête des suffrages avec la « liste des maires qui s'engagent pour les communes et les libertés locales. » Les grands électeurs ont également réélu les sénateurs sortants Roger Karoutchi, André Gattolin et Hervé Marseille, maire de Meudon. Les deux derniers sénateurs élus sont Pierre Ouzoulias, conseiller départemental du canton de Bagneux et Xavier Iacovelli, conseiller municipal de Suresnes.

Les sénateurs sont élus pour six ans et assurent la représentation des collectivités territoriales de la République comme le stipule l'article 24 de la Constitution. Ils ne peuvent perdre leur mandat en cours de



route, à l'inverse des députés dont l'Assemblée peut être dissoute par le président de la République. L'âge minimal pour se présenter est de 24 ans.

Les sénateurs examinent les projets de loi que le gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi et contrôlent aussi l'action du gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Le président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement du président de la République.

La tête et les jambes

La tête et les Jambes : Le titre d'une célèbre émission de télévision, qui vit d'ailleurs concourir de futurs hauts serviteurs de l'État, conviendrait parfaitement pour décrire le parcours de Christine Lavarde, qui, à 32 ans, vient d'être élue sénatrice des Hauts-de-Seine, et, à ce titre, est la plus jeune femme à siéger au Palais du Luxembourg.

Mariée, deux enfants, élue depuis 2008 aux côtés de Pierre-Christophe Baguet, elle est depuis 2014 adjointe au maire en charge du budget et des finances. Ingénieure des Ponts, Eaux et des Forêts, elle est ancienne élève de l'école nationale des Ponts et Chaussées, de l'ENSAE (école nationale de la Statistique et de l'Administration économique), de l'école d'économie de Paris et de l'école normale supérieure de Cachan. Elle est rapporteur à la Cour des comptes. Elle représente la Ville au sein du conseil territorial de Grand Paris Seine Ouest, du conseil de la Métropole et de France Urbaine.

Grande sportive, c'est assez naturellement qu'elle était chargée de l'animation sportive pendant le précédent mandat. Adeptes du triathlon sur toutes les distances en compétition, titrée au niveau national, Christine Lavarde est bien connue de toutes les sportives et sportifs bouloonnais qui l'ont croisée, pratiquant son sport, par tous les temps, et notamment au semi-marathon. Elle fut d'ailleurs, à plusieurs reprises, classée dans les premières Bouloonnaises de cette compétition.

Résultats des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 - département des Hauts-de-Seine

	Têtes de liste	Liste	Sièges	Nombre de voix	% exprimés
Élu Élue Élu Élu Élu Élu	Philippe Pemezec et Christine Lavarde	Divers droite	2	540	23,03%
	Roger Karoutchi	Les Républicains	1	385	16,42%
	Hervé Marseille	Union des démocrates et indépendants	1	325	13,86%
	André Gattolin	La république en marche	1	247	10,58%
	Pierre Ouzoulias	Divers gauche	1	217	9,25%
	Xavier Iacovelli	Parti Socialiste	1	199	8,49%
	Ingrid Desmet	Divers droite	0	188	8,02%
	Éric Berdoati	Divers droite	0	152	6,48%
	Catherine Candelier	Europe écologie les verts	0	26	1,11%
	Laurent Salles	Front national	0	18	0,77%
	Bernard Lepidi	Divers droite	0	7	0,30%

HAUTS DE SEINE

Sénatoriales: Eric Berdoati, maire LR de St-Cloud lance une 5ème liste à droite : "Notre parti reste sourd à ce qui s'est passé..."

Première Heure a rencontré Eric Berdoati (LR) maire et conseiller départemental de Saint-Cloud qui mène l'une des onze écuries, aux élections sénatoriales : «Pour un Sénat renouvelé et ambitieux pour nos collectivités», sa liste comprend Alexandra Fourcade 1^{er} adjointe à Neuilly, Fabien Hubert conseiller délégué de 37 ans à Antony et ingénieur dans le secteur du nucléaire, Sybille d'Aligni, conseillère déléguée au développement durable de Courbevoie, Stéphane Pesic maire adjoint à Asnières et proche d'VLMH, Anne Louise Mesadieu conseillère municipale à Chaville, Jean Prévost ex-élu de Suresnes, Diane de Robiano chef d'entreprise à Vaucresson, et Jérôme Pardignon de Rueil qui a travaillé au cabinet de Chantal Jouanno lorsqu'elle était ministre. «La particularité de cette liste est que tous ceux qui la composent sont des élus engagés dans leur commune, avec, en même temps, une responsabilité dans la société civile. Ce qui constitue un des messages émis par les français lors des élections présidentielles et législatives» explique Eric Berdoati qui ajoute : «L'ensemble des colliers partagent la même vision, le même diagnostic et les mêmes propositions. Notre projet politique nous a réunis»

P.H. Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter aux sénatoriales ?

Eric Berdoati : «Nous avons tous vécu d'une façon ou d'une autre les élections présidentielles et législatives qui ont délivré un message que chacun a pu comprendre et qui était assez clair : une volonté de renouvellement et une nouvelle ambition pour notre pays. Ne pas tenir compte de ce message au moment des sénatoriales est impossible. Après ce qui s'est passé dans notre pays, le souhait de renouvellement, pas uniquement des individus mais aussi des pratiques, est important. Les français nous ont dit – aux deux partis de gouvernement, LR et PS – que «depuis trente ans, nous avons été incapable de régler les problèmes de la France, et on nous met dehors». Notre famille politique, sans même en discuter avec personne, a décidé de réinvestir les scrutins, ce qui ne correspond pas à l'attente, ni des électeurs, ni des grands électeurs

P.H. Pensez-vous que tout avait été verrouillé par la majorité départementale ?

E.B. : «Au niveau départemental, il n'y a même pas eu de concertation. Tout cela s'est fait au niveau national. C'est juste dire que notre parti est sourd et aveugle à tout ce qui s'est passé, et il continue comme avant. Ce qui n'est absolument pas possible, chacun le reconnaît. Ce ne sont pas les individus qui sont en cause personnellement ! Nous avons un président de la Républ-

que de 39 ans élu en Mai, une droite qui est pour la première fois depuis le début de la Vème, absente du 2ème tour de la Présidentielle. Et tout le monde m'explique qu'il faudrait faire comme avant. Il s'est passé quand même quelque chose dont il faut tenir compte

P.H. – Quelles sont les autres raisons de cette candidature ?

E.B. : «En politique, et cela correspond aux pratiques anciennes, il y a ceux qui ont des slogans au moment des campagnes et ceux qui agissent au quotidien. Le Sénat est la chambre des collectivités territoriales. Toutes les listes vont assurer que nous allons défendre les collectivités, les communes !». Mais lorsque je regarde la réalité, je m'aperçois que ceux qui se sont engagés ces derniers mois ou ces dernières années pour justement les défendre, sont nettement moins nombreux que ceux qui proclament des slogans aujourd'hui. Et je prends un exemple : tout le monde dit et reconnaît qu'en IDF, la gouvernance à 5 strates, est inacceptable, à droite comme à gauche, y compris les dirigeants de ces strates. Je note que Patrick Ollier (LR), président de la MGP, a voté contre le texte sur la MGP estimant que c'était un mauvais texte. Lorsque j'ai voulu mener une action, j'ai appelé mes collègues maires pour porter, devant le conseil d'Etat, un recours contre ce texte qui est néfaste pour nos communes. Tous étaient d'accord, m'ont encouragé, mais lorsque je l'ai déposé, j'étais tout seul. De tous ceux qui ont des

slogans pour défendre les communes, pas un n'est venu à mes côtés déposer un recours contre la MGP. Le Conseil d'Etat ne m'a pas donné raison, jugeant plus en opportunité qu'en droit. Mais j'aurais bien aimé que tous ceux qui veulent aujourd'hui défendre les communes, fassent cette démarche collective avec moi pour attaquer ce texte néfaste pour l'organisation territoriale

P.H. - D'autres exemples de ce type ?

E.B. : «Les maires sont en train d'être dépossédés d'un certain nombre de nos prérogatives souvent de proximité qui nous permettent d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est le cas avec l'attribution des logements sociaux : Avec une manipulation relativement détestable, l'Etat a organisé la fin de la délégation du contingent préfectorale aux communes (32 communes sur 36 sont concernées dans les Hauts de Seine). Siégeant au CRHH, j'ai appris par hasard que le préfet de Région, à l'époque Michel Delpuech, avait constaté que les communes n'avaient plus cette délégation depuis le 31 Décembre 2016, et donc qu'elles ne pouvaient plus l'attribuer. J'ai tout de suite saisi le président de l'AMF92, Jacques Gautier, par courrier, avec copie aux 32 maires alto-séquanais concernés, en demandant d'avoir, dans les meilleurs délais sur ce sujet, une réunion avec le préfet. A ce jour, j'attends toujours l'organisation de cette réunion ! Mais ces gens expliquent que, maintenant, ils vont défendre les communes. Et j'ai beaucoup d'exemples comme cela, peut-être même trop. Il y a un moment où il faut se décider à se prendre par la main, plutôt que d'aller invectiver untel ou untel, et de dire puisque personne ne bouge, il faut y aller ! Il se trouve que le Sénat est principalement considéré, par son mode électoral, sa composition, son histoire, comme la chambre des collectivités. Tout ce que je souhaite comme projet de loi pour défendre nos communes, je souhaite le porter au Sénat. Si les grands électeurs font confiance à la liste que je mène, j'aurais la crédibilité de celui qui a porté un texte contre la MGP et qui souhaite la réformer (suite page 12)



Les articles de ce journal sont protégés par le droit d'auteur
Avant d'en faire des copies dans le cadre de votre activité professionnelle,
assurez-vous qu'un contrat d'autorisation a été signé avec le CFC
CFC | 01 44 07 47 20 | www.cfcopies.com



**P.H. – Comment ?**

E.B. : « Je fais une proposition - et c'est l'une des raisons d'ailleurs pour lesquelles je n'ai pas été sur la liste des maires, car j'ai souhaité que l'on prenne des engagements formels - pour revenir à 3 strates en IDF et dire lesquelles - ce sera dans mon document de campagne - avec le renforcement de la commune et du bloc communal, le couple commune-territoire, avec un territoire qui redevient un EPCI à fiscalité propre et peut redéfinir son périmètre par une conférence des maires qui en sont membres ; avec la suppression du conseil départemental ; et avec la fusion Métropole-Région, soutenu par Valérie Pécresse. Il faut, à un moment, être courageux. Je ne dis pas que c'est la vérité, ni la prétention de dire que c'est ce qu'il faut faire et l'imposer à tout le monde. C'est la vision que je partage avec mes colistiers, que nous mettons au débat pour en voir les avantages, les inconvénients, les risques. Nous ne pouvons plus continuer comme avant. Nous nous engageons et nous demandons à des grands électeurs de voter pour nous. La moindre des choses est de leur expliquer ce que l'on souhaite faire et le dire avec courage. Je pense que toutes les compétences de proximité doivent revenir au couple territoire-commune, les infrastructures à la Région, avec la création d'un collège des maires, un autre des élus locaux. C'est la condition sine qua non pour faire survivre nos communes qui sont gravement en danger. Alors que c'est le seul endroit où fonctionne encore le cœur démocratique de notre pays. Les élus sont encore appréciés par les électeurs, il y a un lien direct entre les conseillers municipaux et leur population, quelle que soit la couleur politique. Il faut préserver cette force et cette vitalité qu'est la commune. Il faut prendre des décisions pour ce faire et revenir à 3 strates.

P.H. – N'y a-t-il pas un risque avec 5 listes pour la majorité 92 ?

E.B. : « Cela prouve qu'il y a un problème de légitimité sur la liste investie, sinon, il n'y aurait pas autant de listes dissidentes. S'il n'y en avait eu qu'une seule, on aurait pu parler de querelle de personnes, quelqu'un qui fait bande à part. Mais là, il y en a quatre et démontre qu'il y avait probablement un message pas compris, ni entendu par ceux qui ont investi la liste officielle.

P.H. - Le danger n'est-il pas de faire perdre la possibilité à la majorité LR-UDI de gagner un 5ème siège (sur les 4 actuels) après les municipales et régionales qui lui ont été favorables ?

E.B. : « Je ne le crois pas, car il n'y a pas d'unité à gauche, et les trois listes EELV, FG/PC, PS n'ont pas de grands électeurs en nombre suffisants pour faire un siège. Même à la plus forte moyenne, il n'y a peu de chance. La liste En Marche conduite par un sénateur sortant issu d'EELV, va trouver difficilement un électeur car les grands électeurs sont issus très majoritairement des élections municipales de 2014 avec 32 villes à droite, 4 gérées par le FG/PC. Compte tenu de ce qu'est le collège des grands électeurs (2345) même si dans certains conseils municipaux, il y a spontanément des élus qui se sont déclarés En Marche, cela ne fait pas le quota pour un siège. On peut penser que la droite pourrait disposer des 7 sièges renouvelables, sachant que la plus forte moyenne en 2011 avait été aux alentours de 220.

P.H. – D'où cette pléthore de listes dissidentes ?

E.B. : « L'argument de la dissidence est un peu grotesque parce qu'il n'est utilisé que par la liste officielle. J'observe qu'en matière de compréhension du message présidentielle par nos dirigeants politiques, que les trois premiers de la liste officielle, sont exactement les mêmes qu'en 2004, voilà 13 ans, et sur les 3 premiers, il y en a un qui était dissident en 2011, ce qui lui a permis de

gagner son siège. Et c'est eux qui nous explique que la dissidence, ce n'est pas bien ! De temps en temps, il faut avoir un peu de respect pour ses collègues, et pas complètement sans mémoire et sans capacité de réflexion. Ce ne sont pas des arguments à la hauteur des enjeux qui sont plutôt : « Que faisons nous, quelles propositions mettons-nous sur la table pour faire en sorte que l'autonomie et l'avenir de nos communes soient préservés ? ». Ce n'est pas en faisant des gesticulations d'estrade, en essayant de maîtriser oralement un tel ou un tel que les solutions vont arriver. Pour l'instant pas beaucoup sont sur le créneau des propositions en étant courageux. On peut me faire beaucoup de reproches, pas celui du courage. Quand il a fallu prendre ses responsabilités, à chaque fois je l'ai fait, y compris lorsque j'ai tenté d'aller à la présidence de la fédération en 2008. Je m'engage avec un contenu politique sur lequel tous mes colistiers se retrouvent, d'horizon divers qui se sont dit : là, il y a un message qui correspond à ce que maintenant, nous devons faire pour avoir un avenir et faire en sorte qu'il y ait une crédibilité redonnée à la parole politique et publique. On va porter ce message en espérant être entendu par nos électeurs »

Annexe X : Exemple d'invitation par mail destinée aux grands électeurs pour rencontrer les candidats

Chers tous,

Après ce très bel été et la reprise d'activités sur les chapeaux de roues, le calendrier politique en Val d'Oise est marqué par la préparation des élections sénatoriales.

Ce rendez-vous concerne traditionnellement les grands électeurs, élus des territoires qui vont aller voter dimanche prochain.

Mais je trouve intéressant de vous convier, si vous le souhaitez, à la **dernière réunion de campagne de la liste que je soutiens** et qui est conduite par le Président du département **Arnaud Bazin** et la maire de St-Gratien **Jacqueline Eustache-Brinio** avec le maire d'Engien-les-Bains **Philippe Sueur** en troisième position.

La réunion de fin de campagne de cette équipe pour représenter le Val d'Oise au Sénat aura lieu le :

**Vendredi 22 septembre 2017 - Domont
Salle des Fêtes à 20h30**

*Je serai bien sûr présent et c'est la Présidente de la Région Île-de-France **Valérie Pécresse** qui conclura les prises de parole.*

Même si vous ne votez pas, ce sera l'occasion pour chacun d'entre vous d'entendre et de saisir les projets des candidats, qui je l'espère deviendront Sénatrice et Sénateurs, et à l'issue de la réunion, d'engager informellement la discussion avec eux sur vos attentes.

Le Sénat représente traditionnellement les collectivités territoriales.

À l'heure où le Val d'Oise se trouve au centre de grands enjeux, où les contraintes qui pèsent sur les communes sont de plus en plus fortes, la majorité au Sénat pourrait être aux couleurs des Républicains et constituer, ainsi, une instance de discussion contradictoire avec l'assemblée - autour de l'avenir de la France.

Je suis convaincu que les sujets ne vont pas manquer et je serai en tout cas heureux de vous retrouver à cette occasion.

Avec mes sentiments très sincères et très cordiaux.

Jérôme Chartier
1er vice-président de la Région Île-de-France.

Annexe XI : Profession de foi de la liste PS menée par Rémi Féraud à Paris aux sénatoriales de 2017



**ÉLECTIONS 2017
SÉNATORIALES**
dimanche 24 septembre



**LISTE DU PARTI SOCIALISTE DE PARIS
CONDUITE PAR RÉMI FÉRAUD
PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE
ET APPARENTÉS AU CONSEIL DE PARIS**

Madame, Monsieur,

Vous avez été désigné-e pour voter le dimanche 24 septembre 2017 lors du scrutin sénatorial. Votre participation sera cruciale dans cette élection à la proportionnelle à un seul tour. Aucune voix ne doit manquer à la liste soutenue par Anne Hidalgo, adoptée par les militants socialistes et rassemblée autour de Rémi Féraud.

Composée de femmes et d'hommes engagés, **cette liste réunit des candidat-e-s fidèles aux valeurs de la gauche et qui soutiennent la majorité municipale parisienne.** Car Paris a besoin de parlementaires qui connaissent les attentes de ses habitants, les spécificités de la capitale et qui sauront défendre ses intérêts, comme ce fut le cas lors de la précédente législature pour la loi sur le statut de Paris, la construction de la Métropole, l'encadrement des loyers ou la régulation des locations saisonnières.

Par le passé déjà, l'État a asséché les moyens des collectivités locales tout en leur transférant toujours plus de compétences. Cette situation est en passe de se renouveler si le Parlement n'exerce pas pleinement son rôle. Le Sénat doit plus que jamais incarner la représentation de tous les territoires. **Paris a toute sa place dans ce combat.**

Cette élection pour renouveler la moitié des sénateurs **constitue un moment démocratique important** à l'heure où l'Assemblée nationale est très largement dominée par un seul groupe politique. La France a besoin de sénatrices et sénateurs de gauche pour exercer un vrai contre-pouvoir d'opposition et de proposition. Et face à une droite et une extrême droite qui n'ont renoncé à rien, **la France a besoin de parlementaires de gauche aux convictions solides.**

Les premières mesures du gouvernement d'Édouard Philippe et la méthode des ordonnances montrent plus que jamais la

nécessité de parlementaires aguerris et soucieux de justice sociale. **Les valeurs de la gauche sociale, écologique, républicaine et européenne doivent être portées au Sénat** pour éviter des dérégulations brutales, une réduction importante de la solidarité ou encore une baisse insupportable des ressources des collectivités locales. La protection des plus modestes, la lutte contre la précarité et la défense des services publics constituent une priorité pour la cohésion du pays et seront au cœur de notre engagement.



*La France a besoin
de sénatrices et sénateurs
de gauche pour exercer
un vrai contre-pouvoir
d'opposition
et de proposition.*

Nous défendrons l'égalité scolaire, l'encouragement à l'innovation économique et à la recherche et la place centrale de la culture et de ses acteurs dans notre société.

Nous porterons aussi au Parlement notre volonté d'agir très concrètement pour la réduction de la pollution et la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le climat. **Notre expérience d'élus locaux doit servir à imaginer les solutions concrètes mises en œuvre dans les territoires**, notamment pour un meilleur accueil des réfugiés partout en France.

Avec nos collègues de gauche, **nous serons également très attentifs à la défense des libertés publiques** qui doit se concilier avec un très haut niveau de sécurité face au terrorisme. Nous serons déterminés à lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et le sexisme, et à faire vivre la laïcité pour que toutes et tous vivent ensemble dans le respect des principes de la République.

**DIMANCHE 24 SEPTEMBRE,
VOTEZ POUR LA LISTE DU PARTI SOCIALISTE
COMPOSÉE DE FEMMES ET D'HOMMES PLEINEMENT ENGAGÉS
AU SERVICE DE PARIS ET DES VALEURS DE LA GAUCHE.**

**NOTRE
LISTE**

AU SERVICE DE PARIS ET DES VALEURS DE LA GAUCHE



1
Rémi
FÉRAUD
Président du
Groupe socialiste
et apparentés au
Conseil de Paris,
Maire du 10^e
arrondissement



2
Marie-Pierre
DE LA GONTRIE
Conseillère de
Paris, avocate



3
David
ASSOULINE
Sénateur sortant,
professeur



4
Marie-Noëlle
LIENEMANN
Sénatrice sortante,
retraîtée de
l'Éducation nationale



5
Bastien
RECHER
Adjoint au Maire du
11^e arrondissement,
attaché territorial



6
Fatima
YADANI
Conseillère du 13^e
arrondissement,
chercheur



7
Philippe
DUCLOUX
Conseiller de Paris,
chargé de mission



8
Danièle
HOFFMAN-RISPAL
Ancienne députée
de Paris, retraitée



9
Michel
GELLY-PERBELLINI
Militant associatif



10
Elisabeth
GUY-DUBOIS
Première adjointe
à la Maire du 14^e
arrondissement,
consultante



11
Michel
ROSE
Fonctionnaire



12
Véronique
LEVIEUX
Conseillère de Paris,
chargée de mission



13
Mario
GONZALEZ
Adjoint au Maire du
18^e arrondissement,
avocat



14
Marine
ROSSET
Professeure



►► INFORMATIONS PRATIQUES ◀◀



Le vote aura lieu dimanche 24 septembre
dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris, entrée par le 3, rue de Lobau 75004.



Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et de la convocation que vous avez reçue du Préfet.



ATTENTION Le vote sera ouvert de 9 heures à 15 heures.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE DANS LE GRAND PARIS POUR UNE FRANCE QUI GAGNE



Un renouvellement inédit de la classe politique a balayé notre pays et notre département. Le constat est assez simple : la confiance dans la parole publique s'est effondrée. Les citoyens, par dégoût, par colère, par fatalisme, par manipulation sans doute, ont violemment renvoyé ceux qui, à leurs yeux, ont échoué à prendre les bonnes décisions pour redresser le pays.

Pour autant le grand vainqueur de ces élections, c'est l'abstention.

Être parlementaire n'est, selon moi, ni un dû pour services rendus, ni le couronnement d'une carrière politique. Ce message fort des dernières législatives l'avons-nous suffisamment écouté à droite ?

Poser la question est déjà y répondre.

C'est pourquoi avec mes colistiers Gaullistes et divers droite, qui avons la France au Coeur, nous aspirons au retour de la **volonté politique avec pour seul guide l'intérêt supérieur de nos territoires, ruraux et urbains, de nos administrés, de la France.**

Nous qui vivons dans nos communes, aux sources de la démocratie locale, la seule qui garde du crédit aux yeux de nos concitoyens, nous connaissons les méfaits des politiques publiques qui visent à dévitaliser voire désertifier nos communes. Les lois *SRU*, *Maptam*, *Duflot*, *NOTRe*, la baisse continue des dotations et parallèlement l'augmentation des prélèvements menacent l'équilibre de nos finances et de notre République.

Nous faisons face à un État de plus en plus impuissant à assurer ses missions régaliennes, alors qu'il continue à produire des textes et des normes et à des gouvernements successifs durcissant souvent les textes transposés de l'Europe, sans raison et par zèle !

En tant que chef d'entreprise et élu de terrain, mes colistiers et moi-même avons pu mesurer trop souvent l'absurdité de notre législation.

Nous sommes passés en France de « l'esprit des lois » aux lois sans esprit !

Où est la souveraineté du peuple pourtant citée dans la constitution dont nous sommes les représentants ?

S'il est nécessaire de remettre la France au premier rang des Nations européennes, cela devra se faire en modifiant le fonctionnement actuel des institutions européennes.

Au Sénat, fort de votre soutien et de votre confiance, nous serons les défenseurs des libertés locales.

Nous voulons porter la voix du bon sens, le principe du respect de notre identité rurale ou urbaine, de notre histoire et de notre culture.

Femmes et hommes de conviction, représentants des territoires du Vexin, de Carnelle, du Pays de France, des Vallées de l'Oise et de la Seine mais aussi des territoires du Val Parisien, de la Vallée de Montmorency, de la Plaine de France et de Roissy, nous serons la voix du Val-d'Oise dans le Grand Paris pour une France qui gagne.

Nous sommes impatients de vous rencontrer pour en discuter avec vous.

Bien fidèlement,

Sébastien Meurant
Maire de Saint-Leu-la Forêt
Conseiller départemental du Val-d'Oise
Vice-président de l'Association des maires d'Ile-de-France
et de l'Union des maires du Val-d'Oise

AU SÉNAT : POUR UNE OPPOSITION EN ÉTAT DE MARCHÉ

La vigilance est plus que jamais d'actualité face aux dossiers brûlants, tellement cruciaux pour les Français, qui seront débattus prochainement au Sénat. Si les ordonnances de l'été programmées par le gouvernement sèment l'inquiétude et la contestation, c'est au sein du Parlement que l'opposition doit pleinement faire son travail de scrutateur des réformes annoncées. C'est au Sénat qu'il appartiendra d'exercer son pouvoir et son devoir de contrôle de la politique du gouvernement alors que certains sujets font déjà grand bruit. Quelques remarques sur les sujets qui vont faire la rentrée et méritent toute notre attention d'élus de la République :

→ LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENCORE ET ENCORE MISES À CONTRIBUTION

- Le Président Macron veut conclure rapidement un pacte avec les principales associations d'élus locaux : il souhaiterait que les collectivités s'engagent à des coupes supplémentaires dans leurs budgets et leurs effectifs en échange de nouvelles libertés dans la gestion de leurs ressources humaines. Sans doute celles de devoir poursuivre les départs ? **Inacceptable pour le personnel qui n'est pas une variable d'ajustement et pour la qualité des services publics que nous devons à nos administrés.**
- Le Président Macron s'est également fixé pour objectif de supprimer entre 70 000 et 75 000 postes dans la fonction publique territoriale sur 5 ans. En contrepartie, il envisagerait d'alléger les normes qui pèsent sur elle, et l'État ne déciderait plus unilatéralement de la hausse du point d'indice. **Inacceptable en l'état. «Sans le sou», on devrait gérer nos communes et nos territoires ruraux ?**
- Le Président Macron souhaite aussi une baisse «participative» des dépenses locales de 10 milliards d'euros. C'est le même montant que celui enduré pendant le quinquennat du socialiste François Hollande. Seule différence, il l'étalerait sur 5 ans. **Comment envisager que cette réduction des dépenses est possible après tous les efforts déjà consentis ces 5 dernières années par nos communes, nos Communautés de communes et Communautés d'agglomérations ?**
- L'exécutif tient également à conclure la réforme de la DGF en accentuant le rôle péréquateur, par nature générateur de gagnants et de perdants, et assurer vouloir achever la réforme des valeurs locatives. **Avec autant de variables et d'inconnues, l'équation s'annonce très complexe à résoudre.**
- L'exonération de 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation est la mesure phare du nouveau président. **Pour compenser la perte de recettes pour les collectivités (10 milliards d'euros), M. Macron a promis un dégrèvement intégralement compensé. Mais il arrive parfois que les dégrèvements soient transformés par les exécutifs suivants en compensations et se finissent en dotations, dont on connaît le sort... Inutile de préciser que cette mesure est politiquement difficile à faire passer auprès des élus : c'est une nouvelle atteinte à l'autonomie financière des collectivités, au nom d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques, qui passe depuis des années par une substitution progressive et assez opaque de la fiscalité nationale à la locale.**

→ FINANCES, QUI CROIRE : LE CANDIDAT DU LE PRÉSIDENT MACRON ? DANS TOUS LES CAS UNE ARDOISE SALÉE

10 MILLIARDS D'EUROS EN MOINS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES !

Le candidat à la Présidence de la République, lors de sa campagne, a annoncé vouloir faire des économies (intention louable), notamment par une réduction de la part des dépenses publiques dans la richesse nationale à 52 % en 2022 (l'écart entre le niveau de dépenses en France et le niveau moyen de la zone euro (48,5 %) serait réduit de moitié). Cela correspondrait à une réduction des dépenses publiques de 60 milliards d'euros en cinq ans qui se décomposerait en :

- 25 milliards d'euros d'économies sur l'État
- 25 milliards d'euros sur la sphère sociale
- 10 milliards d'euros pour les collectivités territoriales.

Il y a pourtant un problème d'importance, l'ensemble des économies n'est détaillé, ni pour l'État, ni pour les collectivités territoriales, pas plus que le calendrier de mise en œuvre. Certaines annonces vont même dans le sens inverse, c'est-à-dire vers un alourdissement de la charge budgétaire de l'État sur le quinquennat.

ÉCONOMIE : - plan d'investissement annoncé de 50 milliards d'euros sur la période 2018-2022 (5 en 2018, 10 en 2019, 15 en 2020 et 2021, 5 en 2022)

- abondement de la prime d'activité : coût de 2,1 milliards d'euros par an

d'euros de dépenses annuelles. L'idée de l'exécutif est de lancer un plan d'investissement de 15 milliards d'euros pour toucher au total 1 million de chômeurs et 1 million de jeunes. En lien avec nos collègues conseillers régionaux d'Île-de-France qui exercent cette compétence, nous serons attentifs à cette mise en œuvre.

Le quatrième dossier visera l'apprentissage en commençant par la rénovation avec l'Éducation nationale de la question de l'orientation des jeunes. C'est un dossier récurrent auquel il faudra réellement s'attaquer.

Enfin, le dernier chantier sera celui de la **réforme en profondeur des retraites** pour le rendre plus transparent et plus simple. Nous ferons, là encore, des propositions.

➔ MESURES ANTITERRORISTES ET POUR LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE

Vu l'ampleur de la menace, le Président Macron sait qu'il a, en la matière, un déficit de crédibilité dans l'opinion.

Si l'Etat d'urgence devrait être levé pour novembre, une partie de l'arsenal juridique sera transposée dans une loi ordinaire. Pourtant rien n'est précisé sur le volet judiciaire de cette lutte contre les terroristes islamistes. **Les mesures antiterroristes prévues ne vont pas suffisamment loin : il faut affiner le fichier en le spécialisant sur les terroristes fichés T, et instaurer une rétention administrative pour ne plus les laisser sans contrôle ni suivi ! De même, comment comprendre qu'un fiché S puisse être détenteur d'une arme en toute légalité ? Il faut accroître, pour la sécurité de tous, le croisement des fichiers. Les Droits de l'homme doivent être et rester ceux des honnêtes gens, et non pas ceux des délinquants et autres voyous.**

Pas de précisions coté ministère de la Justice : recrutement de magistrats, moyens accrus, peines réellement effectuée, célérité et sévérité des peines pour les délinquants de droit commun. En effet engager le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes ne servirait à rien pour la sécurité des innocents si les coupables ne sont pas sévèrement et effectivement punis. L'affaire Traoré qui a marqué notre département montre qu'une fois qu'ils sont emprisonnés, nos quartiers redeviennent calmes. De même, il faudra bien un jour que les gouvernements écoutent leurs peuples et surtout le bon sens. La France pas plus que l'Europe ne peuvent accueillir toute la misère du monde. Nous devons revoir le système Frontex et tout faire pour démanteler les réseaux de passeurs de migrants et fixer des quotas migratoires comme le font les grandes démocraties (USA, Canada, Australie...).

La perte d'identité nationale et son corolaire l'islamisation de la France seront les deux sujets sur lesquels le Président Macron chutera s'il n'ouvre pas les yeux et les oreilles pour voir la réalité au-delà de concepts creux et faux.

➔ MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE

Après une campagne présidentielle particulièrement indigente où les affaires ont plus été relatées que les programmes des candidats, la loi de moralisation de la vie politique est particulièrement attendue. Elle comprend l'interdiction d'employer un membre de sa famille lorsque l'on est membre du gouvernement, parlementaire ou membre des exécutifs locaux. **Concernant le non cumul de trois mandats successifs, cela pose un vrai problème de démocratie : les citoyens ont-ils toujours le droit de choisir leurs élus ? Et quid d'une mesure appliquée de façon rétroactive ? Cela ne peut convenir à nos collectivités et à nos maires !**

On peut s'interroger sur la suppression de la réserve parlementaire, qui, bien affectée, est particulièrement utile aux petites communes, notamment rurales, trop souvent oubliées. Il serait question de la remplacer par un Fonds d'action pour les territoires et les projets d'intérêt général. Mais qui déciderait de son attribution ?

S'agissant de la réforme constitutionnelle, le Sénat aura un rôle clé puisqu'elle ne pourra se faire que si 170 à 180 sénateurs la votent.

On voit bien l'importance d'avoir des sénateurs du Val-d'Oise actifs, vigilants et dynamiques qui ont montré leur engagement pour :

**«FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE
DANS LE GRAND PARIS
POUR UNE FRANCE QUI GAGNE»**

Impression : STIP

POUR ME CONTACTER, ME SUIVRE ET ME SOUTENIR

- MAIL : contact@sebastienmeurant.fr
- SITE : www.sebastienmeurant.fr
- TWITTER : @smeurantl
- FACEBOOK : Sebastien Meurant

Sébastien MEURANT
7, rue des Petites Tannières
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 06 05 65 25 53

Annexe XIII : Profession de foi de la liste Divers droite menée par Éric Berdoati dans les Hauts-de-Seine aux sénatoriales de 2017



Chère Madame, Cher Monsieur, Cher(e) Collègue,

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre. Pour notre département, les Hauts-de-Seine, 2 345 grands électeurs devront élire 7 sénateurs. Le scrutin se déroule en un seul tour et est proportionnel.

Chacun a pu constater que les récents scrutins ont considérablement bouleversé le paysage politique français. Les deux grands partis de gouvernement ont été absents du second tour de l'élection présidentielle et ont été mis nettement en minorité lors des élections législatives.

Le message est clair : une volonté de renouvellement et une nouvelle ambition pour la France.

Ne pas tenir compte de ce message serait faire preuve d'un aveuglement coupable.

Pour autant, ces changements ne sont pas sans conséquence sur l'avenir de nos communes et plus largement sur la gestion de la France.

Nos communes sont plus que jamais en danger. Les annonces du gouvernement, sur ce point, sont pour le moins inquiétantes :

- Baisse de 13 milliards d'euros des dotations aux collectivités ;
- Suppression (en plein été) de 300 millions d'euros de dotations prévues ;
- Exonération pour 80 % des foyers du paiement de la taxe d'habitation ;
- Retrait du financement de l'État pour les contrats aidés ;
- Volonté affichée de déposséder les communes de la politique d'attribution du logement social, alors que l'État recule de plus en plus sur les financements du logement social ;
- Volonté affichée de mener une politique drastique et clairement assumée de recentralisation au détriment de l'autonomie des collectivités locales...

Nos collectivités locales font face à des réformes incompréhensibles par nos concitoyens, difficiles à appliquer avec des situations financières intenable.

Face à ces changements politiques majeurs et aux incertitudes pesant sur nos collectivités, nous avons souhaité vous présenter une liste incarnant à la fois le renouvellement et l'expérience locale. Notre liste est ainsi constituée d'élus locaux tous en activité dans la société civile : conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller départemental, territorial, régional ou métropolitain.



Eric BERDOATI



Alexandra FOURCADE



Fabien HUBERT



Sybille D'ALIGNY



Stéphane PESIC



Anne-Louise MESADIEU



Jean PREVOST



Diane DE ROBIANO



Jérôme PARDIGON

Comme vous, nous sommes engagés quotidiennement au service de nos concitoyens. Nous partageons vos inquiétudes, vos problématiques dans la gestion de vos collectivités et vos difficultés à concilier vie professionnelle et engagement local. **Pour ces raisons, nous souhaitons une réforme globale du statut de l'élu.**

Nous vous proposons également une simplification de **l'organisation territoriale en Île-de-France, pour plus d'efficacité, en revenant à 3 strates au lieu des 5 actuellement.**

Si le département, en tant que zone géographique avec des services déconcentrés de l'Etat, doit être maintenu, nous proposons la suppression du Conseil Départemental. Les compétences actuelles de ce dernier seraient alors partagées, entre d'un côté, un couple Commune/Territoire, le territoire redevenant un EPCI à fiscalité propre, exerçant les compétences de proximité, et, de l'autre, une Région fusionnée avec la Métropole du Grand Paris, avec des compétences stratégiques.

La suppression assumée de ces 2 strates n'est pas une remise en cause des politiques publiques exercées mais une condition indispensable pour, à terme, **sauver nos communes** compte tenu de la situation budgétaire de notre pays. Nous pensons réellement que ce n'est pas en diminuant le nombre d'élus que l'on y arrivera mais bien en diminuant le nombre de strates.

Nous sommes des visages nouveaux dans ce département et portons une parole libre, courageuse, engagée et renouvelée, dans la perspective des échéances électorales futures. Les élections sénatoriales sont les dernières élections locales avant les municipales de 2020, et il faut s'y préparer.

Nous sommes fiers des valeurs de la droite et du centre que nous portons :

La liberté

Assouplissement des normes qui pèsent sur nos collectivités et nos entreprises, réduction des charges qui handicapent la compétitivité de notre économie, respect des libertés fondamentales, piliers de notre République ;

L'audace

Soutien à toutes les énergies créatrices : recherche, innovation, développement du numérique, apprentissage ;

L'autorité

Renforcement de la sécurité, maîtrise de l'immigration, rétablissement de l'autorité à l'école ;

La responsabilité

Assainissement de nos finances publiques afin de dégager des marges de manoeuvre pour investir dans nos territoires, modernisation de notre vie démocratique, replacer la France au coeur du projet européen ;

La solidarité

Accompagnement des plus fragiles, confrontés à des situations d'exclusion ou souffrant de handicap, tout en veillant à lutter contre les incitations à l'assistanat.

La majorité des députés récemment élus dans la foulée de l'élection présidentielle de mai dernier, peu expérimentés, ne disposent d'aucune autonomie politique par rapport au Président de la République et au Gouvernement. L'article 24 de la constitution dit pourtant : **« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques... »**

Seuls les sénateurs élus le 24 septembre prochain disposeront de cette liberté d'action. Dans ces conditions, le Sénat va jouer un rôle de tout premier plan.

Nous sommes des élus locaux déterminés à défendre vos intérêts et à être les ambassadeurs de vos territoires au Sénat. Nous serons fermes et déterminés sur la défense de nos territoires et ouverts et exigeants en matière de modernisation de notre économie et du marché du travail.

**POUR TOUTES CES RAISONS, NOUS VOUS APPELONS À SOUTENIR NOTRE LISTE
ET VOTER DIMANCHE 24 SEPTEMBRE
POUR UN SÉNAT RENOUVÉ ET AMBITIEUX POUR NOS COLLECTIVITÉS !**

Eric BERDOATI Maire de Saint-Cloud, Conseiller départemental, Chef d'entreprise, 53 ans - **Alexandra FOURCADE** Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, Conseillère départementale, Médecin praticien hospitalier (PH) 55 ans - **Fabien HUBERT** Conseiller municipal délégué à Antony, Chef de service industriel, 37 ans - **Sybille D'ALIGNY** Conseillère municipale déléguée à Courbevoie, 43 ans - **Stéphane PESIC** Adjoint au Maire d'Asnières sur Seine, 47 ans - **Anne-Louise MESADIEU** Conseillère municipale déléguée à Chaville, Conseillère régionale d'Île-de-France, 41 ans - **Jean PREVOST** Élu à Suresnes jusqu'en juin 2017, Chef d'entreprise, 51 ans - **Diane DE ROBIANO** Adjoint au Maire de Vaucresson Chef d'entreprise, 60 ans - **Jérôme PARDIGON** Cadre dirigeant (société civile), citoyen engagé à Rueil-Malmaison, 34 ans.

06 30 99 47 95 | berdoati2017@gmail.com | @Senat_2017 | facebook.com/EBerdoati

Annexe XIV : Autre document de la liste Divers droite menée par Éric Berdoati dans les Hauts-de-Seine aux sénatoriales de 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ÉLECTIONS SÉNATORIALES DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017



LISTE DIVERS DROITE



1. Eric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud
Conseiller départemental
Chef d'entreprise - 53 ans



2. Alexandra FOURCADE
Adjoint au Maire de Neuilly/Seine
Conseillère départementale
Médecin praticien hospitalier (PH)
55 ans



3. Fabien HUBERT
Conseiller municipal délégué
à Antony
Chef de service industriel
37 ans



4. Sybille D'ALIGNY
Conseillère municipale déléguée
à Courbevoie
Architecte paysagiste, engagée
dans la vie associative - 43 ans



5. Stéphane PESIC
Adjoint au Maire
d'Asnières/Seine
Cadre dirigeant
47 ans



6. Anne-Louise MESADIEU
Conseillère municipale
déléguée à Chaville
Conseillère régionale d'Île-de-France
Attachée Culturel - 41 ans



7. Jean PREVOST
Élu à Suresnes jusqu'en juin 2017
Chef d'entreprise
51 ans



8. Diane DE ROBIANO
Adjoint au Maire de Vaucresson
Chef d'entreprise
60 ans



9. Jérôme PARDIGON
Cadre dirigeant (société civile)
Citoyen engagé à Rueil-Malmaison
34 ans



06 30 99 47 95



berdoati2017@gmail.com



@Senat_2017



facebook.com/EBerdoati

NOTRE PROJET POLITIQUE



NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS

1 Notre liste a bien entendu et compris le message des Français lors des dernières échéances électorales. C'est la raison pour laquelle elle est composée de visages nouveaux tous engagés politiquement et travaillant dans la société civile ;

2 La défense des collectivités ne peut pas être uniquement un slogan de campagne. C'est pourquoi, dans la suite logique du recours déposé devant le Conseil d'Etat par **Eric Berdoati, seul Maire sur les 131 communes, à avoir assumé ses responsabilités et son désaccord sur le texte de la Métropole du Grand Paris**, nous proposons une réforme territoriale pour la région Île-de-France avec le retour à 3 strates : la commune, le territoire qui devient un EPCI à fiscalité propre, et la Région fusionnée avec la Métropole ;

3 Nous proposons également que le taux SRU soit calculé au niveau du territoire et non plus à l'échelon communal en cohérence avec la politique de l'urbanisme qui maintenant est une compétence territoriale ;

4 Nous sommes opposés à la baisse des dotations et ferons des propositions concrètes pour que les économies liées à la dépense publique se fassent au niveau du budget de l'Etat qui, contrairement à celui des communes, est structurellement déficitaire depuis 1976 ;

**Pour un Sénat
renouvelé et ambitieux
pour nos collectivités**

5 Nous sommes opposés à l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants. Nous proposons une réforme moderne et courageuse de la taxe d'habitation ;

6 Nous proposons une réforme du statut de l'élu local : conseiller municipal, conseiller municipal délégué, adjoint au maire, maire ;

7 Nous nous engageons à ratifier les ordonnances sur le code du travail et plus largement à soutenir toutes les initiatives qui modernisent le marché du travail et qui libèrent notre économie du carcan des normes et des réglementations excessives ;

8 Nous proposons une réforme du processus législatif pour que les textes relatifs aux collectivités locales soient débattus en dernière lecture au Sénat.

Nous sommes des élus locaux déterminés à défendre vos intérêts et à être les ambassadeurs de vos territoires au Sénat. Nous serons fermes et déterminés sur la défense de nos territoires et ouverts et exigeants en matière de modernisation de notre économie et du marché du travail.

Imprimé sur papier PEFC. Titre d'imoges - RCS Paris B 441 362 671

LE COURAGE DE NOS ENGAGEMENTS

Annexe XIV : Le projet de la liste Divers droite menée par Philippe Pemezec dans les Hauts-de-Seine aux sénatoriales de 2017



VOS CANDIDATS



**Philippe
PEMEZEC**
Maire du
Plessis-Robinson



**Christine
LAVARDE**
Adjointe au Maire de
Boulogne-Billancourt



**Georges
SIFREDI**
Maire de
Châtenay-Malabry



**Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD**
Maire de Puteaux



**Rémi
MUZEAU**
Maire de Clichy



**Nicole
GOUETA**
Maire de Colombes



**Grégoire
de LA RONCIÈRE**
Maire de Sèvres



**Anne-Christine
BATAILLE**
Adjointe au Maire
de Châtillon



**Yves
COSCAS**
Adjoint au Maire
de Clamart

LES MAIRES S'ENGAGENT

Cher(e) Collègue, Cher(e) Délégué(e),

Le dimanche 24 septembre prochain, vous êtes appelé(e) à élire les sénateurs des Hauts-de-Seine.

Parce que nous aimons passionnément nos communes et ceux qui y vivent, nous avons décidé de nous rassembler pour faire face aux dangers qui les menacent.

L'article 24 de la Constitution confère au Sénat le rôle d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République. Plus que jamais, il faut au Sénat des élus ancrés dans la réalité et attentifs aux préoccupations de nos concitoyens, capables de peser face à une Assemblée nationale largement composée de députés hors sol et inexpérimentés, qui n'ont pour la plupart jamais exercé de responsabilités municipales.

Comme vous, nous croyons que cette implication dans la vie de la cité est une force : elle apporte une expérience et une expertise essentielles aux missions dévolues au législateur.

C'est au nom de notre attachement à la commune, qui doit rester le cœur de notre démocratie, et forts du lien de proximité et de confiance si particulier que nous avons su tisser avec les habitants de notre département, que nous nous engageons :

- Pour restaurer les compétences et les moyens financiers des communes, et permettre à la démocratie locale de s'exercer pleinement ;
- Pour assurer l'efficacité de l'action publique et libérer les initiatives locales en remettant la commune au cœur du dispositif ;
- Pour porter la voix des élus locaux ;
- Pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, et mettre en œuvre les réformes dont notre pays a besoin.

C'est le sens du projet que nous vous présentons : nous voulons apporter au Sénat notre passion d'élus locaux, comme vous, au contact quotidien de la réalité du terrain.

LES MAIRES S'ENGAGENT



Pour restaurer les compétences et les moyens financiers des communes : nous voulons que la démocratie locale s'exerce pleinement

Nous veillerons à garantir les principes de libre administration des communes et d'autonomie financière des collectivités, inscrits dans la Constitution.

- **Nous voulons préserver les compétences de proximité des communes, essentielles à la cohésion de notre société.**

La loi NOTRe, imposée par l'État contre l'avis de 94 % des maires des villes de la petite couronne parisienne, prévoit le transfert obligatoire à l'échelon intercommunal des compétences de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que des offices HLM. La recentralisation des contingents de logements auprès des préfets aggrave cette tendance.

Nous y sommes opposés : **l'aménagement, l'urbanisme et le logement doivent rester du ressort de la commune**, car ils sont essentiels pour assurer l'équilibre social et humain d'une ville.

Contre les choix centralisés d'aménagement, nous défendons une approche différenciée, adaptée à la situation de chaque ville. **C'est aux élus locaux qu'il revient**

de valoriser le cadre de vie des habitants qui les ont élus, pour un développement harmonieux de nos communes. Nous ne pouvons pas laisser notre pays s'engager, une nouvelle fois, sur le chemin des errements urbains que nous avons connus avant les lois de décentralisation.

- **Nous voulons desserrer les contraintes qui pèsent sur les collectivités : il faut en finir avec l'amoncellement des normes et le poids de la réglementation.**

Le rapport du Conseil national d'évaluation des normes d'Alain Lambert est édifiant :

Les 544 nouveaux textes examinés en 2016 par le Parlement ont entraîné 6,86 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour les collectivités, cinq fois plus que d'économies ! C'est pire que la baisse de la DGF !



Défendre les services publics locaux de proximité.



En finir avec l'amoncellement des normes.

■ **Nous voulons garantir aux collectivités les ressources nécessaires pour exercer leurs missions.**

L'État ne peut plus continuer à faire des économies sur le dos des collectivités: il doit se réformer. Alors qu'il s'endette pour payer ses fonctionnaires et qu'il continue à creuser les déficits publics, nos collectivités, elles, votent des budgets à l'équilibre, et ont assumé depuis 2013 la moitié des économies réelles réalisées sur les dépenses publiques.

- **Le nouvel effort d'économies exigé des collectivités à hauteur de 13 milliards d'euros n'est pas tenable:** il entraînerait la suppression de services publics locaux, la réduction des politiques de solidarités, le renforcement de la fracture territoriale, et porterait un coup fatal à la capacité d'investissement des collectivités, essentielle à l'activité de nos entreprises, à l'emploi et au dynamisme des territoires.
- **Nous voulons garantir l'autonomie fiscale des communes:** on ne peut pas



Depuis 2013, les communes ont réalisé la moitié des économies alors qu'elles ne représentent que 9,7 % de la dette publique.

à la fois baisser leurs dotations, et les priver de toute marge de manœuvre! La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers placerait de fait les communes sous tutelle de l'État, et signerait la disparition du lien fiscal, contrepartie du service public rendu. **La fiscalité locale doit être réformée, en concertation avec les élus locaux, elle ne doit pas être supprimée.**

L'État ne peut plus continuer à faire des économies sur le dos des collectivités.



LES MAIRES S'ENGAGENT



Pour assurer l'efficacité de l'action publique et libérer les initiatives locales : nous voulons remettre la commune au cœur du dispositif

Espace de vie de tous nos concitoyens, au plus près de leurs préoccupations, la commune et ses élus ne sauraient être réduits à de simples organes de représentation de l'État : nous voulons qu'elle retrouve la place centrale qui doit être la sienne.

L'État ne peut pas tout faire tout seul. Au lieu d'imposer, il doit faciliter et encourager les initiatives. Au lieu de chercher à placer nos collectivités sous tutelle, il doit privilégier une logique de partenariat : faire confiance aux élus locaux, et leur laisser la liberté de s'adapter aux réalités du terrain !

■ **Nous voulons une organisation territoriale fondée sur la clarification des compétences, respectueuse des volontés des collectivités.**

L'organisation décentralisée de la République ne peut pas être le résultat de décisions imposées sans concertation par l'État, ni de simples visions comptables et technocratiques de court terme.



S'opposer à la recentralisation qui appauvrit le rôle de proximité des communes.

Nous soutenons une évolution souple et différenciée des institutions, dans laquelle les élus locaux doivent jouer un rôle décisif :

- pour clarifier les compétences afin de déterminer l'échelon territorial le mieux à même de les exercer ;
- pour prendre en compte les réalités historiques, géographiques et culturelles propres à chaque territoire, ainsi que ses perspectives de développement ;
- pour renforcer nos collectivités comme leviers de dynamisme et de croissance.

■ **Nous voulons renforcer le droit à l'expérimentation des collectivités.**

Le droit à l'expérimentation doit être modifié pour **favoriser l'innovation dans les territoires** :

- l'État doit renoncer à son pouvoir d'autorisation préalable et aux multiples contraintes qui, de fait, rendent ce droit inapplicable ;
- une expérience réussie doit pouvoir, après évaluation, être maintenue localement : il



Favoriser les coopérations entre niveaux de collectivités pour améliorer les services proposés aux habitants.

faut en finir avec la volonté d'uniformisation, qui oblige les collectivités à renoncer à une expérience si elle ne devient pas la norme nationale.

■ **Nous voulons favoriser la contractualisation et les coopérations entre niveaux de collectivités.**

- Les différents échelons territoriaux doivent pouvoir contractualiser entre eux les diffé-

rents volets des politiques publiques, sans interférence des services de l'État.

- La fusion des collectivités dépend aujourd'hui d'un décret, qui valide ou refuse le projet élaboré et voté par les élus : la loi suspend la décision des élus locaux au bon vouloir de l'administration d'État. Ce n'est pas acceptable : **le vote des élus devrait suffire à lui seul pour valider la démarche.**



Favoriser le droit à l'expérimentation dans tous les domaines : scolaire, emploi, social...

“ Une expérience réussie doit pouvoir, après évaluation, être maintenue localement. ”

LES MAIRES S'ENGAGENT



Pour porter la voix des élus locaux : nous voulons que leur rôle et leur action au service de nos concitoyens soient reconnus

Forts de leur légitimité acquise au suffrage universel direct, au service de nos concitoyens, les élus locaux sont le cœur vivant de la démocratie. Ce n'est pas un hasard si, parmi tous les responsables politiques, le maire reste, de loin, celui à qui les Français accordent le plus largement leur confiance.

Nous porterons au Sénat la voix des élus locaux, sans oublier d'où nous venons, pour défendre et promouvoir leur rôle, leur action et leur expertise au service de notre République.

■ **Nous renforcerons le rôle éminent des élus locaux, essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie.**

En annonçant sa volonté de diminuer le nombre d'élus locaux, le président de la République stigmatise, une nouvelle fois, ceux qui, comme vous, agissent avec dévouement au service de leurs concitoyens.

Nous sommes résolument opposés à ce projet démagogique, voire populiste: nous voulons, au contraire, **promouvoir**

le rôle des élus locaux qui, en se consacrant à la « *vie de la cité* », donnent à l'engagement politique son sens véritable.

Un tel projet ne permettrait pas de réaliser des économies, puisque 90 % des élus ne perçoivent aucune indemnité: il aurait pour seul effet de renforcer le pouvoir de l'administration !

■ **Nous voulons conserver le droit de l'électeur à choisir ses élus sans limitation dans le temps.**

Après l'interdiction faite aux parlementaires d'exercer un exécutif local – ce qui contribue à couper le législateur des réalités du terrain –, **le projet de limiter le nombre de mandats locaux successifs vise, là encore, à réduire l'influence des élus**, au profit de la technocratie administrative qui, elle, reste immuable: « *Les politiques passent, l'administration demeure* », comme il est souvent dit dans les ministères.

Cette limitation, qui méconnaît le temps nécessaire pour mener à bien les projets dans nos villes, constitue en outre une forme de remise en cause du suffrage universel: on restreint le droit des électeurs à choisir leurs élus.



La Mairie, cœur vivant de la Démocratie.

■ **Nous voulons permettre aux élus locaux de disposer d'un véritable statut.**

La conciliation entre vie professionnelle et temps consacré à la vie publique relève d'un arbitrage souvent difficile pour l'ensemble des élus locaux.

Le statut de l'élu local, maintes fois annoncé et jamais réalisé par le législateur, doit **encourager l'engagement local**, en donnant à chacun une plus grande liberté de choix, et en améliorant la reconnaissance de l'action et du rôle des élus .

Nous mettrons en place un groupe de travail et, sur la base des préconisations élaborées collectivement, nous déposerons une proposition de loi pour un véritable statut de l'élu local.



Améliorer la reconnaissance de l'action des élus.

“ Il est temps d'arrêter de stigmatiser les élus locaux. ”



Les élus locaux méritent d'avoir un véritable statut.

LES MAIRES S'ENGAGENT



Pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés : nous voulons mettre en œuvre les réformes dont notre pays a besoin

Sans esprit partisan, et fidèles à nos valeurs, nous veillerons à ce que les réformes nécessaires pour moderniser l'État, réduire les déficits et bâtir un avenir commun soient engagées.

■ **Nous voulons améliorer la protection de nos concitoyens et lutter contre le terrorisme.**

La première des missions régaliennes de l'État est d'assurer la sécurité de chacun sur l'ensemble du territoire national. **La protection des Français passe par la défense de nos valeurs**, et l'on ne peut tolérer l'émergence de zones de non droit ou le développement d'un communautarisme qui nuit à la cohésion nationale.

- Nous refusons toute baisse des moyens financiers dévolus aux forces de police et à notre armée, et nous nous battons



Donner à nos forces de police et à notre armée davantage de moyens.



Redonner du pouvoir d'achat aux Français.

pour les débarrasser des tâches administratives chronophages et pour obtenir davantage de crédits.

- Nous soutiendrons le renforcement des dispositifs de renseignement, et nous demanderons le placement sous surveillance physique et électronique des fichés S les plus dangereux.

■ **Nous voulons améliorer la compétitivité de nos entreprises.**

Nous devons assurer à nos entreprises **plus de liberté et moins de charges**, et réduire le nombre de règles et de normes qui étouffent les initiatives et constituent autant de freins à l'embauche.



Développer l'alternance.

■ **Nous voulons redonner du pouvoir d'achat aux Français.**

Lors du vote des prochaines Loi de Finances et Loi de Financement de la Sécurité sociale, nous proposerons :

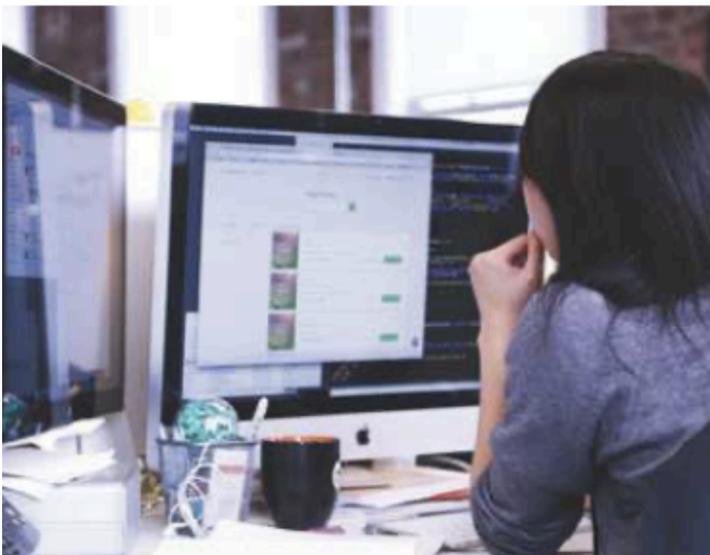
- de rétablir la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- de **relancer une véritable politique familiale** en rétablissant l'universalité des allocations familiales et en relevant le plafond du quotient familial.

Nous nous opposerons à l'augmentation de la CSG, après cinq années de matraquage fiscal.

■ **Nous voulons donner à chaque jeune les moyens de réussir.**

L'école doit redevenir **le creuset du mérite et de la réussite**. Nous soutiendrons les mesures qui viseront à :

- Renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux pour qu'aucun élève n'entre au collège sans les maîtriser ;
- Renforcer le suivi des élèves en difficulté et lutter contre le décrochage scolaire : tous les élèves doivent quitter le système scolaire avec une formation qualifiante ;
- Développer l'alternance qui permet une insertion plus facile des jeunes sur le marché du travail, via une exonération totale des charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance ;
- Assurer l'orientation des jeunes vers les filières d'avenir en phase avec la mutation numérique de notre économie ;
- Renforcer l'autonomie des établissements scolaires.



Assurer l'orientation des jeunes vers des filières d'avenir.

“ **Sans esprit partisan, et fidèles à nos valeurs, nous veillerons à ce que les réformes nécessaires soient engagées.** ”



Sénatoriales 2017

Vote le dimanche 24 septembre

Le scrutin est ouvert de 9 h à 15 h. Le vote a lieu à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 167 avenue Joliot-Curie à Nanterre. Le vote est obligatoire pour les grands électeurs (Article L.318 du code électoral). S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur.

Sept sénateurs pour les Hauts-de-Seine

Le Sénat est composé de **348 sénateurs** élus au suffrage universel indirect. Dans les Hauts-de-Seine, c'est un scrutin de liste, à la proportionnelle à un tour, à la plus forte moyenne. Chaque liste doit présenter neuf noms, selon un ordre paritaire. À l'issue du dépouillement, sept sénateurs ou sénatrices seront élus.

2 345 grands électeurs

Dans chaque circonscription, le collège électoral se compose :

- des députés et des sénateurs,
- de l'ensemble des conseillers départementaux,
- des conseillers régionaux,
- des élus municipaux et des délégués supplémentaires des communes de plus de 30 000 habitants.

Notre département compte 2 345 grands électeurs.

contact@lesmaires92sengagent.fr • www.lesmaires92sengagent.fr • Tél. : 06 41 16 81 24

Grille d'entretien

Partie commune aux profils

A adapter aux profils

Blocs :	Thèmes :	Données à recueillir :
<u>Présentation de l'enquête.e</u>	Thème 1 : Info socio-démo Trouvable avant l'entretien	Sexe Âge Origine sociale : études ? par rapport aux parents ?
	Thème 2 : Formation, études Trouvable avant l'entretien mais peut être bien pour commencer	Université.s/école.s Diplôme.s
	Thème 3 : Parcours professionnel	Quels postes jusqu'ici ? Changement de métier ? Ou plutôt des postes similaires ? Entrée en politique liée à l'activité professionnelle ?
	Thème 4 : Parcours en politique	<p><u>Sénateurs élus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis quand sont-ils lancés en politique ? - Premier mandat en tant que sénateur ? - Avant d'être sénateur, déjà élu ? quelles campagnes ? - Changement de parti ? Création de parti ? - Comment sont composées les équipes de campagne ? Par les candidats ? des micro-organisations de partisans ? agences ? <p><u>Candidats non-élus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment sont composées les équipes de campagne ? Par les candidats ? des micro-organisations de partisans ? agences ? - Depuis quand sont-ils lancés en politique ? - Première campagne sénatoriale ? Si non, depuis quand ils essayent ? - Sénateur par le passé ? Quand ? - Changement de parti ? Création de parti ? <p><u>Grands électeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis quand sont-ils lancés en politique ? - Première fois en tant que grand électeur ? Si non, combienième fois ? - Quels postes ont-ils éventuellement déjà occupé en tant qu'élu ? - Changement de parti ? Création de parti ? - Se considèrent-ils politisés sur les questions nationales (différence entre maire de villages et élus régionaux ?) <p><u>Équipe de campagne :</u></p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Comment sont composées les équipes de campagne ? Par les candidats ? des micro-organisations de partisans ? agences ? - Avaient-ils travaillé sur d'autres campagnes électorales avant les sénatoriales de 2017 ? Si oui, lesquelles ? - Ont-ils été approché par le candidat/le parti ou se sont-ils proposés ? S'ils se sont proposés, pourquoi : partisan, curiosité, expérience, ambition électorale future ? - Envisagent-ils de/aimeraient-ils retravailler sur une campagne sénatoriale ?
<u>Méthodes et stratégies de campagne</u>	<p>Thème 1 : Concurrence</p> <p>Pour les sénateurs, les non-élus et les équipes de campagne</p>	<p>Pourquoi faire campagne ?</p> <p>Y-a-t-il eu une montée de la concurrence aux élections sénatoriales ?</p> <p>Si oui, cette nouvelle compétition a-t-elle transformée l'élection ? Comment ?</p> <p>Ou malgré cette compétition, les méthodes de campagne sont restées les mêmes ?</p> <p>Quels sont les moyens de se démarquer ?</p> <p>Cette montée de la concurrence a-t-elle une importance dans le choix des candidats, de la tête de liste ?</p> <p>Par qui sont-ils choisis, leur parti ? Ou candidat avec un projet recrute ensuite des candidats pour sa liste ?</p> <p>Ont-ils tous l'illusion de pouvoir être élu.e.s ?</p> <p>Pourquoi y-a-t-il plus de noms sur une liste que de places à pourvoir ? (Dans le Val-d'Oise → 7 noms pour 5 places de sénateurs)</p>
	<p>Thème 2 : Préparation de la campagne</p> <p>Pour les sénateurs, les non-élus et les équipes de campagne</p>	<p>À qui se déclarer candidat ? Quand ? Où est-ce publier ?</p> <p>Comment vous vous préparez pour faire campagne ?</p> <p>Y a-t-il systématiquement une équipe de campagne ?</p> <p>De qui s'entoure-t-on ? Comment l'équipe de campagne est composée ?</p> <p>Quels sont les étapes pour construire la campagne ? (Utilisation d'outils comme SWOT, benchmark ?)</p> <p>Distribuez-vous des supports aux grands électeurs ? (Tracts, flyers, dépliants...)</p> <p>À quoi ressemblent ces supports ? (Peuvent-ils me les envoyer ?)</p> <p>Utilisation des réseaux sociaux ? Ou pas la cible ? Si oui, lesquels ?</p> <p>Utilisation de la presse ? de courriers ?</p>
	<p>Thème 3 : La rencontre avec les grands électeurs</p> <p>Pour les sénateurs, les non-élus et les équipes de campagne</p>	<p>Comment organise-t-on les rencontres avec les grands électeurs ?</p> <p>Quand ces rencontres interviennent dans la campagne ?</p> <p>Quelles sont les modalités des rencontres ? (la tête de liste qui les fait toutes ? chaque listé se charge d'un groupe de grands électeurs ? rencontre un à un ? meeting ?)</p> <p>On va voir tous les grands électeurs ou impossible ? Lesquels délaisse-t-on ?</p> <p>Qui voit-on en premier ?</p> <p>Quel discours tenir aux grands électeurs ? Influe-t-il en fonction du local, départemental, régional, national (députés) ?</p>

		<p>Comment adapter son discours aux grands électeurs au parti et aux avis différents de celui du candidat ? (Ou ce sont ceux que l'on délaisse ?)</p> <p>Quels thèmes sont abordés dans ces rencontres ?</p> <p>Fait-on beaucoup de promesses ?</p> <p>L'interconnaissance joue-t-elle un rôle dans la campagne ?</p> <p>Comment ?</p>
	<p>Thème 4 : Recevoir la campagne sénatoriale</p> <p>Pour les grands électeurs</p>	<p>Est-ce la première fois que vous votiez pour des élections sénatoriales ? Si non, avez-vous remarquer des changements dans les méthodes de faire campagne des candidats ?</p> <p>Se prépare-t-on à la campagne sénatoriale ? Si oui, comment ? (Liste de thèmes que l'on souhaite aborder avec le candidat ? les problèmes que l'on voudrait qu'il règle s'il est élu ?)</p> <p>Avez-vous eu un entretien ou meeting avec au moins un candidat de chaque liste ? Si non, lesquels vous ont délaissé ?</p> <p>Votre choix de vote a-t-il évolué au cours de la campagne ? Si oui, quand/pourquoi ?</p> <p>Votre vote a-t-il été influencé par l'éventuelle connaissance personnelle que vous avez avec un des candidats ?</p> <p>Aviez-vous l'impression d'avoir un ascendant sur le candidat ? De par vos revendications, thèmes abordés, promesses faites ?</p> <p>Depuis l'élection, avez-vous observé des changements/incohérences entre le discours des sénateurs élus et leur discours de candidat ?</p> <p>Avez-vous reçu des éléments de campagne de la part des candidats ? (Tracts, flyers, dépliants, fichier informatique, courrier)</p> <p>Suiviez-vous l'actualité des candidats sur leurs réseaux sociaux ou site internet ?</p> <p>Cette campagne sénatoriale vous a-t-elle inspiré pour vos futures campagnes ? Ou donné envie de mener une campagne sénatoriale ?</p> <p>Comment perçoivent-ils cette fonction ?</p>
	<p>Thème 5 : Ressenti et anecdotes de campagne</p> <p>Pour TOUS</p>	<p>Ressenti de cette campagne ? (en tant que candidat mais aussi en tant qu'électeur)</p> <p>Anecdotes ? (Anonymisées mais qui pourrait être intéressante pour mon mémoire)</p>
<p><u>La fonction sénatoriale</u></p>	<p>Thème 1 : Le mandat sénatorial</p> <p>Pour les sénateurs élus ou les éventuels anciens sénateurs faisant parti d'une des trois autres catégories</p>	<p>Combien de temps entre la fin de la campagne et le vote ? le vote et le résultat ? Le résultat et l'investiture ? (ça je dois probablement pouvoir le trouver moi-même)</p> <p>La diminution de la durée de mandat de 9 ans à 6 ans, un ressenti ? (Est-ce le même ressenti que présente Sylvain Brouard dans ses travaux)</p> <p>S'il s'agit d'un premier mandat, avez-vous eu des désillusions ou des surprises concernant le poste de sénateur ?</p> <p>Vos actions/décisions/choix parlementaires sont-ils différents de ceux que vous avez partagé dans vos discours de campagne ?</p>

Liste des entretiens

Sénateur 1 (Téléphone : 15 minutes) : entretien le 17 mars 2021

Sénateur 2 (Téléphone : 32 minutes) : entretien le 23 mars 2021

Sénateur 3 (Visio : 31 minutes) : entretien le 25 mars 2021

Sénateur 4 (Téléphone : 22 minutes) : entretien le 24 mars 2021

Sénateur 5 (Téléphone : 5 minutes) : entretien le 25 mars 2021

Sénateur 6 (Visio : 40 minutes) : entretien le 30 mars 2021

Sénateur 7 (Téléphone : 34 minutes) : entretien le 29 mars 2021

Sénateur 8 (Visio : 28 minutes) : entretien le 25 mars 2021

Sénateur 9 (Téléphone : 29 minutes) : entretien le 26 mars 2021

Non-élu 1 (Téléphone : 20 minutes) : entretien le 29 mars 2021

Grand électeur 1 (Visio : 25 minutes) : entretien le 26 mars 2021